



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 1 - JANVIER 2012**

# SOMMAIRE

## ARS

Arrêté N °2011350-0008 - Arrêté ARS LR/2111-2116 portant rejet de transfert d'une officine de pharmacie à VALERGUES. ....	1
Arrêté N °2011353-0004 - Arrêté n ° 2011-2118 modifiant l'arrêté n ° 2010-810 portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc- Roussillon .....	3
Décision - Autorisation de mise en oeuvre du programme « EDUCARE » au Centre Hospitalier de Béziers, coordonné par le Docteur Frédérique CARRIE .....	6
Décision - Autorisation de mise en oeuvre du programme « MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX VIVRE » Mieux comprendre sa maladie, son traitement, son évolution pour améliorer sa qualité de vie et son autonomie afin d'intégrer un programme de réhabilitation respiratoire de suivi et de coordination des soins, pour les patients du Réseau AIR +R de la région Languedoc- Roussillon, coordonné par le docteur Christian PREFAUT. ....	7

## Centre Hospitalier

Avis - Reclassement PARM - Concours sur Epreuves .....	8
Avis - Reclassement des PARM - Concours sur Titres .....	9
Avis - Reclassement PARM - Examen Professionnel .....	10
Décision - déclassement du domaine public .....	11

## DDCS 34

Arrêté N °2011347-0005 - Agrément SPORT - Les colverts à petits pas (S-44-2011 du 13/12/2011) .....	12
Arrêté N °2011349-0011 - Agrément SPORT - Les chemins de Nébian (S-39-2011 su 15 décembre 2011) .....	13
Arrêté N °2011349-0012 - Agrément SPORT - Tennis Club Montplaisir (S-45-2011 du 15/12/2011) .....	14

## DDTM 34

Arrêté N °2011346-0002 - AP relatif à la vénerie sous terre : autorisation complémentaire pour le déterrage du blaireau .....	15
Arrêté N °2011346-0003 - AP relatif aux dates de clôture, modalités d'exercice de la chasse à tir campagne 2011-2012 concernant l'espère sanglier .....	17
Arrêté N °2011346-0004 - APPROBATION DU NOUVEAU SCHEMA REVISE POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS L'HERAULT .....	19
Arrêté N °2011357-0001 - AP relatif à la composition du Comité Départemental d'Expertise .....	21
Arrêté N °2011357-0002 - AP organisant la lutte contre le cynips du châtaignier .....	23

Arrêté N °2011363-0001 - Arrêté préfectoral modificatif relatif à la constitution du Comité de Pilotage pour l'élaboration et la mise en oeuvre du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR9112021 "Plaine de Villeveyrac Montagnac"	26
Arrêté N °2011363-0002 - Régulation des populations de goélands leucophée (Larus michahellis en milieu urbain, sur la commune de Sète.	28
Arrêté N °2011363-0003 - Régulation des populations de goélands leucophée (Larus michahellis) en milieu urbain, sur la commune d'Agde.	30

## DIRECCTE

Arrêté N °2011347-0006 - Médailles d'Honneur du Travail - Promotion 1er janvier 2012	32
--	----

## Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2011313-0025 - Commune de Soubès Captage de St Pons, implanté sur la commune de Soubès	108
Arrêté N °2011319-0010 - Communauté de Communes du Clermontais Zone d'aménagement Concerté de la Salamane sur le territoire de la commune de Clermont l'Hérault	119
Arrêté N °2011336-0071 - Autorisation d'installer un système de vidéo protection dans le tabac presse situé à Sauvian	122
Arrêté N °2011340-0012 - autorisation d'installer un système de vidéo protection sur le parking de la Sté Bouscaren située à Lunel Viel	124
Arrêté N °2011341-0003 - Communauté d'Agglomération de Montpellier : Aménagement de protection contre les inondations de la Basse Vallée du Lez Déclaration d'Utilité Publique urgente Cessibilité	126
Arrêté N °2011353-0003 - Département de l'Hérault prorogation de la DUP aménagement de la RD 65 à 2X2 voies entre le carrefour de la Lyre et le rond point du Fesquet à clapiers	128
Arrêté N °2011355-0002 - Liste des journaux habilités à insérer les AJL 2012 Tarifs de ces annonces	130
Arrêté N °2011355-0003 - Création régie municipale amendes forfaitaires	134
Arrêté N °2011355-0004 - Nomination régisseurs et suppléant police municipale	136
Arrêté N °2011355-0005 - Nomination régisseur suppléant police municipale de BALARUC LE VIEUX	138
Arrêté N °2011356-0001 - Nomination régisseur de recette et préposé PAF de SETE	140
Arrêté N °2011356-0002 - autorisant la fusion des SEPAC	142
Arrêté N °2011357-0003 - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée Zone d'Aménagement Concerté La Méridienne sur les communes de BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS Prorogation de Cessibilité	146
Arrêté N °2011357-0004 - AP n °2011-1-2749 du 23 décembre 2011 portant extension du périmètre du SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault - Adhésion de la commune d'AEILHAN	156
Arrêté N °2011360-0001 - Indemnités d'un commissaire enquêteur enquête publique cessibilité PRU Cévennes 2ème phase	158

Arrêté N °2011362-0002 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MEDICALES DEPARTEMENTALES PRIMAIRES 2011 2013	.....	160
Arrêté N °2011362-0003 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MEDICALES DEPARTEMENTALES D APPEL 2011 2013	.....	162
Arrêté N °2011363-0004 - AP n °2011-1-2767 portant modification de la composition du syndicat mixte Hérault Energies	.....	165
Arrêté N °2011363-0005 - AP n °2011-1-2769 du 29 décembre 2011 portant extension des compétences (transport scolaire) du SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus	.....	171
Décision - CDAC Création d'un ensemble commercial POLYGONE ST ROCH à MONTPELLIER (34)	.....	173
Décision - CDAC Extension du Super U de LODEVE (34)	.....	175
Décision - CDAC - Extension ensemble commercial Z.A.E. CANTEGALS à COLOMBIERS (34)	.....	177



**DECISION ARS LR / 2116**

***Portant rejet d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à VALERGUES (Hérault).***

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon,

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L.5125-14 ; R 5125-1 à R5125-11 ;

**VU** le décret n° 200-259 du 21 mars 2000 relatif aux modalités de création, de transfert et de regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie et modifiant le code de la santé publique ;

**Vu** le décret du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 01 avril 2010 portant nomination de Madame Martine Aoustin Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ;

**Vu** le renouvellement de la demande, présentée le 19 août 2011 par Madame Annette PALAMARA, afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite 09 rue du Pila Saint-Gély à MONTPELLIER, dans un nouveau local situé centre médical et commercial Les Jonquilles, 15 rue du Millénaire à VALERGUES ;

**VU** l'avis de Monsieur le Préfet de l'Hérault du 29 août 2011 ;

**VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du 14 octobre 2011 ;

**VU** l'avis de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de l'Hérault du 19 septembre 2011 ;

**VU** l'avis de l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine de l'Hérault du 26 octobre 2011 ;

**VU** l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France du 03 octobre 2011 ;

**VU** l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique du 21 juin 2011 ;

**VU** l'avis demandé le 25 août 2011 à l'Association de Pharmacie Rurale ;

**CONSIDERANT** que le chiffre de la population municipale de la commune de VALERGUES s'élève à 2023 habitants au recensement de 2008, entré en vigueur le 01 janvier 2011, et qu'aucune officine de pharmacie est actuellement ouverte dans la dite commune ;

**CONSIDERANT** qu'au regard des dispositions des articles L5125-11 et L. 5125-14 du code de la santé publique, l'ouverture d'une officine dans une commune qui en est dépourvue peut être autorisée par voie de transfert lorsque le nombre d'habitants recensés dans la commune est au moins égal à 2500 ;

**CONSIDERANT** que le seuil requis de population n'est pas atteint dans la commune d'accueil pour permettre l'ouverture d'une nouvelle officine de pharmacie ;

**CONSIDERANT** que le dossier présenté par Madame Annette PALAMARA, instruit par les services du Pôle Soins de Premier Recours de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon, ne répond pas aux exigences de la réglementation en vigueur ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La demande présentée par Madame Annette PALAMARA afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite, 9 rue du Pila Saint-Gély, à MONTPELLIER, dans un nouveau local situé centre médical et commercial Les Jonquilles, 15 rue du Millénaire à VALERGUES est rejetée.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé et/ou contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date :

- de sa notification aux intéressés,
- de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

**Article 3** : Le Directeur de l'Offre de soins et de l'autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à l'auteur de la demande et une copie est adressée au Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Languedoc-Roussillon.

MONTPELLIER le 16 décembre 2011

Docteur Martine Aoustin

*signé*

Directeur Général

**ARRETE N° 2011-2118**

**MODIFIANT L'ARRETE N° 2010 – 810  
portant composition  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010, portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Madame Martine Aoustin en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon,

Vu l'arrêté n° 2010-810 modifié par l'arrêté n° 2010-952, n° 2011-209, n° 2011-652, n° 2011-1242, n° 2011-1244 n° 2011-1762 portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon,

Vu les propositions reçues à l'ARS,

**ARRETE**



**Article 1** - Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux.

➤ **Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jean-Pierre <b>LACROIX</b> Président du Collectif Inter associatif sur la Santé Languedoc-Roussillon	Madame Dominique <b>LAURENT</b> Collectif Inter associatif sur la Santé ADVOCACY 66
Monsieur Olivier <b>NEGRE</b> Collectif Inter associatif sur la Santé Alliance maladies rares	Madame Marie-Hélène <b>LAMBERT</b> Présidente de l'association des diabétiques de l'Aude
Monsieur le Professeur Henri <b>PUJOL</b> Collectif Inter associatif sur la Santé – Ligue contre le cancer	Monsieur François <b>COSTE</b> Président de l'association des diabétiques de l'Hérault
Monsieur Arnaud <b>CARPIER</b> Collectif Inter associatif sur la Santé Mouvement des familles rurales	Madame Marie-Chantal <b>BRUNEL</b> Présidente de l'Union départementale des associations familiales de Lozère
Madame Simone <b>BASCOUL</b> Présidente de l'Union Régionale des consommateurs (CLVC)	Monsieur Jean-Marie <b>ESPOSITO</b> Secrétaire général de maison de vie en Roussillon
Monsieur Bernard <b>MOISSIARD</b> FNAPSY	Monsieur Jean-Louis <b>VIDAL</b> Président de Sésame Autisme Roussillon
Madame Roselyne <b>BESSAC</b> UNAFAM	Monsieur Roland <b>MARQUE</b> UNAFAM
En attente de désignation	En attente de désignation

Le reste est sans changement

**Article 2** : Le 7<sup>ème</sup> collège est composé d'offreurs des services de santé.

- **7a : Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 2 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Philippe <b>DOMY</b> Directeur Général CHU de Montpellier	Monsieur Jean-Olivier <b>ARNAUD</b> Directeur Général CHU de Nîmes
Monsieur Olivier <b>JONQUET</b> Président de la CME CHU de Montpellier	Madame Claire <b>GATECEL</b> Président de la CME CH de Béziers
Madame Sonia <b>LAZAROVICI</b> Président de la CME CHU de Carcassonne	Monsieur Yves <b>GARCIA</b> Président de la CME CH de Perpignan
Jean-François <b>THIEBAUX</b> Président de la CME CHS Le Mas Careiron-Uzès	Alexandre <b>CHELIAS</b> Président de la CME CH St Alban
Monsieur François <b>MOURGUES</b> Directeur du CH d'Alès	Monsieur Vincent <b>ROUVET</b> Directeur du CH de Perpignan

Le reste est sans changement

**Article 3** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER.

**Article 4** : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon, ainsi qu'à ceux des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées Orientales.

Montpellier, le 19 Décembre 2011

Le Directeur Général  
**signé**

Docteur Martine Aoustin

**DECISION ARS LR / 2011- 1982**

**AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE  
D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon**

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1161-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;

**VU** la demande présentée par le Directeur du Centre Hospitalier de Béziers, le 06/12/2010 en vue de la mise en oeuvre du programme d'éducation thérapeutique EDUCARE pour les pathologies suivantes : asthme de l'enfant et diabète (type 1, type 2, enfant, adulte) dont le coordonnateur est le Docteur Frédérique CARRIE ;

**CONSIDERANT** que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé, que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L.1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées et que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 ;

**DECIDE**

- Article 1** L'autorisation de mise en œuvre du programme « EDUCARE » au Centre Hospitalier de Béziers, coordonné par le Docteur Frédérique CARRIE, est accordée.
- Article 2** Cette autorisation est accordée pour une durée de 4 ans à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
- Article 3** Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.
- Article 4** Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
- Article 5** La présente autorisation devient caduque si :  
- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance  
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.
- Article 6** Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.
- Article 7** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le 20/12/2011

**Signé**

Docteur Martine Aoustin  
Directeur Général

**DECISION ARS LR / 2011- 1983**

**AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE  
D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon**

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1161-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;

**VU** la demande présentée par le président de l'Association AIR + R, le 25/11/2010, en vue de la mise en oeuvre d'un programme d'éducation thérapeutique pour des patients et leurs proches, atteints de maladies respiratoires chroniques stabilisés, poursuivant en post-réhabilitation respiratoire dans le cadre d'un suivi au long cours, dont le coordonnateur est le Professeur Christian PREFAUT ;

**CONSIDERANT** que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé, que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées et que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 ;

**DECIDE**

- Article 1** L'autorisation de mise en œuvre du programme « MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX VIVRE » Mieux comprendre sa maladie, son traitement, son évolution pour améliorer sa qualité de vie et son autonomie afin d'intégrer un programme de réhabilitation respiratoire de suivi et de coordination des soins, pour les patients du Réseau AIR+R de la région Languedoc-Roussillon, coordonné par le Professeur Christian PREFAUT, est accordée.
- Article 2** Cette autorisation est accordée pour une durée de 4 ans à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
- Article 3** Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.
- Article 4** Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
- Article 5** La présente autorisation devient caduque si :  
- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance  
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.
- Article 6** Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.
- Article 7** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le 20/12/2011

**Signé**

Docteur Martine Aoustin  
Directeur Général

Montpellier le, 20 décembre 2011

**AVIS D'OUVERTURE  
D'UN CONCOURS SUR EPREUVES  
d'Assistant Médico-Administratif**

**Branche**

*Assistance de Régulation Médicale*

**18 postes**

**Peuvent être candidats :**

- *les membres du corps des Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale*
- *les fonctionnaires et les agents non titulaires de catégorie C exerçant les fonctions de permanencier auxiliaire de régulation médicale*

**et**

**Justifiant de  
4 années de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

---

**Le dossier d'inscription est à imprimer dans «INTRANET»  
jusqu'au 31 janvier 2012**

**Contact**

Lidy Bonnard - ☎ 3.08.08  
l-bonnard@chu-montpellier.fr

Service Concours & Examens - Institut de Formation & des Ecoles

**Clôture des inscriptions le 31 janvier 2012 minuit**  
*(le cachet de la poste faisant foi)*

Le Directeur de l'Institut de Formation & des Ecoles



Montpellier le, 20 décembre 2011

# AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES d'Assistant Médico-Administratif

## Branche

*Assistance de Régulation Médicale*

**12 postes**

## Peuvent être candidats :

- les membres du corps des Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale,
  - les fonctionnaires de catégorie C et les agents non titulaires exerçant les fonctions de permanencier auxiliaire de régulation médicale,
- et**

*Titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes (décret 2007-196 du 13/02/2007 "Commission d'équivalences")*

*(Pour la constitution du dossier d'équivalence, veuillez prendre rendez-vous auprès du Service Concours & Examens)*

***Le dossier d'inscription est à imprimer dans «INTRANET»  
jusqu'au 31 janvier 2012***

### Contact

Lidy Bonnard - ☎ 3.08.08

l-bonnard@chu-montpellier.fr

Service Concours & Examens - Institut de Formation & des Ecoles

**Clôture des inscriptions le 31 janvier 2012 minuit**

*(le cachet de la poste faisant foi)*

Le Directeur de l'Institut de Formation & des Ecoles



Montpellier le, 20 décembre 2011

**AVIS D'OUVERTURE  
D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL  
d'Assistant Médico-Administratif**

**Branche**

*Assistance de Régulation Médicale*

**5 postes**

**Sont autorisés à prendre part à cet examen professionnel  
d'accès au 1<sup>er</sup> grade du corps des assistants médico-  
administratifs :**

***les agents titulaires du grade de Permanencier Auxiliaire de  
Régulation Médicale Chef***

---

***Le dossier d'inscription est à imprimer dans «INTRANET»  
jusqu'au 31 janvier 2012***

**Contact**

Lidy Bonnard - ☎ 3.08.08

l-bonnard@chu-montpellier.fr

Service Concours & Examens - Institut de Formation & des Ecoles

**Clôture des inscriptions le 31 janvier 2012 minuit**  
*(le cachet de la poste faisant foi)*

Le Directeur de l'Institut de Formation & des Ecoles



## DECISION PORTANT DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC HOSPITALIER DU 08/11/2011

Décision prise dans le cadre du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et du Code de la Santé Publique.

Cette décision concerne l'ensemble des bâtiments de la maison de retraite Saint-Jacques située rue Jean Macé – 34500 BEZIERS.

Suite à la désaffectation de la maison de retraite Saint-Jacques consécutive à la construction de la Pinède 2 sur le site de Pérréal et au déménagement de tous les résidents ;

Suite à l'avis de conseil de surveillance en date du 20/10/2011 ;

La directrice du Centre Hospitalier de Béziers décide de procéder au déclassement et à la sortie de son domaine public de la maison de retraite Saint-Jacques, à compter de ce jour.

La Directrice  
du Centre Hospitalier de Béziers

  
Marie-Agnès ULRICH





## **PREFET DE L'HERAULT**

**Direction départementale de la  
cohésion sociale**

**Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative**

## **LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON**

### **PREFET DE L'HERAULT**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

### **Officier de l'Ordre National du Mérite**

#### **AGREMENT SPORT N° 2011 / 0357**

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, et relatif à l'agrément des groupements sportifs;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-I-2492 du 24 novembre 2011 accordant délégation de signature à Madame la Directrice départementale de la cohésion Sociale de l'Hérault ;

Vu la demande d'agrément présentée par l'Association Sportive ;

Vu la proposition de Madame la Directrice de la Cohésion Sociale de l'Hérault ;

#### **ARRETE**

**Article 1er** : L'agrément est délivré au groupement sportif : **LES COLVERTS A PETITS PAS**  
ayant son siège social :

**Chez Mr Roland POUGET  
Les Cols Verts – Bât 6  
900 avenue de la Pompignane  
34000 MONTPELLIER**

**Numéro d'agrément** : S- 44- 2011 en date du 13 décembre 2011

**Affiliation** : Fédération Française de Randonnée Pédestre

**Article 2** : Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault et la Directrice départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Montpellier, le 13 décembre 2011**

**LE PREFET et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale,  
signé**

**Isabelle PANTEBRE**



## **PREFET DE L'HERAULT**

**Direction départementale de la  
cohésion sociale**

**Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative**

## **LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON**

### **PREFET DE L'HERAULT**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

### **Officier de l'Ordre National du Mérite**

#### **AGREMENT SPORT N° 2011 / 0359**

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, et relatif à l'agrément des groupements sportifs;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-I-2492 du 24 novembre 2011 accordant délégation de signature à Madame la Directrice départementale de la cohésion Sociale de l'Hérault ;

Vu la demande d'agrément présentée par l'Association Sportive ;

Vu la proposition de Madame la Directrice de la Cohésion Sociale de l'Hérault ;

#### **ARRETE**

**Article 1er** : L'agrément est délivré au groupement sportif : **LES CHEMINS DE NEBIAN**  
ayant son siège social : **5 place Paul Valéry**  
**34800 NEBIAN**

**Numéro d'agrément** : S- 39- 2011 en date du 15 décembre 2011

**Affiliation** : Fédération Française de Randonnée Pédestre

**Article 2** : Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault et la Directrice départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Montpellier, le 15 décembre 2011**

**LE PREFET et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale,  
signé**

**Isabelle PANTEBRE**



## PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale de la  
cohésion sociale

Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative

## LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON

### PREFET DE L'HERAULT

Chevalier de la Légion d'Honneur

### Officier de l'Ordre National du Mérite

#### AGREMENT SPORT N° 2011 / 0358

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, et relatif à l'agrément des groupements sportifs;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-I-2492 du 24 novembre 2011 accordant délégation de signature à Madame la Directrice départementale de la cohésion Sociale de l'Hérault ;

Vu la demande d'agrément présentée par l'Association Sportive ;

Vu la proposition de Madame la Directrice de la Cohésion Sociale de l'Hérault ;

#### **ARRETE**

**Article 1er** : L'agrément est délivré au groupement sportif : **TENNIS CLUB MONTPLAISIR**  
ayant son siège social : **2 rue de la Grangette**  
**Le haut des Masselettes**  
**34490 THEZAN**

**Numéro d'agrément** : S- 45- 2011 en date du 15 décembre 2011

**Affiliation** : Fédération Française de Tennis

**Article 2** : Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault et la Directrice départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Montpellier, le 15 décembre 2011**

**LE PREFET et par délégation,**  
**La directrice départementale**  
**De la cohésion sociale,**  
**signé**

**Isabelle PANTEBRE**



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction départementale des  
territoires et de la mer

Service Agriculture Forêt  
Espaces Naturels

Unité Forêt-Biodiversité-Chasse

**ARRETE N°DDTM34-2011-12-01764 du 12 décembre 2011**

**Vénerie sous terre : autorisation complémentaire pour le déterrage du blaireau.**

**Le préfet de la région Languedoc-Roussillon  
préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

vu l'article R 424-5 du Code de l'environnement,

vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault,

vu l'avis de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 9 décembre 2011,

sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

La vénerie sous terre du blaireau est autorisée pour une période complémentaire à partir du **15 mai et jusqu'au 15 septembre 2012.**

### **ARTICLE 2 :**

La vénerie sous terre du blaireau ne pourra s'exercer que par des équipages possédant une attestation de meute en cours de validité pour ce type de chasse et avec l'accord écrit du détenteur du droit de chasse des terrains sur lesquels se pratique cette activité.

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

### **ARTICLE 4 :**

La directrice départementale des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

A Montpellier le 12 décembre 2011

**Pour le Préfet,  
Par délégation, le Sous-Préfet,**

*signé*

**Cécile LENGLET**

Direction départementale des  
territoires et de la mer

Service Agriculture Forêt Espaces  
Naturels

Unité Forêt-Biodiversité-Chasse

**ARRETE MODIFICATIF N°DDTM34-2011-12-01765 du 12 décembre 2011  
relatif aux dates de clôture et modalités d'exercice de la chasse à tir pour la campagne  
2011-2012 concernant l'espèce sanglier.**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

vu les articles L 424-2 à 5 et R 424-6 à 8 du Code de l'environnement,

vu l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-06-760 du 7 juin 2011 fixant les dates de clôture et modalités d'exercice de la chasse à tir pour la campagne cynégétique 2011 - 2012,

vu l'arrêté préfectoral n°2006-I-2911 du 4 décembre 2006 relatif à l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault,

vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs,

vu l'avis de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 9 décembre 2011,

sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2011-06-760 du 07 juin 2011 est modifié comme suit :

**1. Concernant l'espèce sanglier :**

Les dates de fermeture sont échelonnées en fonction des unités de gestion précisées en annexe 1.

**A – Sur les communes des unités de gestion n°1 et 2 :**

**La date de clôture est fixée au 15 janvier 2012 au soir.**

B – Sur les communes des unités de gestion n°3, 4, 5 et 11 :

**La date de clôture est fixée au 29 janvier 2012 au soir.**

C - Sur les communes des unités de gestion n° 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, et 26 :

**La date de clôture est fixée au 26 février 2012 au soir.**

Du 1<sup>er</sup> février 2012 au 26 février 2012, la chasse est autorisée uniquement en battue dans les conditions définies à l'alinéa 5 relatif au sanglier de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-06-760 du 7 juin 2011, après déclaration préalable en mairie, à la gendarmerie et auprès de l'ONCFS.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

#### **ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer et les agents énumérés aux articles L 428-20 à 23 du Code de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département par les soins du maire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont des copies seront adressées :

- aux sous-préfets de BEZIERS et LODEVE,
- au directeur interdépartemental des affaires maritimes,
- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie,
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au chef du service départemental de l'ONCFS,
- au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF,
- aux lieutenants de louveterie,
- au président de la fédération départementale des chasseurs,
- au président de l'association des gardes chasse particuliers de l' Hérault.

A Montpellier, le 12 décembre 2011

**Pour le Préfet,  
Par délégation, le Sous-Préfet,**

*signé*

**Cécile LENGLET**

ARRETE n° DDTM34-2011-12-01819 du 27 décembre 2011

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU SCHEMA REVISE POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS L'HERAULT

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission départementale consultative des gens du voyage,

Vu la Circulaire du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage,

Vu l'arrêté du 28 février 2003 relatif à l'approbation du Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage, document signé conjointement par le Préfet de l'Hérault et le Président du Conseil général de l'Hérault,

Vu l'Arrêté du 13 août 2008 engageant la mise en révision de ce Schéma,

Vu la réunion du 9 octobre 2009 des membres de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage relative à la présentation du diagnostic préalable à la révision du Schéma,

Vu les réunions de concertations tenues au mois de décembre 2009 et réalisées par secteur géographique (Montpellier, Lunel, Béziers-Agde, Frontignan et Hauts-cantons),

Vu la réunion du 24 septembre 2010 des membres de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage relative à la présentation du Schéma révisé,

Vu la lettre du 9 février 2011 relatif à la transmission pour avis du projet de Schéma révisé à l'ensemble des collectivités concernées par les obligations du nouveau Schéma,

Vu la réunion du 28 septembre 2011 des membres de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage relative à la validation du Schéma révisé,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,



## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Le Schéma pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage dans le département de l'Hérault, document annexé au présent Arrêté, est révisé et approuvé.

### Article 2

La Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage établit chaque année un bilan d'application du Schéma.

### Article 3

Les communes figurant au Schéma sont tenues, dans un délai de 2 ans suivant la publication de ce Schéma, de participer à sa mise en œuvre.

### Article 4

En cas de transfert de compétences vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, cette collectivité est alors Maître d'Ouvrage et supporte la responsabilité de l'équipement, son financement et bénéficie des aides de l'Etat (lorsque celles-ci sont effectives).

### Article 5

Les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale assurent la gestion de ces équipements (aires d'accueil, aires de grand passage) ou la confient à un prestataire extérieur.

### Article 6

Le Schéma est révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication et peut être complété une seule fois par avenant sur l'initiative d'un ou des signataires.

### Article 7

Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault, Messieurs les Maires des communes concernées ou Messieurs les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Montpellier, le 27/12/2011

SIGNE

Le Préfet de la région Languedoc Roussillon,  
Préfet de l'Hérault



PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service Agriculture, Forêts  
et gestion des Espaces  
Naturels

ARRETE N° DDTM34-2011-12-01816

Relatif à la composition du comité départemental d'expertise

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**VU** les articles L.361-1 à 21 du code rural organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles,

**VU** les articles D361.1 à 14 du code rural, et notamment l'article D361-13,

**VU** le décret n°2011-785 du 28 juin 2011 relatif à la gestion comptable et financière du Fonds national de gestion des risques en agriculture ainsi qu'au Comité national de gestion des risques en agriculture et à ses comités départementaux d'expertise,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2007-I-399 en date du 7 mars 2007 habilitant les organisations syndicales d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2008-01-2984 en date du 18 novembre 2008 portant nomination des membres du comité départemental d'expertise,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-I-2025 en date du 19 septembre 2011 de délégation de signature du préfet de département à Madame Mireille JOURGET,

*sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,*

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité départemental d'expertise, pour une durée de 3 ans :

- le Préfet ou son représentant, président du comité ;
- le directeur départemental des finances publiques ou son représentant ;
- la directrice départementale des territoires et de la mer ou son représentant ;
- le président de la chambre d'agriculture ou son représentant ;
- le représentant des établissements bancaires présents dans le département :
  - Titulaire : M. Patrice ROCH
  - Suppléant : M. Fabien GHIGLIONDA

- le représentant de la FDSEA :  
Titulaire : M. Denis CARRETIER  
Suppléant : M. Pierre COLIN
- le représentant des Jeunes agriculteurs :  
Titulaire : M. Raymond LLORENS  
Suppléant : M. Patrice LAFONT
- le représentant de la confédération paysanne :  
Titulaire : M. André PRUNEDDU
- le représentant de la fédération française des sociétés d'assurance :  
Titulaire : M. Jean NOGAREDE  
Suppléant : M. Alain BOYER
- le représentant de les caisses de réassurances mutuelles agricoles du département :  
Titulaire : M. Guilhem VIGROUX  
Suppléant : M. Jean Denis BOURRIER

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°2008-01-2984 est abrogé.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Montpellier, le 23 décembre 2011

Pour le Préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
La Directrice Départementale des Territoires  
et de la Mer  
SIGNE  
Mireille JOURGET

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault**

**DDTM 34**

Service Agriculture, Forêt,  
Gestion des Espaces Naturels

520, allée Henri II  
de Montmorency – CS 60 556  
34064 Montpellier cedex 02  
Tel. 04 34 46 60 00  
Fax 04 34 46 61 00

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34-2011-12-  
ORGANISANT LA LUTTE CONTRE  
LE CYNIPS DU CHATAIGNIER (*Dryocosmus kuriphilus*)**

**Le Préfet de la Région Languedoc Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu les articles L. 251-3 à L. 252-5 du Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.251-8 ;

Vu la décision 2006/464/CE de la Commission du 27 juin 2006 relative à des mesures provisoires d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation dans la Communauté de l'organisme *Dryocosmus kuriphilus* Yasumatsu ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 novembre 2010 modifié, relatif à la lutte contre le Cynips du châtaignier *Dryocosmus kuriphilus* ;

Considérant que l'insecte *Dryocosmus kuriphilus* (Cynips du châtaignier) représente un ravageur majeur du châtaignier, capable de réduire significativement la production et la qualité des châtaignes ;

Considérant que plusieurs foyers de *Dryocosmus kuriphilus* ont été mis en évidence dans 2 départements de la région Languedoc-Roussillon depuis mai 2011;

Considérant l'avis de Monsieur le chef du Service Régional de l'Alimentation à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc – Roussillon ;

Considérant l'obligation pour la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Service Régional de l'Alimentation du Languedoc – Roussillon de délimiter les zones de lutte contre *Dryocosmus kuriphilus*, définies conformément à l'article 8 de l'arrêté du 22 novembre 2010 modifié ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## ARRETE

### **Article 1 : Délimitation des zones de lutte**

L'annexe I liste, pour le département :

- les communes qui contiennent une zone contaminée, au sens de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 22 novembre 2010 modifié
- les communes incluses en tout ou en partie dans la zone focale (large de 5 km au moins autour de la zone contaminée)
- les communes incluses en tout ou en partie dans la zone tampon (large de 10 km au moins autour de la zone focale)

### **Article 2 : Mesures officielles de lutte dans les zones délimitées**

Les mesures de lutte officielles s'appliquant dans ces zones délimitées sont celles inscrites dans l'arrêté ministériel du 22 novembre 2010 modifié.

Notamment, ses articles 10 et 10-1, prévoient l'interdiction de tout mouvement de matériel végétal de *Castanea* (végétaux ou partie de végétaux du genre *Castanea* Mill. destinés à la plantation ou à la multiplication, autres que les fruits et semences) à l'intérieur ou à l'extérieur des zones délimitées, sauf cas particuliers (listés en article 10 - 2° alinea, et article 10-1).

### **Article 3 : Exécution**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, Messieurs les Maires du département de l'Hérault, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer, Monsieur le Chef du Service régional de l'alimentation à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon, le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault, ainsi que Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Languedoc - Roussillon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du département de l'hérault et dont un exemplaire sera transmis à chaque autorité d'exécution.

Fait à Montpellier, le 23 décembre 2011

P / La Directrice Départementale  
des Territoires et de la Mer,  
la Chef du Service Agriculture, Forêt,  
gestion des Espaces Naturels  
SIGNE  
Florence BARTHELEMY

## Annexe I

### **Communes de l'Hérault contaminées par le Cynips du châtaignier *Dryocosmus kuriphilus* :**

FOZIERES  
SOUMONT  
SAINT PRIVAT

### **Communes de l'hérault en zone focale (5 km des foyers) :**

LE BOSC  
FOZIERES  
LAUROUX  
LODEVE  
MONTOLIEU  
MOULES ET BAUCELS  
OLMET ET VILLECLUN  
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE  
LES PLANS  
POUJOLS  
LE PUECH  
SAINT ETIENNE DE GOURGAS  
SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE  
SAINT PIERRE DE LA FAGE  
SAINT PRIVAT  
SOUBES  
SOUMONT  
USCLAS DU BOSC

### **Communes de l'hérault en zone tampon (10 km de la zone focale) :**

AGONES	MONTPEYROUX
ARBORAS	MOUREZE
AVENE	NOTRE DAME DE LONDRES
LE BOUSQUET D'ORB	OCTON
BRENAS	PEGAIROLLES DE BUEGES
BRIGNAC	PEZENES LES MINES
BRISSAC	LES RIVES
CABRIERES	ROMIGUIERES
CARLENCAS ET LEVAS	ROQUEREDONDE
LE CAYLAR	ROUET
CAZILHAC	SAINT ANDRE DE SANGONIS
CELLES	SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
CEYRAS	SAINT FELIX DE L'HERAS
CLARET	SAINT FELIX DE LODEZ
CLERMONT L'HERAULT	SAINT GUILHEM LE DESERT
LE CROS	SAINT GUIRAUD
DIO ET VALQUIERES	SAINT JEAN DE FOS
FERRIERES LES VERRERIES	SAINT MAURICE DE NAVACELLES
GANGES	SAINT MICHEL
GORNIES	SAINT SATURNIN DE LUCIAN
JONCELS	SALASC
JONQUIERES	SORBS
LACOSTE	LA VACQUERIE ET SAINT MARIN DE CASTRIES
LAGAMAS	VALMASCLE
LAROQUE	
LAVALETTE	
LIAUSSON	
LUNAS	
MERIFONS	

*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault*

DDTM 34

Service Agriculture Forêt et  
Gestion des Espaces Naturels

520, allée Henri II  
de Montmorency – CS 60 556  
34064 Montpellier cedex 02  
Tel. 04 34 46 60 00  
Fax 04 34 46 61 00

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF N° DDTM34-2011- 12-01827  
Relatif à la constitution du Comité de Pilotage pour l'élaboration et la mise  
en œuvre du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR9112021  
« Plaine de Villeveyrac Montagnac».**

**Le Préfet de la Région Languedoc Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la directive 2009-147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1 et L110-2, L.414-1 à L.414-7 et R. 414-8 à R. 414-24,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2010 - XV - 338 du 30 septembre 2010 portant constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac»,

**VU** l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à la directrice départementale des territoires et de la mer n°2011-I-2025 en date du 19 septembre 2011,

**VU** la demande du directeur des vignerons indépendants de l'Hérault,

**SUR** proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010 - XV – 338 du 30 septembre 2010 est modifié comme suit :

« Collège des usagers » :

**M. le directeur du Syndicat des Vignerons indépendants de l'Hérault.**

### ARTICLE 2 :

Le reste est sans changement.

### ARTICLE 3 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication.

### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon et la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Montpellier, le 29 décembre 2011**

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Adjoint**

**SIGNE**

**Frédéric BLUA**



Direction départementale  
des territoires et de la mer  
DDTM 34

Service Agriculture Forêt  
Espaces Naturels

Unité Forêt Biodiversité Chasse

## **ARRETE N°DDTM34-2011-12-01824**

**relatif à la régulation des populations de goélands leucophée (*Larus michahellis*) en milieu urbain, sur la commune de Sète.**

**Le préfet de la région Languedoc-Roussillon  
préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive N°79/409 CEE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.411-2 et R.411-6,

vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à la directrice départementale des territoires et de la mer n°2011-I-2025 en date du 19 septembre 2011,

Vu la demande de la commune de Sète,

Vu l'avis du conseil national de la protection de la nature du 9 décembre 2011,

Vu l'avis de la directrice départementale des territoires et de la mer,

Considérant la nécessité de prévenir et de réduire les nuisances et les dommages occasionnés par les goélands leucophée en milieu urbain,

Considérant l'inefficacité des mesures alternatives mises en œuvre jusqu'à présent,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

### **A R R E T E**

#### **ARTICLE 1 :**

Une autorisation de régulation de la population de goélands leucophée est délivrée **jusqu'au 31 décembre 2012** à la commune de Sète, représentée par Monsieur COMMEINHES François, Maire.

#### **ARTICLE 2 :**

Les modalités de régulation employées consisteront à stériliser les œufs en deux passages au printemps, sur l'ensemble des immeubles d'habitation collectifs de la commune sur lesquels ont été enregistrées des plaintes de la population, ainsi que sur les principaux bâtiments publics ou commerciaux disposant de toits plats.

L'organisation de ces opérations est confiée aux services techniques de la mairie de Sète. La stérilisation des œufs sera mise en œuvre par des personnes qualifiées choisies par la ville de Sète.

### **ARTICLE 3 :**

Parallèlement aux mesures de régulation, la ville de Sète devra poursuivre la réflexion approfondie sur les mesures préventives adaptées à mettre en œuvre débutée en 2009.

Un suivi de l'évolution des effectifs de goélands leucophée sera réalisé afin d'améliorer la connaissance des populations présentes dans la ville de Sète.

**Un compte-rendu annuel détaillé des opérations sera établi par la ville de Sète, et transmis à la DDTM et à la DREAL avant la 31 décembre 2012**, aux fins de transmission à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEDDTL. Ce bilan permettra de préciser si il est nécessaire ou non de renouveler les opérations les années à venir.

### **ARTICLE 4 :**

Concomitamment à la régulation, la ville de Sète entreprendra des actions visant à réduire les nuisances occasionnées par les goélands leucophée, en agissant en premier lieu sur la limitation de l'accès alimentaire, collecte des ordures ménagères et rejets issus de la pêche en mer, et en sensibilisant les syndicats de copropriétés ainsi que les bailleurs sociaux sur l'utilisation de méthodes alternatives.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

### **ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice départementale des territoires et de la mer et le maire de Sète sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont des copies seront adressées :

- au titre de leurs missions de police :

- au chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- au colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault ;
- au lieutenant de louveterie de la XII<sup>ème</sup> circonscription, monsieur Fernandez Fabrice ;

- pour information :

- au directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon ;
- au président de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault.

A Montpellier, le 29 décembre 2011

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur-adjoint**

**SIGNE**

**Frédéric BLUA**

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
DDTM 34

Service Agriculture Forêt  
Espaces Naturels

Unité Forêt Biodiversité Chasse

## **ARRETE N°DDTM34-2011-12-01825**

**relatif à la régulation des populations de goélands leucophée (*Larus michahellis*) en milieu urbain, sur la commune d'Agde.**

**Le préfet de la région Languedoc-Roussillon  
préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive N°79/409 CEE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.411-2 et R.411-6,

vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à la directrice départementale des territoires et de la mer n°2011-I-2025 en date du 19 septembre 2011,

Vu la demande de la commune d'Agde,

Vu l'avis du conseil national de la protection de la nature du 15 décembre 2011,

Vu l'avis de la directrice départementale des territoires et de la mer,

Considérant la nécessité de prévenir et de réduire les nuisances et les dommages occasionnés par les goélands leucophée en milieu urbain,

Considérant l'inefficacité des mesures alternatives mises en œuvre jusqu'à présent,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

### **A R R E T E**

#### **ARTICLE 1 :**

Une autorisation de régulation de la population de goélands leucophée est délivrée **jusqu'au 31 décembre 2012** à la commune d'Agde, représentée par Monsieur D'ETTORE Gilles, Député - Maire.

#### **ARTICLE 2 :**

Les modalités de régulation employées consisteront, d'une part, à stériliser les œufs en deux passages au printemps, sur l'ensemble des toitures identifiées des secteurs urbanisés de la commune (Agde Centre, Cap d'Agde, Grau d'Agde, Tamarrissière) et, d'autre part, à détruire les nids après le départ des goélands.

L'organisation de ces opérations est confiée aux services techniques de la mairie d'Agde. La stérilisation des œufs sera mise en œuvre par des personnes qualifiées choisies par la ville d'Agde.

### **ARTICLE 3 :**

Parallèlement aux mesures de régulation, la ville d'Agde devra poursuivre la réflexion approfondie sur les mesures préventives adaptées à mettre en œuvre débutée en 2011.

Un suivi de l'évolution des effectifs de goélands leucophée sera réalisé afin d'améliorer la connaissance des populations présentes dans la ville d'Agde.

**Un compte-rendu annuel détaillé des opérations sera établi par la ville d'Agde, et transmis à la DDTM et à la DREAL avant la 31 décembre 2012**, aux fins de transmission à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEDDTL. Ce bilan permettra de préciser si il est nécessaire ou non de renouveler les opérations les années à venir.

### **ARTICLE 4 :**

Concomitamment à la régulation, la ville d'Agde entreprendra des actions visant à réduire les nuisances occasionnées par les goélands leucophée, en agissant en premier lieu sur la limitation de l'accès alimentaire, collecte des ordures ménagères et rejets issus de la pêche en mer, et en sensibilisant les syndicats de copropriétés ainsi que les bailleurs sociaux sur l'utilisation de méthodes alternatives.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

### **ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice départementale des territoires et de la mer et le maire d'Agde sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont des copies seront adressées :

- au titre de leurs missions de police :

- au chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- au colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault ;
- au lieutenant de louveterie de la XI<sup>ème</sup> circonscription, monsieur Mula Bernard ;

- pour information :

- au directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon ;
- au président de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault.

A Montpellier, le 29 décembre 2011

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur-adjoint**

**SIGNE**

**Frédéric BLUA**



## PREFECTURE DE L'HERAULT

**DIRECCTE**  
**Unité Territoriale de l'Hérault**  
**615, boulevard d'Antigone – CS 19002**  
**34064 MONTPELLIER CEDEX**

### ARRETE N° 11-XVIII-229

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur da travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2012,

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

## A R R E T E

### Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABECASSIS Dominique née LOUCHE**  
CONSEILLERE INDEMNISATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CLARET
- **Madame ABELLE Myriam**  
GESTIONNAIRE EPC, AGME, PARIS.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur ABELA Jean**  
CARISTE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur ABSIL Jack**  
VENDEUR TECHNIQUE, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle AGAZZI Mireille**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AIT YAZZA Ahmed**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, FONCIA LMG, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ALBOUY Sylvie**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ALBRECHT Lionel**  
DIRECTEUR, SOCIÉTÉ HOLD & CO, PARIS.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Mademoiselle ALCALDE Céline**  
CONSEILLER CLIENTELE PROFESSIONNELS, LCL LE CREDIT LYONNAIS,  
VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur AMBROSINO Roger**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PUECHABON
- **Madame AMIEL Michèle née TRUEL**  
SECRETAIRE FACTURATION, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Madame AMOROS Marie-Ange née PAGAN**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à PUISSERGUIER

- **Monsieur ANELLI Daniel**  
EMPLOYE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, LAVAUUR.  
demeurant à GRAISSESSAC
- **Mademoiselle ANSADO Fabienne**  
I.D.E, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ARAGONCILLO Marlene née FOUREAU**  
TECHNICIENNE DE L'INFORMATION, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à VENDRES
- **Monsieur ARANDES Eliseo**  
AGENT DE MAITRISE, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur AUBIGNAT Olivier**  
CHARGE DE CLIENTELE, MACSF ASSURANCES, PUTEAUX.  
demeurant à RESTINCLIERES
- **Mademoiselle AUDEBRAND Delphine**  
CADRE COMPTABLE ET FINANCIER, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur AUTHIER Thierry**  
CHEF DE PRODUIT MARKETING, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Mademoiselle AYRAL Catherine**  
CAISSIERE EMPLOYE COMMERCIALE, SAS KOUNTE, JACOU.  
demeurant à PEROLS
- **Madame AZAUBERT Géraldine née GOMES**  
EMPLOYEE DE BUREAU, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à POILHES
- **Mademoiselle AZOULAY Carole**  
INFIRMIERE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AZZOUG Nicolas**  
ANALYSTE-PROGRAMMEUR SYSTEME, COGITIS, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur BAILLES Claude**  
ASSISTANT INGENIEUR, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à AGDE
- **Mademoiselle BALLAGNY Sandrine**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à SETE
- **Mademoiselle BARASCUD Ghislaine**  
PSYCHOLOGUE, ASSOCIATION EPISODE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame BARRAL Monique née WAWRZYNIAK**  
KINESITHERAPEUTE, THALASSO / SPA. GRAND DELTA SAS, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Mademoiselle BASTOUL Nathalie**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PINET
- **Mademoiselle BATTINELLI Fabienne**  
CADRE OPERATIONNEL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame BATUT Régine née MICHOT**  
ASSISTANTE TECHNIQUE DE L'ORIENTATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Madame BAZIN Véronique née GREGOIRE**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDEMIAN
- **Madame BELDA Célia née LEON**  
VENDEUSE CHARCUTERIE, CARREFOUR MARKET , SALON DE PROVENCE  
CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Madame BENOIT Chantal née BASTIT**  
ACHETEUSE, COFIDUR EMS, BOULAZAC CEDEX.  
demeurant à LAURET
- **Monsieur BEYNEL Jean-François**  
CADRE, PHILIPS FRANCE, SURESNES.  
demeurant à SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES
- **Madame BLADIER Katia née LUQUE**  
AIDE SOIGNANTE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Mademoiselle BLAIN Sophie**  
VENDEUSE PRODUITS ET SERVICES, AUCHAN PEROLS, PEROLS.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame BLANDIN Pascale**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BLASCOT Jean-Pierre**  
DIRECTEUR, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame BLIOT Marie-Hélène née REIS OLIVEIRA**  
GESTIONNAIRE DE CONTRATS, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION &  
CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à LUNEL
- **Madame BOCCIA Maryline née DELGADO**  
TECHNICIEN PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, POUSSAN.  
demeurant à GIGEAN
- **Mademoiselle BOFF Véronique**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER



- **Monsieur BOHE Christophe**  
 CONSEILLER REFERENT, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à SAINT JUST
  
- **Monsieur BOIJOUT Jean-Pierre**  
 CHEF DE SECTEUR, SNC JOULIE TP, COURNONSEC.  
 demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Madame BOJ Françoise née GONDARD**  
 EMPLOYEE POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, POLE EMPLOI  
 LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
 demeurant à BALARUC LE VIEUX
  
- **Monsieur BOLDRINI Joseph**  
 MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle BOLINCHES Christine**  
 INFORMATICIENNE OPERATRICE, CECOFI S.A.S., BOUJAN SUR LIBRON.  
 demeurant à MAUREILHAN
  
- **Monsieur BOLLE Bernard**  
 RESPONSABLE D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à LUNEL
  
- **Mademoiselle BON Florence**  
 EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BONED Claude**  
 MENUISIER, MENUISERIE RACANIER, CASTELNAU LE LEZ.  
 demeurant à CANET
  
- **Monsieur BONGIOVANNI Luc**  
 CHARGE D'ACCUEIL COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
 MARSEILLE.  
 demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur BONIFACE Jean-Pierre**  
 ELECTROMECHANICIEN MAINTENANCE, ISOBOX TECHNOLOGIES, VENDARGUES.  
 demeurant à JUVIGNAC
  
- **Mademoiselle BONNAL Danièle**  
 AGENT DE MAITRISE, OFFICE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur BONNEFILLE Fabien**  
 CADRE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, LYON.  
 demeurant à CLAPIERS
  
- **Mademoiselle BOSCO Christine**  
 CONSEILLERE MUTUALISTE, MAE DE L'HERAULT, SETE CEDEX.  
 demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Mademoiselle BOUBEL Agnès**  
 CONSEILLERE REFERENTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BOUCHET Raphaël**  
RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Mademoiselle BOULADOUX Isabelle**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MARSEILLAN
- **Monsieur BOULET Didier**  
RESPONSABLE DE DEPARTEMENT, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER  
CEDEX.  
demeurant à LOUPIAN
- **Madame BOURGEOIS Emmanuelle**  
CHARGEES DE CLIENTELE SENIOR, KPMG SA, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle BOURGES Corinne**  
SECRETAIRE MEDICALE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à GANGES
- **Madame BOURNONVILLE Anne née BONNAFOUS**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame BOUTIN Catherine née FLORES**  
HOTESSE DE CAISSE, CASTORAMA, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
- **Monsieur BOUZAKRI Abderrazak**  
CHEF DE CHANTIER, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à MARAUSSAN
- **Monsieur BRAS Patrick**  
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BRESSON Patrick**  
COMPTABLE COMMERCIAL, LABORATOIRE CHAUVIN S.A., MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERIS
- **Monsieur BRESSON Philippe**  
RESPONSABLE EXPLOITATION, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRETON Eric**  
DIRECTEUR D'ETUDES, ANATEEP, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BRIERA Muriel née ISIDRO**  
RESPONSABLE SERVICE BANCAIRE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Mademoiselle BROT Cécile**  
EMPLOYEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BROUILLARD Stéphane**  
OPERATEUR DE CHARGEMENT, SAIPOL, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur CABANES Michel**  
MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CABARROU Frédéric**  
TITULAIRE DE DIRECTION, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame CALAS Karine**  
AGENT SERVICE LOGISTIQUE, A.S.E.I., RAMONVILLE.  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Monsieur CALLAY Jean-Luc**  
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur CALMEN Jérôme**  
CHEF OUVRIER, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-  
DU-FESC.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur CAMILLE Jacques**  
MONTEUR-CABLEUR, COFIDUR EMS, BOULAZAC CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur CANET Thierry**  
RESPONSABLE TECHNIQUE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame CANETTA Christelle née QUERALT**  
GESTIONNAIRE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
- **Mademoiselle CAPLET Josiane**  
RESPONSABLE COORDINATION ET METHODES, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle CARDONA Pascale**  
INFIRMIERE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- **Monsieur CARRON Thierry**  
CARISTE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame CASANA Michelle née SUREAU**  
RESPONSABLE CLIENTELE, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur CASELLI Michel**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur CASSAN Bruno**  
AGENT DE CURAGE, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Madame CASTEL Fabienne née BORIES**  
INFIRMIERE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur CASTELLON Jean-Pierre**  
COMPTABLE, CAISSE COMPENSATION EMPLOYEURS, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur CAUMETTE Didier**  
DIRECTEUR AFFAIRES PUBLIQUES REGIONALES, BOEHRINGER INGELHEIM  
FRANCE, PARIS.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur CAYSEL Jacques**  
OUVRIER ENTRETIEN, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur CAZABAN Michel**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, SAVELYS, PARIS.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur CHABANNIER Jacques**  
VEILLEUR DE NUIT, THALASSO / SPA. GRAND DELTA SAS, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Madame CHABERT Nathalie née GUIGUE**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, CHILLY  
MAZARIN.  
demeurant à MURLES
- **Monsieur CHAIX Eric**  
CHAUFFEUR, CHRONOPOST MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur CHAIZE Thierry**  
MECANICIEN, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur CHAMBON Fabrice**  
INGENIEUR COMMERCIAL, PC SOFT, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Mademoiselle CHAMPETIER Marie-Claire**  
AGENT DE MAITRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CHANSON Maryline née GRIFFOND**  
TECHNICIENNE QUALIFIEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à POUZOLS
- **Mademoiselle CHARLES Corinne**  
SECRETAIRE MEDICALE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CHARRON Yves**  
INGENIEUR EXPLOITATION PETROLIERE, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame CHAUCHARD Isabelle née HUGOT**  
CONSEILLERE REFERENTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur CHEVALIER - RIFFARD Bruno**  
RESPONSABLE D'ACTIVITE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à VAILHAUQUES

- **Madame CINQUE-MARTINEZ Rosaria née CINQUE**  
CONSEILLERE REFERENTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame CISLO Anne née COUZY**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur CLANET Patrick**  
SUPERVISEUR LIGNES ACCUEIL, HSBC, PARIS.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur CLARISSE Dominique**  
DIRECTEUR TECHNIQUE, SOCIÉTÉ VIVEO FRANCE, PARIS.  
demeurant à VALFLAUNES
- **Monsieur CLERC Christophe**  
OPERATEUR DE CHARGEMENT, SAIPOL, SETE.  
demeurant à GIGEAN
- **Madame CLOZEL Anne-Marie née LUCIER**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame COGNERAS Sylvie**  
CHARGÉE DE FORMATION, ADEME, ANGERS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COLLET Christophe**  
CHARGE D'AFFAIRES INNOVATION, OSEO S.A., MAISONS-ALFORT CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur COLOMBO Thiéry**  
TECHNICIEN EN COMPTABILITE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle COLOSSO Maryse-Hélène**  
EMPLOYEE DE TRANSIT, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur COMBALAT Jean**  
AGENT DE PRODUCTION, IRRIFRANCE GROUPE, PAULHAN.  
demeurant à SAINT PONS DE MAUCHIENS
- **Madame CORBIERE Clara née JUAREZ**  
AGENT DE SERVICE, MUTUALITE FRANCAISE HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CORBIERE Sandrine née VIDAL**  
HOTESSE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle CORREIA Maria**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à BRIGNAC
- **Madame CORSO Sylvie née ESCANES**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MAUGUIO

- **Madame COSTES Véronique née LAPEYRE**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur COTRET Philippe**  
SE TERRAIN REFERENT, BIOMERIEUX, CRAPONNE.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur COURTOIS Pascal**  
CLERC ASSERMENTE, ASSOCIATION GROUPEMENT INTER SERVICES,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame CREMEL Colette née CELIE**  
HOTESSE DE CAISSE, NORAUTO BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Monsieur CUNIASSE Christian**  
AGENT MAINTENANCE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Mademoiselle CUNY Martine**  
TECHNICIEN RESSOURCES HUMAINES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur DA CRUZ Henri**  
CADRE DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à COMBAILLAUX
  
- **Madame DALLE Sarah née BONNET**  
SECRETAIRE MEDICALE, MUTUALITE FRANCAISE HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame DANCE Pascale**  
TECHNICIEN EXPERIMENTE ALLOCATAIRES, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur DANIAUD Michel**  
CHARGE DE PROFESSIONNALISATION, GDF SUEZ , SAINT DENIS LA PLAINE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle DARRIEUX Sandrine**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LA VACQUERIE
  
- **Madame DAUPHIN Nathalie née GASTAT**  
AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur DAYRE Florian**  
OUVRIER DE PRODUCTION, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.  
demeurant à CAUX
  
- **Mademoiselle DE GRAVE Joëlle**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame DE HANOT Véronique née HOYON**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DEBIEVE Alain**  
MANAGER, KPMG SA, MARSEILLE.  
demeurant à LUNEL
- **Mademoiselle DEBUIGNY Maryline**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, A.F.P.A., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DELFAUD Silvia née LOPES BARATA**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à AUMELAS
- **Monsieur DELWAL Eric**  
RESPONSABLE EXPLOITATION, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Monsieur DESSY Philippe**  
VICE PRESIDENT DE SCHNEIDER INTERNATIONAL ENERGY, SCHNEIDER  
ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Mademoiselle DEVAUD Gisèle**  
COMPTABLE, CECOFI S.A.S., BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle DEVAUX Monique**  
TECHNICIENNE FACTURATION, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle DHÔTE Viviane**  
CADRE ADJOINT, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DIAZ Frédéric**  
RESPONSABLE DE PARC, ALLOMAT SA, VILLENEUVE SAINT GEORGES.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Madame DIAZ Maria Del Carmen née MONTEJANO**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE DU MILLENAIRE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame DIDIER Nathalie née HUOT-SOUDAIN**  
RESPONSABLE MARKETING, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DOGUET Magali née CHRISTIN**  
RESPONSABLE DE PAYE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame DONES Josiane née GRANELL**  
ASSISTANTE COMPTABLE, SOCIETE AXIOME LITTORAL, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur DOUMAYROU Patrick**  
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur DROUET André**  
TECH. DE LA BANQUE, LCL, PARIS.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame DROULIN Celine née MARIOTTI**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur DUBAIL Alexandre**  
CONDUCTEUR D'ENGIN, COLAS MIDI MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à CRUZY
- **Monsieur DUFIEU Xavier**  
DIRECTEUR D'AGENCE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
- **Madame DUHAMELLE GILETTE née VALEMBOIS**  
CABLEUSE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Mademoiselle DUMAS Agnès**  
COMPTABLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur DUNOM Philippe**  
RESPONSABLE CLIENTELE ET DISTRIBUTION, HAGER SAS, OBERNAI.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur DUPUY Eric**  
DIRECTEUR ENGAGEMENTS, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DUPY Annick née BASTELEUS**  
ADJOINTE DIRECTEUR, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Mademoiselle DURANTE Dominique**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DUSFOUR Jean-Marc**  
DIRECTEUR D'AGENCE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à PEZENAS
- **Mademoiselle ECHEVIN Roseline**  
ASSISTANTE, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur EGIDI Pietro**  
RESPONSABLE GRANDS COMPTES, AIR LIQUIDE WELDING FRANCE, CERGY-  
PONTOISE CEDEX.  
demeurant à LUNEL
- **Madame ETIENNE Patricia née CANOVA**  
TECHNICIEN CONSEIL PRESTATIONS, CAF DE BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à VILLES-PASSANS



- **Monsieur FABRE Bruno**  
COORDINATEUR NATIONAL MAINTENANCE, LABORATOIRE FRESSENTUS  
MEDICAL CARE, FRESNES.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER
- **Madame FABRE Isabelle née VICENTE**  
AMP, ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, MONTBLANC.  
demeurant à CAPESTANG
- **Madame FABRI Sylvette née BONJOUR**  
SECRETAIRE-COMPTABLE, S.A.R.L. SOGEC, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur FAJARDO Pierre**  
MANOEUVRE MACON, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CRUZY
- **Monsieur FALIP Jean-François**  
ASSISTANT COMMERCIAL, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur FARCY Jean-Paul**  
RESPONSABLE DE VENTE TERRAIN, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à BEAULIEU
- **Mademoiselle FAVEL Laurence**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle FAVRE Christine**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur FAY Claude**  
BOUCHER, CARREFOUR MARKET, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur FAYADA Pascal**  
CHEF DE CHANTIER PRINCIPAL, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Mademoiselle FEMENIA Maryline**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FERRANDEZ Francisca née CARMONA**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à CAUX
- **Monsieur FERRARI Daniel**  
RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES, 3C FRANCE S.A.S, LA CHAPELLE  
D'ANGILLON.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FIERRO Fabienne née HANTZEN**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle FIORDELLI Hélène**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à LATTES

- **Madame FLEURANT Bénédicte née SIRE**  
CONSEILLERE MUTUALISTE, MAE DE L'HERAULT, SETE CEDEX.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur FLEURY Joseph**  
CONSEILLER TECHNIQUE, MAIRIE LE CRES, LE CRES.  
demeurant à LE CRES
- **Madame FOLLET Karine née GALLEGO**  
COMPTABLE, SARL AXIOME LITTORAL, FRONTIGNAN.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame FOMBELLE Valérie née PINEAU-MARESCAL**  
RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET DE LA PAIE, POLE EMPLOI  
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame FONTES Marie-Pascale née CHARVIN**  
CADRE DE SANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame FORTE Genevieve née CORNET**  
AGENT QUALIFIE DE SERVICE, ONET SERVICES, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle FOURNIER Michèle**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FOURNIL Nathalie née MOTE**  
COMPTABLE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle FRANC Marie-Claire**  
COMPTABLE, POLYCLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur FRANCOIS Laurent**  
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur FREZIL Philippe**  
MANIPULATEUR EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à GANGES
- **Monsieur GARCIA Louis**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Mademoiselle GARCIA Stephanie**  
EXPERT DU SYSTEME D'INFORMATION, C2R ALPES-MEDITERRANEE-OUTRE-  
MER, SOPHIA ANTIPOLIS.  
demeurant à BESSAN
- **Mademoiselle GARCIA Véronique**  
DELEGUEE DEPARTEMENTALE, PRO BTP, PARIS.  
demeurant à CLAPIERS

- **Mademoiselle GAUTHIER Odile**  
PROFESSIONNEL QUALIFIE RH, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GAVEN Colette**  
RESPONSABLE D'EQUIPE PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GAYRAUD Christian**  
EMPLOYE D'IMMEUBLES, ICF SUD EST MEDITERRANEE, LYON.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GEOFFROY Annick**  
VISITEUSE MEDICALE, MEDA PHARMA, PARIS.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur GERVAIS Christian**  
PNT, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur GIORDANENGO Denis**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame GIUPPONI Nicole née OLIVEIRA**  
AGENT D'ENTRETIEN, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Madame GOMEZ Aline née FABRE**  
ASH, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur GOMEZ Jean-Marc**  
MENUISIER, MENUISERIE RACANIER, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur GONZALEZ Julian**  
MACON, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur GOSSET Damien**  
CHEF D'EQUIPE, ETDE LOGISTIQUE SERVICE, SAINT QUENTIN EN YVELINES.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur GOURVES Ronan**  
RESPONSABLE DES STOCKS, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE,  
LATTES CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame GREA Elisabeth née GIRARD**  
MANIPULATRICE EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Madame GRECIET Hélène née BOURRAS**  
CADRE DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
- **Mademoiselle GRECK Yvane**  
I.D.E, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GRIMAL Sandrine née BERNON**  
RESPONSABLE COMMERCIALE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à GIGNAC
- **Madame GRIMOIN Marie-Hélène née GIRBAU**  
RESPONSABLE POLE REGIONAL, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
REGION LR, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GRISPAN Jean-Pierre**  
PRODUCTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ DGPC, PARIS LA DEFENSE .  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur GRULOIS Philippe**  
INGENIEUR, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur GRUZELLE Frédéric**  
CHEF DE CUISINE, THALASSO / SPA. GRAND DELTA SAS, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à SAINT JUST
- **Mademoiselle GUERIN Nathalie**  
MANIPULATRICE EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GUERY Philippe**  
RESPONSABLE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Mademoiselle GUIGNON Josiane**  
TELEVENDEUSE, ALPAGEL LANGUEDOC, GALLARGUES LE MONTUEUX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur GUILLERMIN Laurent**  
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GUISEZ Régnauld**  
GERANT RESP. RESTAURATION, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.  
demeurant à FLORENSAC
- **Madame HAMEL Anne**  
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, CRECHE LES BAMBINS DU LEZ,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame HARICHE Zakia née SOUAMI**  
ANALYSTE CREDIT EXPORT, LABORATOIRE CHAUVIN S.A., MONTPELLIER.  
demeurant à COMBAILLAUX
- **Madame HASENMEYER Rachel née SANCHEZ**  
RESPONSABLE COMMERCIALE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HENRY Magalie née BROUSSE**  
PILOTE DE CONDITIONNEMENT, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Mademoiselle HERNANDEZ Régine**  
RESPONSABLE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT  
ETIENNE . demeurant à BEZIERS

- **Mademoiselle HEYRAUD Christelle**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame HOAREAU Sabine née SEYMOUR**  
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur HONVAULT Christian**  
INGENIEUR CADRE INFORMATIQUE, BULL S.A., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à CLARET
- **Madame HUC Sylvie née LUCE**  
ASSISTANTE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame HUMBERT Nathalie née MARTINEZ**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à CESSENON-SUR-ORB
- **Mademoiselle IBANEZ Nicole**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à CAUX
- **Madame ISSERT Gisèle née ROUSSEL**  
AGENT DE PRODUCTION SPECIALISE, RLD1, VENDARGUES.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Monsieur IZQUIERDO Robert**  
CHEF DE CHANTIER, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur JADOT Christophe**  
AGENT DE RESEAUX, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à AGDE
- **Madame JANIK Arielle née DELPIERRE**  
TECHNICIEN DES METIERS DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à LUNEL
- **Mademoiselle JEANTET Sylvie**  
GESTIONNAIRE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame JOLAND Marie-Pierre**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame JOURNO Laure née COLOMBEL**  
ASSISTANTE EXPORT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur JULIEN Henry**  
CUISINIER, AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur JURIN Mickaël**  
CONSEILLER DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur KAYA Mehmet**  
TERRASSIER, ETDE RESEAUX, SAINT PRIEST CEDEX.  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
  
- **Madame KILALI Nadia**  
VENDEUSE PRODUITS ET SERVICES, AUCHAN PEROLS, PEROLS.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur KREMER Jean-Marc**  
RESPONSABLE D'AGENCE NIVEAU A, NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL, TOULOUSE  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur LA BRUNA Jean-Philippe**  
CONDUCTEUR MATERIEL DE COLLECTE, ONYX LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
LATTES.  
demeurant à MEZE
  
- **Mademoiselle LACAZE Patricia**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Mademoiselle LAMURE Nadia**  
CHARGE DE PRODUCTION, RTE-DRH-AGENCE NORMANDIE PARIS, PARIS LA  
DEFENSE CEDEX.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
  
- **Mademoiselle LANNOY Lydie**  
INFIRMIERE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à GRAU D'AGDE
  
- **Madame LAPEYRE Maryse née MICHEL**  
A.S.H, CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE SAINT-MARTIN DE VIGNOGOUL, PIGNAN.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur LATORRE Jean-Marie**  
CARISTE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Monsieur LE GRAVEREND André**  
SECRETAIRE GENERAL, SERM, MONTPELLIER CEDEX 2.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur LEBRUN Simon**  
CHEF DE CHANTIER, FUMILOR ENTREPRISES, MONTTOY FLANVILLE.  
demeurant à MAUREILHAN
  
- **Monsieur LEBZAR Abdeljalil**  
MAITRE HOTEL, THALASSO / SPA. GRAND DELTA SAS, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame LECHAPELIER Isabelle née LE CAROU**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Monsieur LEFEBVRE Jean-Paul**  
EMPLOYE DE LABORATOIRE, UNIBETON, LAMBESC.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur LEGA Jean-Pierre**  
EMPLOYE MAGASIN, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à LAVERUNE

- **Madame LEININGER Martine née HEMARD**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, CSF FRANCE SAS CARREFOUR MARKET, SALON DE  
PROVENCE CEDEX.  
demeurant à LES MATELLES
- **Madame LEMARIE Nathalie née BARBIER**  
RESPONSABLE AFFAIRES REGLEMENTAIRES, LABORATOIRE CHAUVIN S.A.,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LEMERCIER Patricia née BERNARD**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Madame LEPETIT Murielle née BALLAND**  
EMPLOYEE COMPTABLE, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS CEDEX 01.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LEPROU Bernard**  
PRODUCTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ DGPC, PARIS LA DEFENSE .  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Mademoiselle LEROY Françoise**  
AGENT DE RESTAURATION, CER CHEMINOT, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur LEROY Pascal**  
CHEF SECTEUR UTILISATEURS, UNILEVER PEOPLELINK FRANCE, RUEIL  
MALMAISON.  
demeurant à JACOU
- **Madame LEYMARIE Laurence**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur LLORET Frédéric**  
GESTIONNAIRE DE SINISTRES TECHNIQUES, GAN ASSURANCES, PARIS LA  
DEFENSE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LOMBARD Michèle née GOUT**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LOPEZ Robert**  
TECHNICIEN, CIC IBERBANCO, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LORENZO Juan**  
OPERATEUR DE PRODUCTION, MINERAIS DE LA MEDITERRANEE S.A., BALARUC  
LES BAINS.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame LUCCINI Paule née DEMAN**  
HOTESSE PRINCIPALE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame LUGAGNE Jeanine née POURCHER**  
INFIRMIERE, CAISSE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES DU  
SUD EST, ALES CEDEX.  
demeurant à LUNAS

- **Mademoiselle LYON Isabelle**  
COORDONNATEUR D'EQUIPE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur MAHARIBATCHA Alain**  
AGENT PRINCIPAL RESEAU, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur MAIGRE Pierre**  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
SETE-FRONTIGNAN-MEZE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Mademoiselle MAILLOT Martine**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à NEFFIES
- **Mademoiselle MAÏORANA Marguerite**  
EMPLOYEE D'ENTRETIEN, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame MARCO Christine née BENEZECH**  
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MARQUAILLE Jacques**  
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur MARQUES Christian**  
REPRESENTANT, GROUPE PIERRE LE GOFF MEDITERRANEE, LUNEL.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame MARTIN Corinne née NICOLAS**  
ERGOTHERAPEUTE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur MARTIN Hervé**  
TECHNICIEN CABLEUR, SOCIÉTÉ ECA ROBOTICS SAS, LA GARDE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MARTIN Marie-Hélène née HENRY**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à POUZOLS
- **Mademoiselle MARTIN Véronique**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE VALERGUES, VALERGUES.  
demeurant à MUDAISON
- **Madame MARTINEZ Betty née BASTIT**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAUVIAN
- **Madame MARTINEZ Danièle**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER



- **Madame MARTINEZ Dolores née RAMIREZ**  
MANUTENTIONNAIRE, S.A.R.L BARNIER PRODUCTION, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur MARTINEZ Jean-Pierre**  
ASSISTANT TECHNIQUE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CANDILLARGUES
- **Madame MARTINEZ Maryse née RECOULY**  
COMPTABLE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur MARTINS Nicolas**  
CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRISES, BNP PARIBAS, MARSEILLE.  
demeurant à SAINT BRES
- **Madame MARZUCCHI Dominique née CAIRON**  
RESPONSABLE DE SERVICE, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame MAS Christiane**  
VISITEUSE MEDICALE, SOCIÉTÉ PIERRE FABRE MEDICAMENT INFORMATION,  
BOULOGNE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur MASCARO Pierre-Jean**  
RESPONSABLE SECTEUR ADMINISTRATIF, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE  
SUD, VENDARGUES.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur MASSOL Richard**  
MAGASINIER, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Monsieur MATA Michel**  
MAGASINIER LIVREUR, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MATHON Christian**  
TECHNICO-COMMERCIAL, LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE, MONTREUIL  
CEDEX.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Monsieur MAUDELONDE Jean-Luc**  
CHEF DE PARTIE JEUX, CASINO BARRIERE DE DEAUVILLE, DEAUVILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MAUREL Pierre**  
CHEF ATELIER MENUISIER, MENUISERIE RACANIER, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à GRABELS
- **Mademoiselle MAZET Elyane**  
AIDE-SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à POUZOLLES
- **Madame MEGUAL - GARIVIER Marie-Josée née MEGUAL**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur MERLHOU Lilian**  
CONDUCTEUR, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur MIGNARD Patrick**  
INGENIEUR DEVIS, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE SAS,  
CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur MINANA José**  
ELECTRICIEN, INEO MPLR, TOULOUSE.  
demeurant à LATTES
- **Madame MINGUILLON Dominique née AUBRY**  
TECHNICIEN SUPERIEUR APPUI GESTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PAILHES
- **Mademoiselle MIR Nathalie**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame MIRON Jeannick née BASART**  
EMPLOYEE SERVICE CLIENTS, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à MARSEILLAN
- **Mademoiselle MONTAGNE Christine**  
VENDEUSE EXPO, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à QUARANTE
- **Monsieur MOULIN Serge**  
MONTEUR CABLEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
- **Monsieur MOULS Alain**  
MECANICIEN D'ENTRETIEN, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur MOURAND Martial**  
CARISTE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MOURE Luc**  
CHEF ATELIER MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame MOUTARDIER Céline née OLARD**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur MOUTARDIER Laurent**  
RESPONSABLE RECEPTIONS, DISTRISUD, FRONTIGNAN.  
demeurant à MIREVAL
- **Madame MUR Catherine née TREMON**  
TECHNICIEN CONSEIL PRESTATIONS, CAF DE BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur NALBANDIAN Stéphane**  
RESPONSABLE DE VENTE TERRAIN, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Mademoiselle NAVARRO Sylvie**  
HOTESSE PRINCIPALE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur NAY Jean-Charles**  
ASSISTANT SERVICES ECONOMIQUES, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE  
PROPORA, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NERRIERE Eric**  
DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame NIEL Chantal née VITI**  
COMPTABLE, EUROVIA MEDITERRANEE, JUVIGNAC.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur NINOT Alain**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame NOÏA Diana née DESCARPENTRIES**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Mademoiselle NORMAND Maud**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CRECHE LES BAMBINS DU LEZ, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NOTTELET Serge**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur NOUGAREDE Marc**  
ASSISTANT COMMERCIAL, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur OBLED Ludovic**  
COFFREUR BANCHEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame OLIVIER Fatiha née BADRI**  
VISITEUSE MEDICALE GRANDS COMPTES, CHIESI SA, COURBEVOIE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle OLLIER Michèle**  
AGENT QUALIFIE DE SERVICE, ONET SERVICES, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur OLLIER Thierry**  
TECHNICIEN CONFIRME, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE,  
LATTES.  
demeurant à SAINT JUST
- **Monsieur ORTEGA Franck**  
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ORTS Raymond**  
CHARGE DES SERVICES SUPPORTS, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur OSTALRICH Jean-Philippe**  
CHEF D'EQUIPE PREPARATION, DISTRISUD, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame PAILHES Catherine née FOREST**  
VENDEUSE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à FABREGUES
- **Madame PALAO Isabelle née POUX**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, NEXITY LAMY, CLICHY.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame PALAYSI Simone née VARELA**  
ASSISTANTE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Madame PALEGRY Viviane née BLONDEL**  
EMPLOYEE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame PALFROY Brigitte née ORGAMBIDE**  
MEDIATEUR, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame PALIANOFF Maria née GONZALEZ**  
SECRETAIRE , CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
- **Mademoiselle PALOMARES Carole**  
AIDE SOIGNANTE, ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, MONTBLANC.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PAOLI Christian**  
CUSTOMER SERVICES, GEODIS WILSON FRANCE, VILLEPINTE.  
demeurant à LANSARGUES
- **Mademoiselle PAOLI Jasmine**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CRECHE LES BAMBINS DU LEZ, MONTPELLIER.  
demeurant à CANDILLARGUES
- **Madame PAPINI Claude née NAVARRO**  
AIDE-SOIGNANTE, SARL PLEIN SOLEIL, BALARUC-LES-BAINS.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur PAPPALARDO Laurent**  
MONTEUR ELECTRICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur PARA Georges**  
ELECTRO-MECANICIEN, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à GIGEAN
- **Madame PARDO Frédérique née DRON**  
INGENIEUR SECURITE, POLE EMPLOI DGA SI, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur PASCAL Henri**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Mademoiselle PASCAL Valérie**  
SECRETARE MEDICALE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PELLETIER Pascal**  
MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PELORJAS Jean-Marc**  
CONSEILLER COMMERCIAL, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PENA Pascale**  
TECHNICIEN LOGISTIQUE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Madame PERE Marie-Frédérique née ROBERT**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur PERISSINOTTI Bruno**  
VISITEUR MEDICAL, LABORATOIRES EXPANSCIENCE, COURBEVOIE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PEROTTO Nadia née BRENTOT**  
COMPTABLE-GESTIONNAIRE RH, CAP MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS  
CEDEX.  
demeurant à MAGALAS
- **Madame PERRIMOND Michèle**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PERRIN Eric**  
AGENT DE FABRICATION TOLERIE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
FABREGUES.  
demeurant à SAINT PONS DE MAUCHIENS
- **Monsieur PERROTIN Eric**  
COMPTABLE 1, EFIDIS SA, PARIS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur PERSONENI Joël**  
CHEF DE POSTE, SNC JOULIE TP, COURNONSEC.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame PETIT Catherine née DUHIL DE BENAZE**  
ERGOTHERAPEUTE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur PIAZZA Joël**  
FORMATEUR, AFT. IFTIM, MARSEILLE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur PIBRE Philippe**  
CONDUCTEUR ROUTIER, SAMAT SUD, PORTET SUR GARONNE.  
demeurant à CAUX
- **Madame PIRES Nathalie née CROIZER**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à COLOMBIERS

- **Monsieur PIZZOCCARO Marius**  
ELECTROTECHNICIEN, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BESSAN
- **Monsieur PLANA Michel**  
ARCHIVISTE, AREAS CMA, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur POHU Sylvain**  
SECOND DE CUISINE, ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE, TOULOUSE.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur POLIZZI Robert**  
MAGASINIER VENDEUR, COMPTOIR ELECTRIQUE FRANCAIS, FRANCHEVILLE  
BEL AIR.  
demeurant à LE CRES
- **Madame POMIE Danièle née GALIBERT**  
RESPONSABLE RAYON, SAS KOUNIE, JACOU.  
demeurant à BEAULIEU
- **Mademoiselle PONS Sylvie**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur PORTAL Pierre**  
VRP, SERMES, STRASBOURG.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Mademoiselle POUJOL Françoise**  
CHARGE DE PROJETS, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle POUJOL Karinne**  
AIDE SOIGNANTE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur PROUVE Brice**  
CHEF DE PRODUITS, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Mademoiselle RAMBY Marie-Andrée**  
EMPLOYEE DE BUREAU, CAISSE COMPENSATION EMPLOYEURS, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur RAUX Robert**  
AGENT D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURE, S.M.N., LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame RAYNAL Patricia née MARECHAL**  
VENDEUSE EXPERTE, CASTORAMA LATTES, LATTES.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur RAYNAUD Jean-Marc**  
CHARGE D'AFFAIRES TRAVAUX, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Mademoiselle RAYNAUD Marie-Pierre**  
EMPLOYEE DE BANQUE LCL, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- **Madame REBIERE Latifa née DAOUDI**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Mademoiselle REBOUT Odile**  
AGENT ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame RECURT Marie-Annick née GONTAN**  
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur REGA Christian**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame REMAN Corinne née LAURENT**  
CHARGE DE PRODUCTION, RTE-DRH-AGENCE NORMANDIE PARIS, PARIS LA  
DEFENSE CEDEX.  
demeurant à AGDE
  
- **Mademoiselle REQUENA Martine**  
COMPTABLE, CECOFI S.A.S., BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame RETOU Sylvie née BOSSU**  
CONS CIAL ACT SPEC, EDF PRODUCTION TRANSPORT ENERGIE L.R.,  
MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Monsieur REVEL Alain**  
RESPONSABLE EXPLOITATION, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur RICHIER Didier**  
INGENIEUR, JSPM, JEUMONT.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Madame RICOME Elisa née CARRILLO**  
SECRETAIRE, CABINET D'AVOCAT VEZIAN JACK, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RIGOLLOT Hervé**  
VENDEUR EXPERT, CASTORAMA LATTES, LATTES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Mademoiselle RIMBAUD Frédérique**  
CHARGE DE RELATION, RTE-DRH-AGENCE NORMANDIE PARIS, PARIS LA  
DEFENSE CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Mademoiselle RODIERE Nadine**  
RESPONSABLE SERVICE DEVELOPPEMENT RH, SYSTEME U - CENTRALE  
REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à BEAULIEU
  
- **Monsieur RODRIGUEZ Jean-Pierre**  
CONDUCTEUR ROUTIER, SAMAT SUD, PORTET SUR GARONNE.  
demeurant à CAUX

- **Madame RODRIGUEZ Marie-Claude née CARUSO**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, SAS BLANC, BALARUC-LES-BAINS.  
demeurant à SETE
- **Mademoiselle RODRIGUEZ Sarah**  
TECHNICIEN PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, POUSSAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur ROUCAYROL Bruno**  
ATTACHE TECHNICO-COMMERCIAL, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ROUCOULES Alain**  
AGENT D'INTERVENTION, SCHNEIDER ELECTRIC IT FRANCE SAS, SAINT ISMIER  
CEDEX.  
demeurant à GIGEAN
- **Mademoiselle ROUGE Renée**  
EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, POLYCLINIQUE SAINT JEAN,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROUSTAN Didier**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Mademoiselle ROUX Marie-Line**  
INFIRMIERE, CENTRE MEDICAL LA ROUVIERE, NOTRE DAME DE LA ROUVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROUX Patrice**  
DELEGUE REGIONAL, MONDADORI MAGAZINES FRANCE, MONTRouGE.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur RUBIRA José-Manuel**  
MENUISIER, MENUISERIE RACANIER, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur RUTH Antoine**  
RESPONSABLE POINT DE VENTE, COULEURS DE TOLLENS - AGORA S.A.S,  
CLICHY CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur SABAROT Stéphane**  
CHAUFFEUR LIVREUR, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur SABATINI Luc**  
MONTEUR CABLEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à SAUTEYRARGUES
- **Monsieur SAGET Thierry**  
OPERATEUR, CASTEL FRERES S.A., BEZIERS.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur SALEMME Michel**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, CAISSE COMPENSATION EMPLOYEURS, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur SANCHEZ Bruno**  
CHEF DE SECTEUR, PPG RETAIL EUROPE, MOREUIL.  
demeurant à MAUGUIO



- **Madame SANCHEZ Françoise née BAUDET**  
INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur SANSUS Eric**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, NANTERRE.  
demeurant à OLONZAC
- **Mademoiselle SANTAELLA Maria Jésus**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à FLORENSAC
- **Madame SARRAIL Marie-Claire née LUCCHESI**  
AGENT DE MAITRISE, SARL OTI SYNDIC, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle SARRON Catherine**  
CHARGE D'AFFAIRES INNOVATION, OSEO FINANCEMENT, MAISONS ALFORT.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SAULNIER Sandrine née PONS**  
TECHNICIEN SPECIALISE PRESTATIONS, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur SAUNIER STEPHANE**  
EMPLOYE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur SAUSSOL Thierry**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Madame SAYN Marie-Françoise née GAUTIER**  
SECRETAIRE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Madame SCHUMACHER Valérie née MANIOULOUX**  
CO CIAL AC SPE SR, EDF- DIV. PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS, PUTEAUX.  
demeurant à SATURARGUES
- **Monsieur SEGUIER Gérard**  
CHEF DE CHANTIER, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur SEGUIN Hervé**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame SEIRA Sylvie née HILARY**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, SAS KOUNIE, JACOU.  
demeurant à TEYRAN
- **Mademoiselle SENELAR Danielle**  
TECHNICIEN BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SENIKAS Peter**  
CHIRURGIEN DENTISTE, GROUPE LANGUEDOC MUTUALITE, MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ

- **Madame SENTIS Henriette née AIZE**  
SECRETARE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle SERRES Christine**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE FOS
- **Madame SILVIN Carole née CONIL**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Mademoiselle SIMON DE KERGUNIC Isabelle**  
SECRETARE, SOCIETE AXIOME LITTORAL, FRONTIGNAN.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur SINTES Marc**  
EMPLOYEE MAGASIN, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à TEYRAN
- **Mademoiselle SINZ Jacqueline**  
TECHNICIENNE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle SMOKOWSKI Fabienne**  
TECHNICIEN SUP TECHNICO-ADMINISTRATIF, SANOFI AVENTIS, CHILLY  
MAZARIN.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur SOLDEVILA David**  
CHAUFFEUR LIVREUR, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur SORIANO Bernard**  
CHEF DE GROUPE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à CAUX
- **Mademoiselle SORIANO Josefa**  
A.S.H, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur STANZIONE Patrick**  
OPERATEUR DE CHARGEMENT, SAIPOL , SETE.  
demeurant à MARSEILLAN
- **Monsieur SUAU Jean-Philippe**  
CHEF GERANT, ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE, TOULOUSE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SUSA Véronique née GUESNON**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame TABARIE Patricia née LINDECKER**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur TANNE Thierry**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur TASSOUX Jean-Marc**  
CADRE COMMERCIAL, SPX SERVICES SOLUTIONS, CERGY PONTOISE.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame TAUDOU Martine née DUBERGES**  
HOTESSE D'ACCUEIL STANDARDISTE, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur TESTA Bruno**  
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Mademoiselle TEXIER Elisabeth**  
EMPLOYEE DE BUREAU, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur THILLIER Philippe**  
CHARGE DE COMMUNICATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à ANIANE
  
- **Monsieur TISSIER Eric**  
EMPLOYE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur TOLBOOM Jean-Marc**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame TOLINOS Corinne née MARQUILLO**  
RESPONSABLE POLE EXPERTISE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
MONTPELLIER .  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame TOMBERLI Caroline née VICENS**  
SECRETAIRE MEDICALE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame TOMIO Véronique née DUFOURG**  
COMPTABLE, POLYCLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame TORDJMAN Anne-Marie née MARTINEZ**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Monsieur TORT Jean-Jacques**  
RESPONSABLE RELEVÉ, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame TOURNIER Isabelle née CONSONNI**  
ANIMATRICE DE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, CAF DE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur TRIAYRE Didier**  
CONDUCTEUR MATERIEL DE COLLECTE, ONYX LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
LATTES.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- **Monsieur TU HUNG Huy**  
RESPONSABLE DE VENTE, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE,  
LATTES.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
  
- **Mademoiselle VACQUIER Josiane**  
MONTRICE-EDUCATRICE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle VADEZ Corinne**  
GESTIONNAIRE DES SERVICES GENERAUX, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Mademoiselle VADROT Martine**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VALAT Didier**  
BRANCARDIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à CANET
  
- **Madame VALETTE Anne née SICARD**  
COMPTABLE, SAS KOUNIE, JACOU.  
demeurant à JACOU
  
- **Mademoiselle VEILLAUX Valérie**  
ESH, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VERDIE Benoît**  
CHEF DES VENTES, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE  
PEUGEOT, MONTPELLIER.  
demeurant à MIREVAL
  
- **Madame VERDON Valerie née ROJAS**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, HSBC, PARIS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Mademoiselle VIALAR Laurence**  
AGENT D'ENTRETIEN, BIOMED 34, BEDARIEUX.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Monsieur VIDAL Angel**  
CONSEILLER ORIENTEUR, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame VIDAL Corine née JULIAN**  
ADJOINTE RESPONSABLE RAYON, SAS KOUNIE, JACOU.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Mademoiselle VIELLARD Isabelle**  
CHARGEE VALIDATION RECETTE, CPAM DU PUY DE DOME, CLERMONT  
FERRAND.  
demeurant à SAUSSINES
  
- **Monsieur VIEU Hubert**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur VIGNE Marc**  
RESPONSABLE D'EQUIPE PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
- **Monsieur VILA Jean-Luc**  
CHEF DE SERVICE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à MARAUSSAN
- **Monsieur ZAMORA André**  
MACON, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur ZANON Julien**  
CONSEILLER RETRAITE CICAS, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à PAULHAN

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :**

- **Monsieur ABRAMOVICI Jean-Bernard**  
RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur ABSIL Jack**  
VENDEUR TECHNIQUE, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AIGOUY Michel**  
TECHNICIEN, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LUNAS
- **Monsieur AIT YAZZA Ahmed**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, FONCIA LMG, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle ALBOUY Muriel**  
EMPLOYEE, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame ALEXANDRE Danielle née SOULET**  
TECHNICIEN DU SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE  
MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDRES
- **Mademoiselle ALINGRIN Elisabeth**  
EMPLOYEE RESTAURATION, CASINO RESTAURATION, SAINT ETIENNE.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle ALONSO Brigitte**  
CHARGEE DE GESTION SINISTRES, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur AMBROSINO Roger**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PUECHABON
- **Madame AMER Jacqueline née ANDEVERT**  
EXPERT ADMINISTRATIF, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO

- **Madame AMIEL Michèle née TRUEL**  
SECRETARE FACTURATION, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Madame AUGER Annie née MARCHAND**  
VEILLEUSE DE NUIT, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame AVARGUEZ Evelyne née TOMC**  
RESPONSABLE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle AZEMA Muriel**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-  
LEZ.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame BARTHELEMY Josiane née SUREL**  
RESPONSABLE SERVICE COMPTABLE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BATIFOL Patrick**  
OUVRIER D'ENTRETIEN, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur BEAUFAY Gilbert**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES
- **Madame BENOIT Cécile née ESCOFFIER**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à PEROLS
- **Madame BERRICHE Joséphine née MONTAGUT**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BERTOLINI Alain**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BIANCARDINI Alexandre**  
CHEF DE SECTEUR COMMERCIAL, SOCIETE RICARD, BESSAN.  
demeurant à VENDEMIAN
- **Mademoiselle BIAU Catherine**  
RESPONSABLE RAYON, DISTRILEADER HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à VIOLS-EN-LAVAL
- **Mademoiselle BIROT Sylvie**  
CHARGE DE CONTROLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle BISCAYE Véronique**  
SECRETARE, RTE-DRH-AGENCE NORMANDIE PARIS, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur BLANC Albert**  
TECHNICIEN QUALITE PRODUIT, FRANCE BOISSONS LANGUEDOC, GIGEAN.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur BLANC Michel**  
AGENT DE MAITRISE DE PRODUCTION, FLEXSYS VERKAUF GMBH, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur BOIJOUT Jean-Pierre**  
CHEF DE SECTEUR, SNC JOULIE TP, COURNONSEC.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BOIX Abel**  
ELECTROTECHNICIEN, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à LES MATELLES
- **Madame BOJ Françoise née GONDARD**  
EMPLOYEE POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, POLE EMPLOI  
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Mademoiselle BOLINCHES Christine**  
INFORMATICIENNE OPERATRICE, CECOFI S.A.S., BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur BOLORINOS Gérard**  
ASSISTANT TECHNIQUE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur BONGIOVANNI Luc**  
CHARGE D'ACCUEIL COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
MARSEILLE.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BONHOMME Gilles**  
OPERATEUR GROSSE COUPE, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle BONNAL Danièle**  
AGENT DE MAITRISE, OFFICE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Madame BONNIEU Frédérique née BEDOUCHE**  
SECRETAIRE D'AVOUE, SCP CAPDEVILA VEDEL-SALLES, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Mademoiselle BONVALLET Michelle**  
SECRETAIRE MEDICALE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BORIN Robert**  
CHARGE D'AFFAIRES TRAVAUX, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame BOSCH Myriam née BOSCH**  
CADRE ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Mademoiselle BOSCO Christine**  
CONSEILLERE MUTUALISTE, MAE DE L'HERAULT, SETE CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame BOUCHER Mireille née DOMENGE**  
SECRETAIRE MEDICALE, S.C.M IMAGERIE ET CANCEROLOGIE MEDICALES,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GANGES
- **Monsieur BOULADOU Alain**  
CARISTE PRODUCTION, BONNA SABLA SNC, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à SAINT JUST
- **Monsieur BOULET Didier**  
RESPONSABLE DE DEPARTEMENT, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER  
CEDEX.  
demeurant à LOUPIAN
- **Mademoiselle BOUTIN Laurence**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur BOUZAKRI Abderrazak**  
CHEF DE CHANTIER, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à MARAUSSAN
- **Monsieur BRAS Patrick**  
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BREYSSE Jacques**  
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BULTE Antoine**  
REFERENT TECHNIQUE, AGME, PARIS.  
demeurant à SAINT JEAN DE CUCULLES
- **Monsieur CABANES Michel**  
MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAILLARD Regis**  
CHEF DE SECTEUR, AOSTE, LES ABRETS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur CANET Thierry**  
RESPONSABLE TECHNIQUE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame CANONNE Christine née BRIQUET**  
INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame CANTIER Marie-Madeleine née LIGNEREUX**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame CAMEL Marie-Josée née SANCHEZ**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, DISTRILEADER HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES



- **Madame CAREL Myriam née AVRARD**  
TECHNICIENNE DU SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE  
MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur CARLES Jean-Marc**  
CHARGE DE PRODUCTION, RTE-DRH-AGENCE NORMANDIE PARIS, PARIS LA  
DEFENSE CEDEX.  
demeurant à LAURENS
- **Madame CARMONA Dorothée née DEGAUGUE**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, NEXTIRAONE FRANCE - REGION SUD OUEST,  
TOULOUSE.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame CARMONA Marie-José née AMOR**  
REFERENTE EN STERILISATION, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAROL Christian**  
MEDECIN CONSEIL, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur CARRERAS Michel**  
AIDE SOIGNANT, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle CASSE Josette**  
MAG-VD CONFIRME PRA, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAUCAT Denis**  
AGENT DE FABRICATION, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame CAULET Sylvette née SEGUIN**  
AIDE SOIGNANTE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame CAUSSE Isabelle née GETAIN**  
EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CAZABAN Michel**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, SAVELYS, PARIS.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur CAZAUMAYOU Christian**  
EMPLOYE QUALIFIE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-  
GELY-DU-FESC.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur CHAIZE Thierry**  
MECANICIEN, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Mademoiselle CHAMPETIER Marie-Claire**  
AGENT DE MAITRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame CHANSON Maryline née GRIFFOND**  
TECHNICIENNE QUALIFIEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à POUZOLS
- **Mademoiselle CHARPAGNE Christine**  
TELEOPERATEUR, BOIRON S.A., SAINTE FOY LES LYON.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur CHARRON Yves**  
INGENIEUR EXPLOITATION PETROLIERE, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame CHASSARY Aline née ALDERIGI**  
SECRETAIRE, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame CHAUVEAU Sandrine née MORA**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, S.A.S AIMARGALI, AIMARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Madame CINQUE-MARTINEZ Rosaria née CINQUE**  
CONSEILLERE REFERENTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame CISLO Anne née COUZY**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur CLANET Patrick**  
SUPERVISEUR LIGNES ACCUEIL, HSBC, PARIS.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame CLERC Sylviane née GERMAIN**  
ATTACHEE DE DIRECTION, GFC CONSTRUCTION, CALUIRE ET CUIRE CEDEX.  
demeurant à ASSAS
- **Monsieur COEFFIER Eric**  
INGENIEUR DE SUPPORT SERVICE DISTRIBUTEURS, VARIAN MEDICAL SYSTEMS  
FRANCE, BUC.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Madame COGNERAS Sylvie**  
CHARGE DE FORMATION, ADEME, ANGERS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COLLET Christophe**  
CHARGE D'AFFAIRES INNOVATION, OSEO S.A., MAISONS-ALFORT CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur COMBALAT Jean**  
AGENT DE PRODUCTION, IRRIFRANCE GROUPE, PAULHAN.  
demeurant à SAINT PONS DE MAUCHIENS
- **Madame COMBIS Isabelle née PEREZ**  
ATTACHE DE CLIENTELE, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Monsieur COMPAGNET Jean-Claude**  
DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.  
demeurant à SAUVIAN

- **Monsieur COQUILLE Thierry**  
RESPONSABLE DE SITE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Madame CORMENIER Geneviève née MARTY**  
SECRETAIRE, MERCADIS - SOMIMON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur COULET Jacques**  
REFERENT TECHNIQUE EN COMPTABILITE, CAF DE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Mademoiselle COULON Joëlle**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle CROS Catherine**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à CAPESTANG
  
- **Madame CROULLEBOIS Francine née BONNARDE**  
MANIPULATRICE EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAUD
  
- **Mademoiselle CUNY Martine**  
TECHNICIEN RESSOURCES HUMAINES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur DADER Jacques**  
AGENT CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Madame DANDOIS Sylvie**  
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur DANIAUD Michel**  
CHARGE DE PROFESSIONNALISATION, GDF SUEZ , SAINT DENIS LA PLAINE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame DARTHOUT Marie-Hélène née MARFAING**  
RESPONSABLE SERVICES GENERAUX, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Monsieur DAYRE Florian**  
OUVRIER DE PRODUCTION, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.  
demeurant à CAUX
  
- **Madame DEIXONNE Isabelle née CHANSARD**  
TECHNICIENNE DE PRODUCTION, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU  
PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur DELESCLUSE Pierre**  
AGENT DE RECEPTION, C.E.R.P. RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.  
demeurant à CEBAZAN

- **Monsieur DEPAULE Denis**  
CONTREMAITRE DE MANUTENTION, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Mademoiselle DEVAUX Monique**  
TECHNICIENNE FACTURATION, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle DHOMBRES Corinne**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle DHÔTE Viviane**  
CADRE ADJOINT, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DOAT Pierre**  
EMPL. RESPONSABLE, CASINO RESTAURATION, SAINT ETIENNE.  
demeurant à MONTELS
  
- **Monsieur DOUMAYROU Patrick**  
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur DUGARET Claude**  
AGENT TECHNIQUE DE RESEAU, LYONNAISE DES EAUX, RILLIEUX LA PAPE.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Madame DUGAS Corinne**  
AIDE-SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Mademoiselle DUMONT Martine**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur DUPASQUIER Christian**  
MO MACON COFFREUR GRUTIER, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, SAINT GEORGES D'ORQUES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DUPOUX Bernard**  
OUVRIER ATELIER BOULANGERIE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame DUPOUX Mercedes née GARCIA**  
EMPLOYEE QUALIFIEE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame DUPRE Josiane née FAUDOUT**  
AGENT GESTION DU PERSONNEL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE  
L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle DURAND Nicole**  
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Madame DURAND Odile née HOMAND**  
AIDE-SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DURANDO Michel**  
CHARGE MISSION, EDF DPN, SAINT DENIS.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle DURMEYER Maryse**  
TECHNICIEN IMPRIMES, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur EXPOSITO Raymond**  
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à BEZIERS
- **Madame FABRI Sylvette née BONJOUR**  
SECRETAIRE-COMPTABLE, S.A.R.L. SOGEC, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur FAJARDO Pierre**  
MANOEUVRE MACON, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CRUZY
- **Monsieur FASQUELLE Patrick**  
CHEF D'AGENCE D'EXPLOITATION, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE  
LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle FAURE Claude**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame FAVERAUD Brigitte née RAMOND**  
TECHNICIEN DECES-SUCCESSION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FAYADA Pascal**  
CHEF DE CHANTIER PRINCIPAL, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur FERNANDEZ Patrick**  
CHEF D'EQUIPE, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à SAINT JUST
- **Mademoiselle FERRARA Mireille**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE CHAUVIN S.A., MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame FIERRO Fabienne née HANTZEN**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FIRMIN Isabelle née HUET**  
INFIRMIERE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- **Monsieur FLEURY Joseph**  
CONSEILLER TECHNIQUE, MAIRIE LE CRES, LE CRES.  
demeurant à LE CRES
- **Madame FOFANA Mireille née TERRAL**  
AGENT DE BUREAU, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur FOURNIE Gilbert**  
RESPONSABLE SERVICE ACHAT, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LODEVE
- **Mademoiselle FOURNIER Michèle**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle FRANC Marie-Claire**  
COMPTABLE, POLYCLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur FUENTES René**  
DIRECTEUR LOGISTIQUE, SA PHARMAT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur GALTIER Jean**  
MECANICIEN, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur GARCIA Louis**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Mademoiselle GARDECHAUX Martine**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GAUTHIER Françoise née CORBEL**  
TECHNICIENNE SERVICE CLIENT, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à MONTADY
- **Madame GAVAZZI Christine née RODRIGUEZ**  
INFIRMIERE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame GAVEN Colette**  
RESPONSABLE D'EQUIPE PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GENIEZ Gisèle née BOZE**  
EMPLOYEE CPAM, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GENRE GRANDPIERRE Denis**  
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, A.S.E.I., RAMONVILLE.  
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
- **Mademoiselle GIBIARD Mireille**  
SECRETAIRE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GINEL Serge**  
CONDUCTEUR DE MATERIEL DE NETTOIEMENT, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur GOMEZ Jean-Marc**  
MENUISIER, MENUISERIE RACANIER, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame GONZALES Isabelle née RETRU**  
SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LODEVE
- **Monsieur GONZALES Michel**  
CHARGE DE CLIENTELE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur GONZALEZ Julian**  
MACON, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Madame GOUDOU Laure née LUQUE**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame GOUGET Martine née PERIDIER**  
TECHNICIEN EXPERIMENTE ALLOCATAIRES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur GOUIFFES Philippe**  
CHARGE D'ETUDES DEVELOPPEMENT, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur GRAL Alain**  
CHEF D'AGENCE, REXEL FRANCE SAS, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur GRANIER Daniel**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle GUIGNON Josiane**  
TELEVENDEUSE, ALPAGEL LANGUEDOC, GALLARGUES LE MONTUEUX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur GUGUE Frédéric**  
CHARGE VALIDATION RECETTE, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GUILLEM Gérard**  
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
- **Madame GUIRAUD Guylaine née SOULAGES**  
TECHNICIEN DU SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS

- **Monsieur GUISEZ Régnauld**  
GERANT RESP. RESTAURATION, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.  
demeurant à FLORENSAC
- **Madame HADJADJ MARIE MONIQUE née MAURAY**  
INFIRMIERE , SARL PLEIN SOLEIL, BALARUC-LES-BAINS.  
demeurant à GIGNAC
- **Mademoiselle HAMART Liliane**  
COMPTABLE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HASEMANN Françoise née MURATORIO**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, LYON.  
demeurant à SETE
- **Monsieur HONVAULT Christian**  
INGENIEUR CADRE INFORMATIQUE, BULL S.A., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à CLARET
- **Monsieur HORTALA Dominique**  
CONSEILLER FUNERAIRE, OGF, PARIS.  
demeurant à LA BOISSIERE
- **Monsieur HUGON Michel**  
CHARGE D'EXPLOITATION, DALKIA FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame HUGUES Myriam**  
REDACTEUR JURIDIQUE SECURITE SOCIALE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur IZQUIERDO Bruno**  
CONSEILLER ASSURANCES, AXA FRANCE IARD, PARIS.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur IZQUIERDO Robert**  
CHEF DE CHANTIER, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur JACOB François**  
CHEF DE SERVICE ETUDES, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
SAINT GEORGES D'ORQUES.  
demeurant à TEYRAN
- **Mademoiselle JEAN Valérie**  
EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame JORDAN Nadine née NAVAÏ**  
INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur JOURDAN Daniel**  
CHEF DE PRODUIT, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur JULIA Alain**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS



- **Monsieur KAYA Mehmet**  
TERRASSIER, ETDE RESEAUX, SAINT PRIEST CEDEX.  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Madame L'HUILLIER Jocelyne née MONTES**  
SECRETAIRE MEDICALE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame LAPEYRE Maryse née MICHEL**  
A.S.H, CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE SAINT-MARTIN DE VIGNOGOUL, PIGNAN.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame LARDAT Christine née AUTIE**  
EMPLOYEE DE BUREAU, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LASSIS Gisèle née MARZA**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame LATORRE Etienne née BOUQUET**  
EMPLOYEE CPAM, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur LATTES Serge**  
MAITRE COMPAGNON, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, SAINT  
GEORGES D'ORQUES.  
demeurant à VILLETELLE
- **Madame LAVAL Sylvie née GIL**  
RESPONSABLE INFORMATIQUE, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur LE GRAVEREND André**  
SECRETAIRE GENERAL, SERM, MONTPELLIER CEDEX 2.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur LEBRUN Simon**  
CHEF DE CHANTIER, FUMILOR ENTREPRISES, MONTOY FLANVILLE.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur LEFEBVRE Jean-Paul**  
EMPLOYEE DE LABORATOIRE, UNIBETON, LAMBESC.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEGROS Laurent**  
GESTIONNAIRE TECHNIQUE FLOTTE, AREAS CMA, PARIS.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
- **Madame LEMAIRE Charline née JEANNES**  
EQUIPIER DE COMMERCE, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur LENOIR François**  
GESTIONNAIRE PREVOYANCE, GROUPE LANGUEDOC MUTUALITE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ

- **Monsieur LEPETIT Christophe**  
AGENT D'ASSURANCES AXA ASSURANCES, AXA FRANCE - ADMINISTRATION  
DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à PUISSERGUIER
- **Madame LLINARES Sylvie née CARRERAS**  
SECRETAIRE COMPTABLE, OREXAD, LYON.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur LLORET Frédéric**  
GESTIONNAIRE DE SINISTRES TECHNIQUES, GAN ASSURANCES, PARIS LA  
DEFENSE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle LONGO Brigitte**  
SECOND DE RAYON AGENT DE MAITRISE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à VIAS
- **Monsieur LOPEZ Gérald**  
CONDUCTEUR PL, MERCADIS - SOMIMON, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur LOPEZ Robert**  
TECHNICIEN, CIC IBERBANCO, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LOSSE Jean-François**  
ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à LE BOSQ
- **Madame LOUX Jane née PRIVAT**  
SECRETAIRE COMMERCIALE, MINERAIS DE LA MEDITERRANEE S.A., BALARUC  
LES BAINS.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame LUCCINI Paule née DEMAN**  
HOTESSE PRINCIPALE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame LUGAN Pascale née DELUBAC**  
SUPERVISEUR COMPTABLE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame MAGNAN Isabelle**  
COORDINATRICE FICHIER, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MAIGRE Pierre**  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
SETE-FRONTIGNAN-MEZE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Mademoiselle MAILLOT Martine**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à NEFFIES
- **Madame MALHERAUX Marie-Paule née GONZALES**  
ASSISTANTE ADMINISTRATION FORCE DES VENTES, LABORATOIRE CHAUVIN  
S.A., MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur MANAS Pierre**  
OP3 MAINTENANCE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à TEYRAN
- **Madame MARCELIN Brigitte née DE LA ASUNCION**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à SERVIAN
- **Madame MARCILLA Eliane née ROSSIGNOL**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame MARCO Christine née BENEZECH**  
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MARCOUYRE Michel**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MARAUSSAN
- **Madame MARIA Christine née BRAY IBANEZ DEL CASTILLO**  
GESTIONNAIRE D'INDEMNISATION, ALLIANZ I.A.R.D, PARIS.  
demeurant à LAURET
- **Madame MARRE Isabelle née GIL**  
AMP, ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, MONTBLANC.  
demeurant à MONTBLANC
- **Madame MARTI Monique née CLERGUE**  
MANIPULATRICE EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur MARTIN Alain**  
CONDUCTEUR MATERIEL COLLECTE, STE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur MARTIN Jean-Paul**  
RESPONSABLE DISTRIBUTION ET FLUX, LINDE FRANCE SA, SAINT-PRIEST.  
demeurant à BASSAN
- **Madame MARTINEZ Josiane née AUMELAS**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
- **Madame MARZUCCHI Dominique née CAIRON**  
RESPONSABLE DE SERVICE, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame MAXIMIN Brigitte née ISSERT**  
ASSISTANT APPLICATIFS COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur MEDDACI Mustapha**  
EMPLOYE SERVICE LOGISTIQUE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à JACOU
- **Madame MEGUAL - GARIVIER Marie-Josée née MEGUAL**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur MEINIER Thierry**  
RESPONSABLE TECHNIQUE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Mademoiselle MERIC Christiane**  
CHARGE D'ACCUEIL COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MERTZ Pierre**  
CADRE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle MICHAТ Véronique**  
TECHNICIENNE DE LA BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MICHELUCCI Jean-Pierre**  
MANAGER COMMERCIAL SENIOR, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à SAUVIAN
- **Madame MILLON Patricia**  
INFORMATICIENNE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur MINANA José**  
ELECTRICIEN, INEO MPLR, TOULOUSE.  
demeurant à LATTES
- **Madame MOINET Christine née BOUCHARD**  
GESTIONNAIRE FORMATION, O.P.P.B.T.P., MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Mademoiselle MOLL Lysiane**  
DIRECTRICE D'AGENCE, ONET SERVICES, MARSEILLE.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Monsieur MONTESANO Antoine**  
INSPECTEUR MANAGER PERFORMANCE, GENERALI FRANCE ASSURANCES,  
PARIS.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur MONTOULLOUT Jean-Marc**  
CHEF D'EQUIPE, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.  
demeurant à COURNONSEC
- **Madame MORAGON Monique**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-  
SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à BEAULIEU
- **Madame MORVAN Danièle née MELOTTO**  
MAQUETTISTE PAO, SOCIÉTÉ SONOVISION, PARIS .  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame MOUSCARDES Monique née VANDAMBOSSE**  
RESPONSABLE COMMERCIALE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MYSLIWIAK Patricia née PECHON**  
TECHNICIENNE LOGISTIQUE, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.  
demeurant à MONTBLANC

- **Madame NAKAMURA Jeannine née BUIGUES**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-  
SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame NAVARRO Sylvette née CIFFRE**  
CHEF DE SECTEUR CONTROLE QUALITE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE,  
AVENE.  
demeurant à AVENE
- **Monsieur NEDROMI Mohamed**  
CONTROLEUR AERONAUTIQUE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à GRABELS
- **Madame NESPOULOUS Anne-Marie née PAUPERAND**  
CHARGE DE CLIENTELE GMF, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES
- **Monsieur NINOT Alain**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur NOUGAREDE Marc**  
ASSISTANT COMMERCIAL, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ORTEGA Jean-François**  
PRODUCTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ VIE, PARIS.  
demeurant à ABEILHAN
- **Monsieur ORTS Raymond**  
CHARGE DES SERVICES SUPPORTS, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PADRE Gilbert**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle PAGES Maryvonne**  
TECHNICIEN EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PAGET Denis**  
JOURNALISTE SPECIALISE, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PALAYSI Simone née VARELA**  
ASSISTANTE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Madame PALFROY Brigitte née ORGAMBIDE**  
MEDIATEUR, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur PARA Georges**  
ELECTRO-MECANICIEN, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur PAUL Jean-Marc**  
GESTIONNAIRE TECHNIQUE PRESTATIONS SANTE, MUTUALITE FONCTION  
PUBLIQUE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES

- **Madame PEREZ Joëlle née DESSEAUX**  
AGENT TECHNIQUE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Mademoiselle PEREZ Marie-Pierre**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-  
LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PEROTTO Nadia née BRENTOT**  
COMPTABLE-GESTIONNAIRE RH, CAP MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS  
CEDEX.  
demeurant à MAGALAS
- **Madame PERRIMOND Michèle**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PETERS Monique née SIMONNET**  
COMPTABLE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CLARET
- **Monsieur PEYTAVIN Edmond**  
AGENT ADMINISTRATIF, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
- **Madame PHELUT Chantal**  
REDACTEUR JURIDIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur PIAZZA Joël**  
FORMATEUR, AFT. IFTIM, MARSEILLE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur PISANI Jean-Pierre**  
AGENT DE FABRICATION EQUIPEMENT, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY  
FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur PIZZOCCARO Marius**  
ELECTROTECHNICIEN, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BESSAN
- **Mademoiselle PONS Sylvie**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur PORTAL Pierre**  
VRP, SERMES, STRASBOURG.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Madame POUVREAU Pascale née DRAGACCI**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LUNEL
- **Madame PRABLANC Celine née DURAND**  
COMPTABLE, SAIPOL, SETE.  
demeurant à MEZE

- **Monsieur PRADEAU Hugues**  
RESP. DE DEPARTEMENT PRODUCTION BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur PREVOT Didier**  
COMMANDANT DE BORD INSTRUCTEUR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle RAMBY Marie-Andrée**  
EMPLOYEE DE BUREAU, CAISSE COMPENSATION EMPLOYEURS, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur RAMONI Roland**  
RESPONSABLE DE SERVICE, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame RANCHOUX Corinne née COSENTINO**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Madame RASSER Fabienne née DELALANDE**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur RAUX Robert**  
AGENT D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURE, S.M.N., LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur RAVAILLE Daniel**  
PREPARATEUR VENDEUR, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame REBOUL Françoise**  
COMPTABLE COMMERCIAL, LABORATOIRE CHAUVIN S.A., MONTPELLIER.  
demeurant à VILLETTELE
- **Monsieur REGA Christian**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame REGALDO Sophie née THIBAUDEAU**  
REFERENT TECHNIQUE CONTROLE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE  
MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
- **Mademoiselle REGIS Brigitte**  
ASSISTANTE COMMUNICATION, GROUPE LANGUEDOC MUTUALITE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur REVEL Alain**  
RESPONSABLE EXPLOITATION, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur REY Jean**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE VALERGUES, VALERGUES.  
demeurant à VALERGUES

- **Madame RICCO Colette née GIL**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à SAUVIAN
- **Madame RICOME Elisa née CARRILLO**  
SECRETAIRE, CABINET D'AVOCAT VEZIAN JACK, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RIPERT Vincent**  
CADRE MANUTENTION PORTUAIRE, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame RIVEMALE Françoise née ROBERT**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame ROBIN Catherine née LEFEUVRE**  
ASSISTANTE, EDF DPN, SAINT DENIS.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame ROBLES Marie-Hélène née ARNAUD**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PUIMISSON
- **Mademoiselle ROCH Lucienne**  
AGENT DE SERVICE, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ROCHER Françoise née HEINZE**  
SECRETAIRE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-  
FESC.  
demeurant à LATTES
- **Madame RODRIGUEZ Marie-Claude née CARUSO**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, SAS BLANC, BALARUC-LES-BAINS.  
demeurant à SETE
- **Monsieur RODRIGUEZ Thierry**  
TECHNICIEN RESEAU, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur ROMERO Jean**  
CHAUFFEUR LIVREUR, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame ROSOLEN Annie née DAVID**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur ROUAN Olivier**  
CHARGE DE TRAVAUX, EDF- DIV. PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS,  
PUTEAUX.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur ROUBY Patrick**  
EMPLOYEE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE



- **Mademoiselle ROUGE Renée**  
EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, POLYCLINIQUE SAINT JEAN,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ROUQUETTE Cyril**  
CADRE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Madame ROUSSEAU Michèle née DELAHAIGUE**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MEZE
  
- **Mademoiselle ROUX Marie-Line**  
INFIRMIERE, CENTRE MEDICAL LA ROUVIERE, NOTRE DAME DE LA ROUVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROUX Sylviane**  
CADRE , CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROY Anne-Marie née ANTONOFF**  
TECHNICIEN CONSEIL PRESTATIONS, CAF DE BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à VENDRES
  
- **Monsieur RUIZ Alain**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame RUIZ Hélène née PLA**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à CESSENON-SUR-ORB
  
- **Madame RUIZ Marie-Dolorès née HERRERA**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR  
LIBRON.  
demeurant à CERS
  
- **Monsieur SALEMME Michel**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, CAISSE COMPENSATION EMPLOYEURS, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur SANABRE Jean-Marc**  
ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SANCHEZ Bruno**  
CHEF DE SECTEUR, PPG RETAIL EUROPE, MOREUIL.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame SANTANACH Isabelle née EINSARGUEIX**  
TECHNICIENNE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur SARDA Eric**  
OPERATEUR EN ZONE DE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,  
VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame SARDA Monique née AUDRAN**  
EMPLOYEE, C.E.R.P. RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame SARRAIL Marie-Claire née LUCCHESI**  
AGENT DE MAITRISE, SARL OTI SYNDIC, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle SARRON Catherine**  
CHARGE D'AFFAIRES INNOVATION, OSEO FINANCEMENT, MAISONS ALFORT.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SAUVEPLANE Sophie née HORDESSEAU**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SAY Ling**  
GARDIEN ET GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, AREAS CMA, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SELLEZ Maryline**  
CONSEILLERE RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SETE
- **Monsieur SENDRA Luc**  
CADRE SPECIALISE - CHEF MONTEUR, FRANCE 3 SUD-GROUPE FRANCE  
TELEVISIONS, TOULOUSE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SENTIS Henriette née AIZE**  
SECRETAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SERMET Marie-Catherine née SERS**  
INFIRMIERE D.E., POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Madame SINTES Christine née CAPOULADE**  
COMPTABLE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame SORIANO Claudette née PHILIPPOT**  
SECRETAIRE, POLYEXPERT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Mademoiselle SPINELLA Katia**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur TADEO Guy**  
RESPONSABLE PRODUCTION, LINDE FRANCE SA, SAINT-PRIEST.  
demeurant à SETE
- **Madame TALHOUK Anne-Marie née TORRES**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TAQUET Delphine née LAFLECHE**  
CHEF DE SERVICE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Monsieur TASSOUX Jean-Marc**  
CADRE COMMERCIAL, SPX SERVICES SOLUTIONS, CERGY PONTOISE.  
demeurant à GRABELS
- **Madame TAUDOU Martine née DUBERGES**  
HOTESSE D'ACCUEIL STANDARDISTE, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame TEROL Sylvie née BADALUS**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à COLOMBIERS
- **Madame TEYSSIER Joëlle née BONY**  
TECHNICIEN GED, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur THAVONEKHAM Michel**  
CHEF DE SECTEUR V/PR, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle THEROND Mireille**  
TECHNICIEN SUP TECHNICO-ADMINISTRATIF, SANOFI AVENTIS, CHILLY  
MAZARIN.  
demeurant à BEAULIEU
- **Madame TORCATIS Patricia**  
CONSEILLER POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, POLE EMPLOI  
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame TRICOT Marie-Thérèse née MARTIN**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TUR Sylvie née ROUVIERE**  
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Mademoiselle VACQUIER Josiane**  
MONTRICE-EDUCATRICE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle VALETTE Christiane**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE ALLOCATAIRES, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur VALETTE Richard**  
CONDUCTEUR, CHARVET, VILLARS.  
demeurant à SETE
- **Madame VASQUEZ Véronique née DANCAN**  
SECRETAIRE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Madame VERNETTE Joselyne née CREBASSA**  
FONDEE DE POUVOIR, UGECAM, CASTELNAU-LE-LEZ.  
demeurant à PIGNAN

- **Mademoiselle VIGNESSOULE Laurence**  
CHARGÉE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX, AGENCE REGIONALE  
DE SANTE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur VILLARET Jean-Robert**  
CONSEILLER CLIENTELE PARTICULIERS, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
MARSEILLE.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame VILLE Evelyne**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur WICHLARZ Eric**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER  
CEDEX 2.  
demeurant à SETE
- **Monsieur WOLFF Daniel**  
COMMERCIAL, S.I.P.D, PANTIN.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur ZANON Julien**  
CONSEILLER RETRAITE CICAS, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à PAULHAN

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur ABSIL Jack**  
VENDEUR TECHNIQUE, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame AGOMBARD Marie-Claude née MIGLIASSO**  
CADRE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur AIGOUY Michel**  
TECHNICIEN, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LUNAS
- **Monsieur AIT YAZZA Ahmed**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, FONCIA LMG, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ALBE Roselyne née DIDIER**  
EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ALTAIRAC Philippe**  
CADRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Madame AMER Jacqueline née ANDEVERT**  
EXPERT ADMINISTRATIF, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame AMIEL Michèle née TRUEL**  
SECRETAIRE FACTURATION, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- **Monsieur AMIRAL Georges**  
OP3 BOUCHER, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à SAINT SERIES
  
- **Madame ANDRE Dominique née AMORAVAIN**  
TECHNICIEN SERVICES BANCAIRES, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF  
CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur BACARESSE Marc**  
CHEF CUISINIER, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Mademoiselle BANON Florence**  
SPECIALISTE METIER, AGME, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur BARTHE Gérard**  
CONDUCTEUR - RECEVEUR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BELE Patrick**  
INGENIEUR, DEGREMONT SA, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur BERNE José**  
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.  
demeurant à MEZE
  
- **Monsieur BESSIEUX Michel**  
RESP. DU DEPARTEMENT AUDIT ET ETUDES COMPTABLES, CAISSE D'EPARGNE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame BEZIAT Christiane née AMALRIC**  
TECHNICIENNE DE BANQUE, LCL, PARIS.  
demeurant à SAINT JEAN DE MINERVOIS
  
- **Monsieur BIOSCA Jean-Luc**  
ANIMATEUR EQUIPE ADMINISTRATIVE, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame BOISSERON Suzelle née PICO**  
CADRE ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MIREVAL
  
- **Monsieur BOMBARDIER Serge**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle BON Evelyne**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE DU MILLENAIRE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame BONNAFOUX Géraldine née JOST**  
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES

- **Mademoiselle BONNAL Danièle**  
AGENT DE MAITRISE, OFFICE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Madame BONNET Martine née CARPENTIER**  
RESPONSABLE DE SERVICE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BONNIEU Frédérique née BEDOUCHA**  
SECRETAIRE D'AVOUE, SCP CAPDEVILA VEDEL-SALLES, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Madame BONS Marie-Hélène née APARISI**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BASSAN
- **Madame BOURRILLON Pierrette née NOGARET**  
RESPONSABLE COMMERCIALE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BRIVET Danielle née GUICHARD**  
TECHNICIENNE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur BRU Daniel**  
MANIPULATEUR EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MOULES ET BAUCELS
- **Monsieur CABANES Michel**  
MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CANET Thierry**  
RESPONSABLE TECHNIQUE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur CARBO Joël**  
CONDUCTEUR MACHINE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
- **Monsieur CARDONA William**  
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CAUMEIL Chantal née SERRE**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BASSAN
- **Mademoiselle CAYLA Dominique**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur CHARRON Yves**  
INGENIEUR EXPLOITATION PETROLIERE, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur CHRISTOL Robert**  
CHEF DE CENTRE, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE

- **Mademoiselle CHUDIK Elisabeth**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CLANET Patrick**  
SUPERVISEUR LIGNES ACCUEIL, HSBC, PARIS.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame CLERISSI Marie-Christine née REGNIER**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Madame COLAS Véronique née FEDRIGO**  
AGENT TECHNIQUE SDA, APRIA RSA, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COLOMBA Jean-François**  
CONSEILLER PREVENTION SECURITE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES  
EAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COMBALAT Jean**  
AGENT DE PRODUCTION, IRRIFRANCE GROUPE, PAULHAN.  
demeurant à SAINT PONS DE MAUCHIENS
- **Monsieur COMBERNOUS Bernard**  
AGENT USINE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CONSTANTIN Sylvie née EVAIN**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE, SNC JOULIE TP, COURNONSEC.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame COSTE Sabine née GAILLARD**  
A.S.H, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
- **Madame CROULLEBOIS Francine née BONNARDE**  
MANIPULATRICE EN RADIOLOGIE, SCM IMACAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAUD
- **Mademoiselle CUNY Martine**  
TECHNICIEN RESSOURCES HUMAINES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Mademoiselle D'ALOIA Jacqueline**  
REFERENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur DADER Jacques**  
AGENT CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Madame DANIS Jocelyne née GANDROZ**  
DIRECTEUR DE SUCCURSALE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur DE MIRAS Alain**  
CONVOYEUR DE FONDS, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Monsieur DEGA Jacques**  
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame DELACROIX CLAUDINE**  
INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur DELLONG Joël**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur DESCAMPS Jean-Claude**  
CONSEILLER ENTREPRISE, LOGILIA, MONTBELIARD CEDEX.  
demeurant à CARNON
- **Madame DESSART Patricia née SPITERI**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur DEZECACHE Luc**  
INGENIEUR SYSTEME, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à LE CRES
- **Madame DIAZ Annie**  
ASSISTANTE SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DIAZ Joseph**  
TECHNICIEN, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame DIEU Joëlle née RUAS**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame DMITROWICZ Chantal née DAUDE**  
ENSEIGNANTE, C.F.A. VILLE DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur DOCTRINAL Didier**  
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, C.E.R.P. RHIN RHONE MEDITERRANEE,  
BELFORT.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame DRUILLE Isabelle née LAFOI**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur DUGARET Claude**  
AGENT TECHNIQUE DE RESEAU, LYONNAISE DES EAUX, RILLIEUX LA PAPE.  
demeurant à SAINT JUST
- **Monsieur DUPOUX Bernard**  
OUVRIER ATELIER BOULANGERIE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS



- **Madame DUPOUX Mercedes née GARCIA**  
EMPLOYEE QUALIFIEE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur DURRENBERGER Gérard**  
AIDE AU PILOTAGE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle ECHE Jeanine**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame ESCANDE Claude née SERRUS**  
CHEF DE PROJET, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAUVIAN
  
- **Madame ESPELT Michèle née ANDRES**  
AGENT TECHNIQUE QUALIFIE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame ESPINOSA Joëlle née PUIGTMAL**  
DELEGUEE DE L'ASSURANCE MALADIE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle ESPOSITO Patricia**  
CAISSIERE, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur ESTEVE Jocelyn**  
RESPONSABLE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MIREVAL
  
- **Monsieur ETCHECOPAR - ETCHART Jean-Luc**  
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à AGDE
  
- **Madame FABIANI Jocelyne née FARRET**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Monsieur FARRET Daniel**  
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur FAVA Marc**  
DIRECTEUR DE PRODUCTION, OCP REPARTITION SAS, SAINT-OUEN.  
demeurant à COURNONSEC
  
- **Madame FAVERAUD Brigitte née RAMOND**  
TECHNICIEN DECES-SUCCESSION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur FERNANDEZ Patrick**  
CHEF D'EQUIPE, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Madame FEUGRET Patricia née JEGO**  
LIQUIDATRICE RETRAITE, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur FLEURY Joseph**  
CONSEILLER TECHNIQUE, MAIRIE LE CRES, LE CRES.  
demeurant à LE CRES
- **Mademoiselle FRANC Marie-Claire**  
COMPTABLE, POLYCLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur FREULARD Didier**  
INSPECTEUR, ALLIANZ VIE, PARIS.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Monsieur GARCIA Louis**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame GARCIA Sylvie née OLIVER**  
RELATIONS CLIENTELE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à CAPESTANG
- **Monsieur GAUDILLIERE Christian**  
DIRECTEUR D'ETUDES, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur GAUTIER Patrick**  
SOUDEUR , GTM SUD, MARSEILLE.  
demeurant à FRONTIGNAN PLAGE
- **Madame GAVEN Colette**  
RESPONSABLE D'EQUIPE PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GEORGES Danielle née PALMA**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GERARD Patrick**  
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF RH, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à PAULHAN
- **Madame GIANNITRAPANI Ginette**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GIL Pierre**  
CONDUCTEUR, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur GLOAGUEN Yvon**  
CHARGE DE PROJET PDV, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à JACOU
- **Madame GODARD Agnès née CERIGNAT**  
CHARGE D'AFFAIRES FINANCEMENT, OSEO FINANCEMENT, MAISONS ALFORT.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur GOMEZ Jean-Marc**  
MENUISIER, MENUISERIE RACANIER, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ

- **Monsieur GONZALEZ Thomas**  
CONSEILLER FINANCIER, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur GOUIN Pierre**  
SUPERVISEUR METHODES ET TPM, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.  
demeurant à COURNONSEC
- **Madame GUETRON Françoise née GOUAZE**  
RESPONSABLE DE DIRECTION, OSEO S.A., MAISONS-ALFORT CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame GUIPPERT Simone née OURADOU**  
CHARGE DE CLIENTELE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à PUISSERGUIER
- **Madame HADJADJ MARIE MONIQUE née MAURAY**  
INFIRMIERE , SARL PLEIN SOLEIL, BALARUC-LES-BAINS.  
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur HAON Jean-Louis**  
ENSEIGNANT, C.F.A. VILLE DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame HEBRARD Germaine née CHAMBON**  
EMPLOYEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur IZQUIERDO Robert**  
CHEF DE CHANTIER, ABELLO BATIMENT SAS, CAPESTANG.  
demeurant à CAPESTANG
- **Mademoiselle JALABERT Maryse**  
ENSEIGNANTE, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame JAULIE Josiane née CORBON**  
REDACTEUR TECHNICIEN DE PRODUCTION, AXA FRANCE - ADMINISTRATION  
DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur JOACHIM Philippe**  
ADJOINT AU DIRECTEUR DE GET, RTE EDF TRANSPORT AGENCE RH SUD-OUEST,  
MERIGNAC CEDEX.  
demeurant à PORTIRAGNES
- **Madame JOST Chantal née BONNAFOUX**  
RESPONSABLE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur JOURDAN Daniel**  
CHEF DE PRODUIT, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur JULIA Alain**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame JULIER Claude**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE

- **Monsieur KAYA Mehmet**  
TERRASSIER, ETDE RESEAUX, SAINT PRIEST CEDEX.  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Monsieur KHOUNLOTHAM Khamkhuoc**  
PREPARATEUR, BOIRON S.A., SAINTE FOY LES LYON.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LAENCINA Patrick**  
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur LEBRUN Simon**  
CHEF DE CHANTIER, FUMILOR ENTREPRISES, MONTOY FLANVILLE.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Madame LECA Edwige née BOUSQUET**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LECOUCHE Jean-François**  
CHEF DE GROUPE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle LLAMAS Christiane**  
PRENEUSE D'ORDRE TELEPHONE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LLORET Frédéric**  
GESTIONNAIRE DE SINISTRES TECHNIQUES, GAN ASSURANCES, PARIS LA  
DEFENSE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LOURDOU Viviane née SANCHEZ**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-  
LEZ.  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur LUBAT Alain**  
EMPLOYE PRINCIPAL, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LATTES
- **Madame LUCCINI Paule née DEMAN**  
HOTESSE PRINCIPALE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur MAIGRE Pierre**  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
SETE-FRONTIGNAN-MEZE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur MAJ Philippe**  
CONDUCTEUR - RECEVEUR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MALZAC Bernard**  
EMPLOYE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PUIMISSON
- **Monsieur MANGIN Didier**  
OUVRIER, A.N.G.D.M., NOYELLES SOUS LENS.  
demeurant à SAINT THIBERY

- **Monsieur MARCOÛRE Jean-Pierre**  
CHEF OUVRIER, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.  
demeurant à LA CAUNETTE
- **Madame MARQUES Jacqueline née GASC**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur MARTIN Jean-Paul**  
RESPONSABLE DISTRIBUTION ET FLUX, LINDE FRANCE SA, SAINT-PRIEST.  
demeurant à BASSAN
- **Madame MARTINEZ Monique**  
EMPLOYEE QUALIFIEE SERVICE ADMINISTRATIF, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame MASCLAUX Françoise née VOIGNIER**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MAXIMIN Gérard**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur MEGI Didier**  
CUISINIER, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MEGIE Patrick**  
DIRECTEUR DE CLIENTELE, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON CEDEX.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur MINANA José**  
ELECTRICIEN, INEO MPLR, TOULOUSE.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur MOLINA Jean-Pierre**  
PEINTRE MAITRE OUVRIER, SARL SODAC, SAINT GEORGES D'ORQUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOLINA Sylvie née GAGLIANO**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur MONTESANO Antoine**  
INSPECTEUR MANAGER PERFORMANCE, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAINT BRES
- **Madame MOUCHE Cécile née CROSNIER**  
TECHNICIENNE DE LA BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Madame MOURET Angèle née BARBERO**  
CADRE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER

- **Madame NICOLAS Jeanne de Chantal née SABATIE**  
TECHNICIENNE DE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE  
L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur NINOT Alain**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur NOUGAREDE Marc**  
ASSISTANT COMMERCIAL, RICHARDSON, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame PADOVANI Nicole née DURAND**  
CADRE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PAGES Christian**  
CADRE ADMINISTRATIF, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame PAILHES Colette**  
TECHNICIENNE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
- **Madame PALFROY Brigitte née ORGAMBIDE**  
MEDIATEUR, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur PARA Georges**  
ELECTRO-MECANICIEN, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur PATYK Jean-Michel**  
ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Monsieur PEGUET Jean-Louis**  
MECANICIEN, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame PERE Brigitte née MASSONI**  
EMPLOYEE RESTAURATION, CASINO RESTAURATION, SAINT ETIENNE.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PERIE Patrick**  
CADRE BANCAIRE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à JACOU
- **Madame PEROTTO Nadia née BRENTOT**  
COMPTABLE-GESTIONNAIRE RH, CAP MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS  
CEDEX.  
demeurant à MAGALAS
- **Monsieur PERVENT Jacques**  
OP3 BOUCHER, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame PETERS Monique née SIMONNET**  
COMPTABLE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CLARET

- **Madame PETERS Simone née VAYSSETTE**  
TECHNICIEN TARIFICATION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PETIOT Michèle née MARTIN**  
AIDE-SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à VALROS
- **Mademoiselle PHILON Myriam**  
AMP, ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, MONTBLANC.  
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur PINARD Bruno**  
DOCUMENTATEUR, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PINEAUX Alain**  
GERANT DE RESTAURATION DE COLLECTIVITE, COMPASS GROUP FRANCE,  
CHATILLON.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PIQUEMAL Aline née LOPEZ**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à BASSAN
- **Monsieur PIRLO Joël**  
ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Monsieur PIZZOCCARO Marius**  
ELECTROTECHNICIEN, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BESSAN
- **Mademoiselle PONS Sylvie**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur PORTAL Pierre**  
VRP, SERMES, STRASBOURG.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Monsieur PREVOT Didier**  
COMMANDANT DE BORD INSTRUCTEUR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle PRIVAT Lydie**  
AGENT DE CUISINE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur PROLA Etienne**  
CONTROLEUR DE GESTION, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame RAGARU Michèle**  
VENDEUSE PRODUITS ET SERVICES, AUCHAN PEROLS, PEROLS.  
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur RAUX Robert**  
AGENT D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURE, S.M.N., LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur RAYNAUD Frédéric**  
AGENT METHODE, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.  
demeurant à VILLETTELLE
- **Monsieur RENVERSEAU Jean-Louis**  
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle RESSEGUIER Jacqueline**  
RESP. DE GROUPE SINISTRES, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur REY Jean**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE VALERGUES, VALERGUES.  
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur ROMAND Pascal**  
CONTROLEUR COMPTABLE ORGANISATION, GENERALI FRANCE ASSURANCES,  
PARIS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur ROSSI Gilbert**  
ENSEIGNANT, C.F.A. VILLE DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Mademoiselle ROUGE Renée**  
EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, POLYCLINIQUE SAINT JEAN,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROUSSEAU Michel**  
CHEF DE CAISSE, AUCHAN PEROLS, PEROLS.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur ROUSSEL Bernard**  
AGENT TECHNIQUE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à LATTES
- **Madame ROUVIER Raphaëlle née PETIT**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROY Patrick**  
TECHNICIEN SUPERIEUR, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RUBIO Joseph**  
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame RUS Christiane née BESSERVE**  
TECHNICIEN DES METIERS DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN



- **Monsieur SANCHEZ Bruno**  
CHEF DE SECTEUR, PPG RETAIL EUROPE, MOREUIL.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur SANCHEZ Francis**  
RESPONSABLE CENTRALE BETON, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
FABREGUES.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame SANCHEZ Françoise née GERMA**  
AIDE-SOIGNANTE, POLYCLINIQUE ST PRIVAT, BOUJAN SUR LIBRON.  
demeurant à PORTIRAGNES
- **Monsieur SAVARD Henri**  
ACHETEUR (CADRE), SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur SEBERT François**  
MONTEUR HAUT DE GAMME, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame SELLES Danièle née TORNE**  
PRENEUSE D'ORDRE TELEPHONE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Monsieur SENTENAC-JAMMOUET Denis**  
RESPONSABLE MAINTENANCE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
FABREGUES.  
demeurant à COURNONSEC
- **Madame SENTIS Henriette née AIZE**  
SECRETAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SMACQUE Joël**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur SOLIVERES Sauveur**  
INGENIEUR D'AFFAIRES, CDF ENERGIE, COURBEVOIE.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame SORLI Jacqueline**  
CONSEILLER DE VENTE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame STORAÏ Martine née CUESTA**  
ANIMATRICE DE GROUPE AFFILIATION, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Mademoiselle TALI Lyliane**  
EMPLOYEE, C.E.R.P. RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur TARTIE Jean-Paul**  
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TENA Marie-Antoinette née CASTRIGNO**  
GESTIONNAIRE ADHERENT INDIVIDUEL, MUTUELLE GENERALE DES PTT, PARIS.  
demeurant à PEROLS

- **Madame TERME Monique née SINGLA**  
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, FABREGUES.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Madame THOULOUSE Annie née FLOTTES**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT  
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur TOURVIEILLE Henri**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, DALKIA FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Mademoiselle VACQUIER Josiane**  
MONITRICE-EDUCATRICE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VAILLE Jean-Bernard**  
CONDUCTEUR MACHINE LAVEUR, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE,  
LAVAUUR.  
demeurant à LODEVE
  
- **Monsieur VALETTE Jacques**  
OPERATEUR NETTOYEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à VILLETELLE
  
- **Monsieur VALLAT Michel**  
CHAUFFEUR PL, COLAS MIDI MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur VEDIE Claude**  
INGENIEUR, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE.  
demeurant à OCTON
  
- **Madame VIC Paulette née RIBAUT**  
RESPONSABLE SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-  
PONS, BEZIERS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Monsieur VILAIN Jacques**  
CADRE A LA CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON, CARSAT LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame VILLE Evelyne**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle VINCENT Elisabeth**  
TECHNICIENNE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur WISMAN Christian**  
OUVRIER QUALIFIE DE DISTRIBUTION ET MAGASINIER, BOIRON S.A., SAINTE  
FOY LES LYON.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ZANON Julien**  
CONSEILLER RETRAITE CICAS, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à PAULHAN

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame AGOMBARD Marie-Claude née MIGLIASSO**  
CADRE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur AILLOT Jean-François**  
CADRE TECHNIQUE ENTRETIEN, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à FONTES
- **Mademoiselle ALIBERTI Christiane**  
CONDUCTRICE ROBOT, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur ANDRIEU Bernard**  
CADRE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur ARTIGNAN Norbert**  
RESPONSABLE DU SERVICE CONTENTIEUX, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur BALSIERE Christian**  
RESPONSABLE ELECTRICITE ET INSTRUMENTATION, FLEXSYS VERKAUF GMBH,  
SETE.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur BARESSE Patrick**  
AGENT DE BANQUE, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Monsieur BATY Jean-Marc**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE FOS
- **Madame BAYLE Evelyne née SABLOS**  
AGENT TECHNIQUE SDA, APRIA RSA, PARIS.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame BERNADOU Josette née GRANGER**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à MUDAISON
- **Madame BESSAS Michèle née CARLETTI**  
TECHNICIEN VERIFICATEUR EXPERT, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONSEC
- **Monsieur BETTE Jean-Jacques**  
CADRE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle BON Evelyne**  
EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE DU MILLENAIRE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle BONNET Dominique**  
ASSISTANTE CONFIRMEE, EXCO A2A LANGUEDOC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

- **Madame BOUISSET Viviane**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VIAS
- **Madame BOUVIE Brigitte née FOURCAND**  
EMPLOYEE CPAM, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
- **Monsieur BOYER Jean-Paul**  
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur BRESSON Alain**  
DIRECTEUR COMMERCIAL, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, SAINT  
JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRUNEL Jean**  
EMPLOYEE CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON, CARSAT LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SETE
- **Monsieur CABANES Michel**  
MENUISIER, HENRY MAS S.A.R.L., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAYLA Daniel**  
RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER.  
demeurant à ANIANE
- **Monsieur CHAZOT Hervé**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur CHIAVASSA François**  
CHARGE CLIENTELE PARTICULIERS, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur COMBALAT Jean**  
AGENT DE PRODUCTION, IRRIFRANCE GROUPE, PAULHAN.  
demeurant à SAINT PONS DE MAUCHIENS
- **Monsieur CORTESE Joseph**  
CHEF DE CHANTIER, SCREG SUD EST, LYON .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur COURTES Serge**  
OPERATEUR CONFIRME, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à ASSAS
- **Monsieur DELCROIX Patrick**  
CHAUFFEUR AMBULANCIER, HP AMBULANCES EURL, POUSSAN.  
demeurant à BOUZIGUES
- **Madame DELMAS Chantal née PONS**  
SECRETARE ADMINISTRATIVE, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DELON Maryse née CABANNES**  
EMPLOYEE, GIE AG2R, PARIS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS

- **Madame DEMAILLY Claudette née JEAN**  
RESPONSABLE TECHNIQUE PAIE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE  
L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur DEMENGEON Gilbert**  
RESPONSABLE ORGANISATION PDV, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur DIAZ Joseph**  
TECHNICIEN, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur DUGARET Claude**  
AGENT TECHNIQUE DE RESEAU, LYONNAISE DES EAUX, RILLIEUX LA PAPE.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Monsieur DUPOUX Bernard**  
OUVRIER ATELIER BOULANGERIE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur DUPOUX Jean-Pierre**  
OP2 GOURMET, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à CERS
  
- **Madame DUPOUX Mercedes née GARCIA**  
EMPLOYEE QUALIFIEE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur FABRE Noël**  
GESTIONNAIRE TECHNIQUE PRESTATIONS SANTE, MUTUALITE FONCTION  
PUBLIQUE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDEMIAN
  
- **Monsieur FERNANDEZ José**  
CONSEILLER FINANCIER, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur FLEURY Joseph**  
CONSEILLER TECHNIQUE, MAIRIE LE CRES, LE CRES.  
demeurant à LE CRES
  
- **Mademoiselle GELDREICH Monique**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER  
CEDEX 2.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GERARD Patrick**  
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF RH, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à PAULHAN
  
- **Monsieur GIANQUINTO Louis**  
ASSISTANT TECHNIQUE GED, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Monsieur GIL Pierre**  
CONDUCTEUR, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- **Mademoiselle GILABERT Nicole**  
PRENEUSE D'ORDRE TELEPHONE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle GIOCANTI Marie-Lise**  
CONDUCTRICE MACHINE, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GORRAB Hassen**  
MACON COMPAGNON PROFESSIONNEL, SOCIÉTÉ VIVIAN & CIE, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle GUILLAUME Anny**  
CONTROLEUR PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur HERAIL Yves**  
EXPERT ADMINISTRATIF, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Monsieur JASPARD Claude**  
CHARGE DE GESTION SINISTRES, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JOURDAN Daniel**  
CHEF DE PRODUIT, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à BEAULIEU
  
- **Monsieur JULIA Alain**  
EMPLOYE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Madame KORALEWSKI Clarisse née PIQUEPAILLE**  
CHARGÉE DE MISSION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LENTHERIC Liliane née COMELLA**  
CHARGÉE D'ACCUEIL, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Madame LONDIVEAU Marie-Noëlle née CARACCI**  
ASSISTANTE DE DIRECTION EXPERTE, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
  
- **Monsieur LUCAS Christian**  
RESPONSABLE DE LA DELEGATION DU LANGUEDOC, AREAS CMA, PARIS.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur MASSE Claude**  
CHEF D'EQUIPE, CENTRE AFPA TOULOUSE PALAYS, TOULOUSE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MAURIN Jean**  
EMPLOYE RESTAURATION, CASINO RESTAURATION, SAINT ETIENNE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MEGIE Patrick**  
DIRECTEUR DE CLIENTELE, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON CEDEX.  
demeurant à PEROLS

- **Monsieur MEGUENANE Benali**  
GRUTIER, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur METAIS Gérard**  
TITULAIRE SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MICHEL Georges**  
CADRE DIRIGEANT PS, TECHNIP FRANCE, COURBEVOIE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur MICHEL Jacques**  
CHEF GERANT, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame MILLOT Rose-Marie**  
TECHNICIENNE , LABORATOIRES BOIRON, PEROLS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur NOGUES Michel**  
DIRECTEUR ADJOINT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Monsieur NONIS Lorenzo**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur PERIE Patrick**  
CADRE BANCAIRE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur PERROTEY Alain**  
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MEZE
  
- **Madame PICAVET Muriel née DE WAELE**  
EMPLOYEE, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.  
demeurant à MIREVAL
  
- **Monsieur PINEAUX Alain**  
GERANT DE RESTAURATION DE COLLECTIVITE, COMPASS GROUP FRANCE,  
CHATILLON.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PORTAL Pierre**  
VRP, SERMES, STRASBOURG.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur RENVERSEAU Jean-Louis**  
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RODRIGUEZ Yves**  
INSPECTEUR ASSURANCES, AXA FRANCE IARD, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SEBERT François**  
MONITEUR HAUT DE GAMME, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur TARTIE Jean-Paul**  
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle TRONEL-PEYROZ Chantal**  
MAGASINIER, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle VACQUIER Josiane**  
MONTRICE-EDUCATRICE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VAILLE Jean-Bernard**  
CONDUCTEUR MACHINE LAVEUR, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE,  
LAVAUUR.  
demeurant à LODEVE
- **Madame VOISIN Christiane née LAVERGNE**  
TECHNICIENNE DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à CANETS

**Article 5:**

Madame la Responsable de l'Unité Territoriale de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 13 décembre 2011  
Le Préfet

Claude Baland



Agence régionale  
de santé  
du Languedoc-Roussillon  
  
Délégation territoriale de  
l'Hérault

**Le PREFET de la Région Languedoc-Roussillon**  
**Préfet de l'Hérault**  
Officier de la Légion d'Honneur

**ARRETE n° 11-III-121**

**OBJET : Commune de Soubès**  
**Captage de Saint Pons, implanté sur la commune de Soubès**

**Arrêté portant déclaration d'utilité publique :**

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63 ;
- VU** le Code de l'environnement et notamment l'article L.215-13 relatif à l'autorisation de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;
- VU** le Code de l'expropriation notamment les articles L.11-1, L.11-2, L11-5 et R11-3 à R11-14 ;
- VU** l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés à l'article R.1321-6 du Code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement ;
- VU** le récépissé de déclaration du 4 mars 2011 au titre de l'article L 214-3 du Code de l'environnement ;
- VU** la délibération du bénéficiaire en date du 19 octobre 2010 demandant de déclarer d'utilité publique :  
- la dérivation des eaux pour la consommation humaine,  
- la délimitation et la création des périmètres de protection du captage ;
- VU** le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique modifié, en date du 23 avril 2005 relatif à l'instauration des périmètres de protection ;
- VU** le dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°11-II-23 du 15 mars 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

- VU** les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 avril au 28 avril 2011 inclus ;
- VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposés le 30 mai 2011;
- VU** l'avis émis par le CODERST en date du 29 septembre 2011;
- VU** le rapport de l'ARS en date du 7 octobre 2011 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-I-1084 du 12 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Christian RICARDO sous-préfet de Lodève ;

#### **CONSIDERANT**

- que les besoins en eau potable destinés à l'alimentation humaine énoncés à l'appui du dossier sont justifiés,
- qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation, les installations de production des eaux destinées à la consommation humaine de la collectivité,
- qu'il est nécessaire de protéger la ressource en eau destinée à la production d'eau potable par l'instauration de périmètres de protection,

**SUR** proposition de Monsieur le sous préfet de Lodève ;

### **ARRETE**

#### **DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

##### **ARTICLE 1 : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Soubès, ci-après dénommé le bénéficiaire :

- les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de Saint Pons sis sur la commune de Soubès,
- la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

##### **ARTICLE 2 : LOCALISATION, CARACTÉRISTIQUES ET AMÉNAGEMENT DU CAPTAGE**

Le captage est composé de l'ouvrage suivant : le forage de Saint Pons, code BSS : 09626X0064,

Le captage est situé sur la commune de Soubès, sur la parcelle cadastrée section C, n°370.

Les coordonnées topographiques Lambert (zone II étendue) du forage sont :

- X = 681,938,
- Y = 1863,179,
- Z = 225 mNGF,
- profondeur = 45 mètres,

Il exploite l'aquifère contenu dans les grès supérieur du Trias moyen. Il s'agit d'un aquifère moyennement productif.

Afin d'assurer la protection sanitaire de l'ouvrage de captage, son aménagement respecte les principes suivants, notamment :

- hauteur de la tête de forage située à au moins 0,50 mètre au-dessus du niveau du sol naturel,
- cimentation annulaire de l'ouvrage sur 12 mètres de profondeur,
- pompe immergée suspendue à une plaque pleine boulonnée sur la bride de tête de forage avec joint d'étanchéité et supportant :
  - la lyre de refoulement (col de cygne),
  - le passage de la colonne d'exhaure de la pompe, des évènements, des câbles électriques, le tout muni de dispositifs d'étanchéité,
- tube guide -sonde pour sonde piézométrique avec passage et réservation totalement étanches,
- colonne d'exhaure du forage équipée, d'une ventouse, d'un clapet anti-retour, d'un compteur de production, d'une vanne d'isolement, d'un robinet de prélèvement de l'eau brute et d'un dispositif de mise en décharge des eaux,
- dalle bétonnée périphérique d'un rayon de 3 mètres centrée sur le tubage du forage avec une pente permettant d'évacuer les eaux vers l'extérieur (raccord dalle et forage étanche),
- protection de la tête de forage par un abri maçonné fermé par un dispositif étanche conçu de façon à permettre la manutention de la pompe,
- abri muni d'un système :
  - d'évacuation des eaux de fuite du dispositif de pompage en partie basse,
  - d'aération en partie basse et haute.

L'ensemble est équipé de dispositifs évitant toute intrusion d'animaux (grille pare insectes, clapets anti-retour...), de produit liquide ou solide susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau. Dans les parties inondables, ces dispositifs sont obligatoirement constitués de clapets anti-retour.

### ARTICLE 3 : CAPACITÉ DE PRELEVEMENT AUTORISÉE

Les débits maxima d'exploitation autorisés pour le site de captage sont :

- débit horaire : **20 m<sup>3</sup>/h**,
- débit journalier : **360 m<sup>3</sup>/jour**,
- un prélèvement maximum annuel global (Forage de Saint Pons et Sources de Coutelles) **140 000 m<sup>3</sup>/an**.

Afin de mieux appréhender le fonctionnement de l'aquifère et d'identifier toute surexploitation de la ressource, et compte tenu du contexte hydrogéologique, de la faible profondeur du niveau piézométrique de la nappe et de la proximité de la rivière de la Brèze, il doit être mis en place :

- un suivi de la piézométrie, sur le forage d'exploitation,
- un suivi de la température et de la conductivité au droit de l'exhaure du forage

Ce contrôle, imposé par l'hydrogéologue agréé, doit couvrir la période d'étiage, c'est-à-dire tant que le débit du captage de Coutelles (mesuré à l'arrivée au réservoir) reste inférieur à 6 m<sup>3</sup>/h soit environ 145 m<sup>3</sup>/j. La durée de ce suivi est de 2 ans et sa fréquence hebdomadaire. Les données sont conservées afin de pouvoir en faire une synthèse en fin de cette période et de permettre la validation du prélèvement sollicité.

Sous réserve de résultats probants de ce suivi, les débits maxima d'exploitation pourront être portés à :

- débit horaire de **24 m<sup>3</sup>/h** (20 heures de pompage),
- débit journalier de **480 m<sup>3</sup>/j**,

Les prélèvements de chaque captage (Saint Pons et Coutelles) pourront varier à l'intérieur de ces limites globales en fonction des conditions hydrogéologiques. Pour faciliter le maintien en l'état de l'ouvrage et la gestion de son exploitation, le forage est régulièrement mis en service.

Le forage est équipé d'un turbidimètre avec enregistreur relié à la télégestion communale.

### ARTICLE 4 : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage. Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et états parcellaires joints au présent arrêté. Lorsque des différences sont constatées entre le plan au 25 000ème et le plan cadastral, le plan cadastral fait foi.

#### **ARTICLE 4-1 : Périmètre de protection immédiate (PPI)**

D'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>, le périmètre de protection immédiate est constitué d'une partie de la parcelle cadastrée, section C n° 370 sur la commune de Soubès.

L'accès à ce périmètre s'effectue par le chemin communal d'Aubaygues et les parcelles privées cadastrées section C n°870,871, 367, 368, 365 et 1032. Des conventions de passage, par acte notarié, doivent être réalisées.

Le bénéficiaire garde la maîtrise du périmètre en pleine propriété.

Les ouvrages suivants sont situés dans le PPI : le forage d'exploitation protégé d'un bâti de protection et le forage de reconnaissance dit « FR2 », devant être neutralisé.

La protection des eaux captées nécessite la mise en œuvre et le respect dans le PPI des prescriptions suivantes :

- afin d'empêcher efficacement son accès aux tiers, ce périmètre est clos et matérialisé sur toute sa longueur par une clôture maintenue en bon état, interdisant l'accès aux hommes et aux animaux (hauteur minimale de 2 mètres) munie d'un portail d'accès fermant à clé,
- la maîtrise de l'accès au périmètre par les personnes habilitées est en permanence conservée,
- seules les activités liées à l'alimentation en eau potable et à la surveillance de la ressource sont autorisées, à condition qu'elles ne provoquent pas de pollution de l'eau captée. Ainsi, sont notamment interdits :
  - tous les dépôts et stockages de matériel qui ne sont pas directement nécessaires à l'exploitation et à la surveillance du captage et au traitement de l'eau,
  - l'épandage de matières quelle qu'en soit la nature, susceptibles de polluer les eaux souterraines,
  - toute circulation de véhicules, toute activité, tout aménagement et construction de locaux qui ne sont pas directement nécessaires à l'exploitation des installations,
- la surface de ce périmètre est correctement nivelée pour éviter l'introduction directe d'eaux de ruissellement dans l'ouvrage de captage et la stagnation des eaux,
- la végétation présente sur le site est entretenue régulièrement par une taille manuelle ou mécanique, l'emploi de produits phytosanitaires est interdit. La végétation, une fois coupée, est retirée de l'enceinte du périmètre,
- aucun ouvrage de captage supplémentaire ne peut être réalisé, sauf autorisation préfectorale préalable à l'exception du remplacement à l'équivalence du prélèvement qui est soumis à simple déclaration et la réalisation de piézomètre de contrôle des niveaux de l'aquifère exploité,
- l'ancien forage de reconnaissance dit « FR2 » est rebouché dans les règles de l'art,
- un fossé de dérivation des eaux superficielles borde ce périmètre sur les cotés nord, est et sud, en pied extérieur de clôture. Ce fossé est busé au droit du portail et dimensionné de façon à détourner du périmètre toutes les eaux de ruissellement et évacuer rapidement les eaux éventuelles d'inondation.

#### **ARTICLE 4-2 : Périmètre de protection rapprochée (PPR)**

D'une superficie d'environ 18,5 hectares, le périmètre de protection rapprochée concerne exclusivement la commune de Soubès. Ses limites sont justifiées par les très faibles surfaces d'affleurement de la formation recoupée par le captage et l'existence de la couverture de marnes triasiques ou de colluvions peu perméables.

Afin d'assurer la protection des eaux captées, des servitudes sont instituées sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée (PPR), mentionnées dans l'extrait parcellaire joint en annexe.

En règle générale, toute activité nouvelle prend en compte la protection des ressources en eau souterraine de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet. Tout dossier relatif à ces projets comporte les éléments d'appréciation à cet effet et fait l'objet d'un examen attentif sur cet aspect. La réglementation générale, dont certains points sont rappelés en annexe du présent arrêté, est scrupuleusement respectée.

Le PPR constitue en outre une zone de vigilance dans laquelle le bénéficiaire de l'acte de déclaration d'utilité publique (DUP) met en place une veille foncière opérationnelle pour pouvoir utiliser, si nécessaire, l'outil foncier dans l'amélioration de la protection du captage.

Les prescriptions suivantes visent à préserver la qualité de l'environnement du captage par rapport à ses impacts sur la qualité de l'eau captée et à l'améliorer si nécessaire.

## 1. Interdictions

**Les interdictions s'appliquent, sauf mention contraire, aux installations et activités mises en œuvre postérieurement à la signature de l'arrêté de DUP;** les modalités de la suppression ou de restructuration des installations et activités existantes sont, le cas échéant, précisées dans le paragraphe « prescriptions particulières ».

Les interdictions ne s'appliquent pas aux ouvrages, infrastructures et activités nécessaires :

- à la production et à la distribution des eaux issues des captages autorisés et à la surveillance de l'aquifère,
- à la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté,

à condition que leur mise en œuvre et les modalités de leur exploitation ne portent pas atteinte à la protection des eaux.

Les installations et activités suivantes sont interdites sauf tolérances particulières précisées au paragraphe réglementation.

### 1.1. Prescriptions destinées principalement à préserver l'intégrité de l'aquifère et sa protection

- les mines, carrières, et gravières,

### 1.2. Prescriptions destinées principalement à éviter la mise en relation de l'eau souterraine captée avec une source de pollution

- les installations de transit, de tri, de broyage, de traitement et de stockage de déchets toutes catégories confondues (inertes, non dangereux, dangereux...),
- les dépôts, aires et ateliers de récupération de véhicules hors d'usage,
- les stockages ou dépôts spécifiques de tous produits susceptibles d'altérer la qualité bactériologique ou chimique des eaux souterraines ou superficielles, notamment les hydrocarbures liquides et gazeux, les produits chimiques y compris phytosanitaires, les eaux usées non domestiques ou tout autre produit susceptible de nuire à la qualité des eaux, y compris les matières fermentescibles (compost, fumier, lisier, purin...),
- les dépôts de matériaux,
- l'évacuation directement dans le sous-sol, d'eaux exhaure, de réseaux pluviaux ou de produits qu'elle qu'en soit la nature, par l'intermédiaire d'ouvrages (forages, puisards artificiels ...) ou de cavités naturelles,
- les rejets d'eaux résiduaires, quelle qu'en soit la nature et la taille,
- toute activité, qui génère des rejets liquides et/ou qui utilise, stocke ou génère des produits pouvant constituer une menace pour la qualité des eaux souterraines,

## 2. Réglementations

### 2.1. Tolérances

Ces tolérances concernent des installations et activités **interdites dans le PPR mais qui peuvent être tolérées sous les conditions** précisées ci-après.

- installations de transit et de tri de déchets inertes et non dangereux sous réserve de conditions de mise en œuvre garantissant l'absence de risque d'infiltration et de déversement y compris en cas d'incident

- stockages d'hydrocarbures dans les cas suivants :
  - stockages nécessaires à l'activité agricole et domestique,
  - stockages nécessaires à la production d'eau potable (groupe électrogène...)
 Dans ces 2 cas les stockages doivent être aériens et munis d'un cuveau de rétention étanche, à l'abri de la pluie, d'un volume au moins égal au volume de stockage
- stockage de produits phytosanitaires, engrais, matières fermentescibles (compost, fumier, lisier, purin...) dans des quantités limitées aux besoins annuels d'une habitation, ou d'une exploitation agricole sous réserve de conditions garantissant l'absence de risque d'infiltration et de déversement,

## 2.2. Activités réglementées

- la conception, l'aménagement et les modalités d'exploitation des puits et forages sont tels qu'ils n'ont pas d'incidence tant qualitative que quantitative sur les captages autorisés dans le présent arrêté,
- la création d'infrastructures (routes, ponts, voies ferrées...) ou la modification du tracé des infrastructures existantes et de leurs conditions d'utilisation est précédée d'études permettant d'en apprécier l'impact tant quantitatif que qualitatif sur les eaux captées. Elles prennent notamment en compte la nature du périmètre traversé notamment en ce qui concerne les aménagements de reprise puis d'évacuation des eaux de ruissellement sur la voirie afin d'empêcher l'infiltration des eaux de lessivage des voies/et ou des déversements accidentels de produits potentiellement polluants sur la surface de recharge de l'aquifère,

## 3. Prescriptions particulières :

Les travaux précisés ci-dessous concernent les installations et activités existantes au moment de la signature de l'arrêté préfectoral de DUP.

- le dépôt de déchets inertes (parcelle cadastrée section B n°672) et de détritiques recensés est supprimé,
- les 7 stockages d'hydrocarbures existants (parcelles cadastrées section B n° 673, 830, 831, 861, 870, 880 et 883) sont, si nécessaire, mis en conformité avec la réglementation en vigueur (arrêté du 1er juillet 2004),
- les 8 dispositifs d'assainissement non collectifs (parcelles cadastrées section C n° 360 - point 5, 488 - point 8, 493 - point 1, 494 - point 7, 693 - point 4, 959 - point 3, 976 - point 6 et 1032 - point 2) sont, après expertise, si nécessaire mis en conformité avec la réglementation en vigueur et l'arrêté préfectoral n° 2001-01-1567 du 18 avril 2001 visant les dispositions particulières en matière d'assainissement non collectif dans le département de l'Hérault,
- le forage existant (point F2) dans l'emprise de ce périmètre (parcelle cadastrée section B n° 870) doit être, après expertise menée sous le contrôle du bénéficiaire de la présente autorisation, soit bouché dans les règles de l'art soit mis en conformité avec les principes de protection définis par la réglementation en la matière y compris la prise en compte des PHE.

Si des installations existantes n'ont pas été recensées, elles devront également être remises en conformité dans le même délai, à dater de leur découverte.

### ARTICLE 4-3 : Périmètre de protection éloignée (PPE)

D'une superficie d'environ 1040 hectares, le périmètre de protection éloignée concerne les communes de Fozières, Lodève, Soubès et Saint Etienne de Gourgas.

Ce périmètre recouvre les zones susceptibles de participer de façon assez rapide à la recharge de l'aquifère capté. Il s'étend sur les affleurements triasiques plus éloignés du captage, et notamment sur le bassin versant superficiel de la Brèze et ruisseaux affleurant.

Dans ce périmètre, une attention particulière est portée à l'application des dispositions suivantes:

- en règle générale, toute activité nouvelle doit prendre en compte la protection des ressources en eau souterraine et superficielle de ce secteur dans le cadre de la réglementation applicable à chaque projet. Les documents d'incidence ou d'impact à fournir au titre des réglementations qui les concernent doivent faire le point sur les risques de pollution de l'aquifère capté pouvant être engendrés par le projet Des prescriptions particulières peuvent être imposées dans le cadre des procédures attachées à chaque type de dossier,
- les autorités chargées d'instruire les dossiers relatifs aux projets de constructions, installations, activités ou travaux doivent imposer aux pétitionnaires toutes mesures visant à interdire les dépôts, écoulements, rejets

directs ou indirects, sur le sol ou le sous-sol, de tous produits et matières susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines. Cette disposition vise aussi les procédures de délivrance des permis de construire et la mise en place de dispositifs d'assainissement d'effluents d'origine domestique,

- en ce qui concerne les installations existantes pouvant avoir une influence sur la qualité des eaux souterraines, les autorités responsables doivent être particulièrement vigilantes sur l'application des réglementations dont elles relèvent et sur la réalisation de leur mise en conformité.

## **MODALITES DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION**

Les caractéristiques techniques de la filière de traitement ainsi que les modalités de la distribution et les conditions de surveillance de la qualité de l'eau font l'objet d'un arrêté préfectoral distinct.

## **MODALITES D'EXPLOITATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE**

### **ARTICLE 6 : MODALITES D'EXPLOITATION**

- le bénéficiaire met en place une organisation de service adaptée à l'exploitation des installations autorisées par le présent arrêté,
- l'ensemble des installations et notamment le périmètre de protection immédiate, les ouvrages de captage et les dispositifs de protection sont régulièrement entretenus et contrôlés,
- dans un bref délai après chaque épisode pluvieux important, il est procédé à une inspection des installations et du périmètre de protection immédiate et toutes dispositions jugées utiles à la restauration éventuelle de la protection des ouvrages sont prises,
- la personne responsable de la production et de la distribution utilise des produits de nettoyage agréés pour cet usage. Chaque bache, qu'elle soit dévolue au stockage ou à la reprise des eaux, est nettoyée au moins une fois par an.

### **ARTICLE 7 : SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU**

La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau s'assure du bon fonctionnement des installations.

L'ensemble des mesures et interventions techniques réalisé sur les installations est consigné dans un registre d'exploitation mis à disposition des agents du service en charge de l'application du Code de la santé publique.

La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau informe le service en charge de l'application du Code de la santé publique, dès qu'elle en a connaissance, de toute difficulté particulière, tout dépassement des exigences de qualité ou toute dégradation de la qualité de l'eau. Elle effectue immédiatement une enquête afin d'en déterminer la cause et porte les constatations et les conclusions de l'enquête à la connaissance de ce service. Elle indique en outre les mesures correctives envisagées pour rétablir la qualité des eaux.

### **ARTICLE 8 : CONTRÔLE SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU PAR L'ETAT**

La qualité de l'eau captée est vérifiée selon le programme en vigueur dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation.

Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau selon les tarifs et modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau.

En cas de persistance de dépassement de limites de qualité, l'autorisation peut être retirée.

#### **ARTICLE 9 : EQUIPEMENTS PERMETTANT LES PRÉLÈVEMENTS, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS**

- les possibilités de prise d'échantillon :
  - un robinet de prise d'échantillon d'eau brute est installé au niveau du captage,
- ce robinet est aménagé de façon à permettre :
  - le remplissage des flacons : hauteur libre d'au moins 40 cm entre le robinet et le réceptacle permettant l'évacuation des eaux d'écoulement à l'extérieur du bâti,
  - le flambage du robinet,
  - l'identification de la nature et de la provenance de l'eau qui s'écoule (panonceau, plaque gravée).
- les installations de surveillance :
  - un système de télésurveillance du captage est mis en place : il porte notamment sur le comptage, le fonctionnement de la pompe et les défauts d'alimentation électrique..

#### **ARTICLE 10 : MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE**

- Plan d'alerte et d'intervention :

Un plan d'alerte et d'intervention est élaboré **dans un délai d'un an**, en concertation avec le SDIS en complément du plan départemental, en cas de déversements accidentels de produits susceptibles de polluer les eaux superficielles ou souterraines, sur une des voies de circulation sur les tronçons des départementales D25, D25E, D149 et D149E incluses dans le PPE. Il s'appuie sur les dispositions prévues par le plan de secours spécialisé ayant pour objet les opérations de secours contre les perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable défini en juin 2000 pour le département de l'Hérault.
- sécurité de l'alimentation et plan de secours :

Le bénéficiaire prévoit les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise.  
Les ressources en eau, susceptibles d'être utilisées en secours, doivent disposer des autorisations réglementaires.
- protection contre les actes de malveillance :

Le bénéficiaire identifie les points d'accès à l'eau et évalue leur vulnérabilité. Il les protège par tous les moyens appropriés, en privilégiant les protections physiques. Il adapte la surveillance des installations en fonction de leur vulnérabilité.

### **DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 11 : RESPECT DE L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ**

Le bénéficiaire du présent acte veille au respect de son application y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

Tout projet de modification du système actuel de production, de l'eau destinée à la consommation humaine doit être déclaré au préfet (ARS), accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

Les agents des services chargés de l'application du Code de la santé publique ont constamment libre accès aux installations autorisées.



## ARTICLE 12 : DÉLAIS ET DURÉE DE VALIDITÉ

Sauf mention particulière précisée aux articles concernés, les prescriptions du présent arrêté sont respectées, dans les délais suivants :

- **6 mois lorsqu'il s'agit d'installations existantes ou avant leur mise en service**, pour ce qui concerne le captage, le périmètre de protection immédiate
- **2 ans** à compter du présent arrêté pour ce qui concerne le périmètre de protection rapprochée, les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements dans ce périmètre.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que :

- le captage participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci et que le suivi piézométrique ne révèle pas d'anomalie,
- la qualité de l'eau brute est compatible avec la production d'eau destinée à la consommation humaine,
- la qualité de l'eau mesurée tant sur l'eau brute que sur l'eau distribuée ne remet pas en cause la conception ni l'efficacité de la filière de traitement.

## ARTICLE 13 : PLAN DE RECOLEMENT ET VISITE DE VERIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARRETE

Le bénéficiaire établit un plan de récolement des installations à l'issue de la réalisation des travaux. Celui-ci est adressé au Préfet (ARS) dans un **délai de 3 mois** suivant l'achèvement des travaux.

Après réception de ce document une visite est effectuée par les services de l'Etat (ARS) en présence du bénéficiaire et de l'exploitant.

## ARTICLE 14 : PROPRIETE FONCIERE

- les installations structurantes participant à la production sont implantées sur des terrains appartenant au bénéficiaire ou à défaut font l'objet d'un transfert de gestion ou d'une mise à disposition par la commune propriétaire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux propriétés des personnes publiques,
- les canalisations principales sont situées sur des emprises publiques ou à défaut sur des terrains faisant l'objet de servitudes instaurées telles que précisées à l'article suivant,
- l'accès aux installations est garanti :
  - soit par des voiries publiques,
  - soit par mise à disposition du bénéficiaire, de terrains appartenant à une autre collectivité,
  - soit par acquisition en pleine propriété de terrains privés,
  - soit par instauration de servitudes telles que mentionnées à l'article suivant, garantissant l'accès, sur des terrains privés.

## ARTICLE 15 : SERVITUDE DE PASSAGE

Toute servitude de passage (accès aux ouvrages, canalisations...) faisant l'objet d'un accord à l'amiable est formalisée par un acte notarié et une inscription aux hypothèques.

A défaut d'un accord à l'amiable, l'instauration de la servitude est réglée par arrêté préfectoral après enquête publique diligente en application des dispositions du Code rural.

## ARTICLE 16 : NOTIFICATION ET PUBLICITE DE L'ARRÊTÉ

- le présent arrêté est par les soins de Monsieur le sous préfet de Lodève :
  - publié, sous forme de mention au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département,
  - inséré sous forme d'avis, dans deux journaux locaux au frais du bénéficiaire,
  - transmis au bénéficiaire en vue de la mise en œuvre de ses dispositions,
  - adressé aux maires des communes concernées,
  - adressé aux services intéressés,
- le bénéficiaire de la présente autorisation adresse **sans délai** par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire à chaque propriétaire intéressé (voir extrait parcellaire joint en

annexe) un extrait du présent arrêté afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain. Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire duquel est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et le cas échéant, le communique à l'occupant des lieux,

- la notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou l'acte extrajudiciaire doit indiquer les motifs justifiant les prescriptions et les parcelles concernées et doit préciser que la décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans **un délai de 2 mois**,
- le présent arrêté est transmis aux communes concernées par les différents périmètres de protection en vue :
  - de son insertion dans les documents d'urbanisme dans les conditions définies aux articles L126-1 et R126-3 du Code de l'urbanisme,
  - de son affichage en mairie pour une durée minimale de **2 mois** ; le maire dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité,
  - de **sa conservation** en mairie qui délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui sont attachées à ces périmètres de protection.

#### **ARTICLE 17 : INDEMNISATION ET DROITS DES TIERS**

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires ou aux occupants des terrains concernés par les servitudes instaurées par le présent arrêté, sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les indemnités dues sont à la charge du bénéficiaire.

#### **ARTICLE 18 : DÉLAIS DE RECOURS ET DROITS DES TIERS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans **un délai de deux mois** :

- à compter de son affichage en mairie par toute personne ayant intérêt à agir,
  - à compter de sa notification, par les propriétaires concernés par les servitudes,
- auprès du tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot).

#### **ARTICLE 19 : SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES OUVRAGES**

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables dans les conditions prévues à l'article 121-2 du Code pénal, des infractions prévues au présent article. Elles encourrent la peine d'amende dans les conditions prévues à l'article 131-41 du Code pénal.

#### **ARTICLE 20 : OUVRAGES NE PARTICIPANT PLUS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COLLECTIVITÉ**

- le forage de la Baume (non utilisé, présence excessive de sulfates), déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable, est rebouché selon les règles de l'art et la réglementation en vigueur,
- la source de la Baume (DUP du 16 février 1979), alimente actuellement les fontaines du village, via un réseau séparé du réseau d'alimentation en eau potable. Un panneau mentionnant « eau non potable » est apposé de façon permanente au niveau de chacune des fontaines.

**ARTICLE 21 : RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE D'AUTRES OUVRAGES PARTICIPANT À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COLLECTIVITÉ**

Le captage des Coutelles doit faire l'objet d'une régularisation administrative avant le 31 décembre 2012

**ARTICLE 22 : MESURES EXÉCUTOIRES**

Le bénéficiaire,  
Le Préfet de l'Hérault,  
Le sous-préfet de Lodève,  
Les Maires des communes de Fozières, Lodève, Soubès et Saint Etienne de Gourgas,  
Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,  
Le Directeur départemental des territoires et de la mer (service eau et risques),  
Le Directeur départemental des territoires et de la mer (service d'aménagement du territoire Nord),  
Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours,  
Le président du Conseil Général de l'Hérault, pôle de l'aménagement durable du territoire, département des routes  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lodève, le 9 NOVEMBRE 2011

P/Le Préfet et par délégation  
Le Sous-préfet de Lodève

Christian RICARDO

Liste des annexes :

- PPI, PPR, PPE,
- Etat parcellaire
- Fiche de rappel de la réglementation générale

**ARRETE N° 11-III-122**  
Bureau de la Circulation  
et de l'Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

**Communauté de communes du Clermontais**  
**Zone d'Aménagement Concerté de la Salamane**  
**sur le territoire de la commune de Clermont l'Hérault**

- **déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la SALAMANE**
- **la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à cette opération.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU la délibération du 30 septembre 2009 par laquelle le conseil communautaire du clermontais a approuvé la démarche de création de la ZAC de la Salamane et a défini les modalités de concertation ;

VU la délibération du 2 mars 2011 par laquelle le conseil communautaire du clermontais sollicite l'ouverture des enquêtes conjointes publique et parcellaire préalables aux déclarations d'utilité publique du projet de la zone d'aménagement concerté de la Salamane sur le territoire de la commune de Clermont l'Hérault et de cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation au bénéfice de la Communauté de communes du clermontais ;

VU l'information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale en date du 11  
VU l'avis réputé favorable du Préfet de Région relatif à l'évaluation environnementale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-III-044 du 10 mai 2011 ouvrant la procédure d'enquêtes publiques préalable à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité portant sur le projet d'aménagement de la ZAC de la SALAMANE sur la commune de Clermont l'Hérault ;

VU le rapport et les conclusions et avis favorables du commissaire enquêteur en date du 10 août 2011 concernant la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la ZAC de la Salamane sur le territoire de la commune de Clermont l'Hérault ainsi que l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

VU la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2011 déclarant d'intérêt général le projet d'aménagement de la ZAC de la Salamane à Clermont l'Hérault et valant déclaration de projet au sens de l'article L123-1 du code de l'environnement ;

Considérant le caractère d'utilité publique de l'acquisition, au profit de la communauté de communes de Clermont l'Hérault et de des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC de la Salamane à Clermont l'Hérault ;

*VU* l'arrêté n° 2011-I-1084 du 12 mai 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet de LODEVE ;

## **A R R E T E**

Article 1er – Est déclaré d'utilité publique, au profit Communauté de Communes du Clermontais, le projet d'aménagement de la ZAC de la Salamane à Clermont l'Hérault.  
Un plan cadastral est annexé au présent arrêté.

Article 2 – Sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique, au profit de Communauté de Communes du Clermontais, conformément au plan parcellaire ci-dessus visé, les immeubles désignés à l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

Article 3 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit s'il y lieu par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles ou portion d'immeubles nécessaires à la réalisation du projet susvisé.

Un état parcellaire est annexé au présent arrêté.

Article 4 -- Conformément à l'article L11-1-1 du code de l'expropriation, le présent arrêté est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.

Article 5 – La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque dans un délai de cinq ans, à compter de ce jour, si l'expropriation à effectuer pour la réalisation du projet précité n'est pas réalisée au terme de ce délai.

Article 6 - La présente déclaration de cessibilité est valable pendant une durée de six mois.

Article 7 - L'acte portant déclaration d'utilité publique peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 - Le Sous-Préfet de Lodève, le Maire de Clermont l'Hérault, le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Lodève le 15 novembre 2011

P/Le Préfet  
et par délégation,  
Le Sous-Préfet,

Christian RICARDO

CABINET DU PREFET

JC/JC

**ARRETE N° 2011-336-0071**

**OBJET : Autorisation d'installer un système de vidéo protection dans le bureau de tabac- presse-loto situé à SAUVIAN.**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault

- VU** l'article 10 et 10-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifié d'orientation et de programmation relative à la sécurité,
- VU** le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié relatif à la vidéo protection pris pour l'application de l'article 10 et 10-1 de la loi du 21 janvier 1995 susvisée,
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97-I-0551 du 7 mars 1997 modifié, instituant la commission départementale des systèmes de vidéo protection,
- VU** la demande présentée par le gérant du bureau de tabac-presse-loto situé à SAUVIAN en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéo protection dans son établissement,
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** Est autorisée, conformément au dossier administratif et technique examiné par la commission, l'installation de 4 caméras dans le bureau de tabac-presse-loto situé 10 rue de la Tour à SAUVIAN.

**ARTICLE 2** L'autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** Le gérant et son collaborateur sont désignés comme responsables de l'exploitation du système de vidéo protection auprès desquels s'exercera le droit d'accès aux enregistrements.

- ARTICLE 4** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, la durée de conservation des images est fixée à 30 jours.
- ARTICLE 5** Des panonceaux seront obligatoirement apposés à l'entrée de l'établissement ainsi que dans toute la zone surveillée pour informer le public de manière claire et permanente de l'existence d'un système de vidéo protection. Ils mentionneront les références de la loi et du décret susvisé ainsi que la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel s'exercera le droit d'accès aux enregistrements.
- ARTICLE 6** Il sera tenu un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet. Ce registre sera présenté par le responsable du système de vidéo protection à toute réquisition de l'autorité chargée du contrôle de la régularité du système.
- ARTICLE 7** La présente autorisation revêt un caractère personnel. Tout changement notamment dans la personne exploitant l'établissement ou du sous-traitant pour l'exploitation de l'installation, toute modification d'activité dans les lieux protégés, d'extension de locaux protégés par vidéo protection ou tout changement affectant la protection des images devra faire l'objet d'une déclaration.
- ARTICLE 8** La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Elle sera communiquée au public selon les modalités prévues par le deuxième alinéa de l'article 16 du décret du 17 octobre 1996 susvisé.
- ARTICLE 9** L'autorisation peut être retirée en cas de manquement aux dispositions de l'article 10 de la loi du 21 janvier 1995 modifiée, ou en cas de changement des conditions au vu desquelles elle a été délivrée, notamment dans l'hypothèse d'atteintes aux libertés individuelles et du code du travail.
- ARTICLE 10** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier le 2.12.2011

Pour le Préfet  
Le Directeur de Cabinet

Nicolas HONORE



**ARRETE N° 2011-340-0012**

**OBJET :** **Autorisation d'installer un système de vidéo protection sur le parking de la Sté BOUSCAREN située à LUNEL VIEL.**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault

- VU** les articles 10 et 10-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifié d'orientation et de programmation relative à la sécurité,
- VU** le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié relatif à la vidéo protection pris pour l'application de l'article 10 et 10-1 de la loi du 21 janvier 1995 susvisée,
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97-I-0551 du 7 mars 1997 modifié, instituant la commission départementale des systèmes de vidéo protection,
- VU** la demande présentée par le Directeur de la Sarl BOUSCAREN située à LUNEL-VIEL afin d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéo protection dans son établissement,
- VU** l'avis émis par la commission départementale des systèmes de vidéo protection susvisée dans sa séance du 10 novembre 2011,
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** Est autorisée, conformément au dossier administratif et technique examiné par la commission susvisée, l'installation de 6 caméras de vidéo protection sur le parking réservée à la clientèle de la Sarl BOUSCAREN (école de conduite) située 370, rue du Roucagnier à LUNEL-VIEL

*Le Directeur de la Sarl Bouscaren veillera au masquage des bâtiments privés proches de son établissement.*

**ARTICLE 2** L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** Les deux Directeurs de l'auto école BOUSCAREN, le gérant et son adjoint sont signés comme responsables de l'exploitation du système de vidéo protection auprès desquels s'exercera le droit d'accès aux enregistrements.

- ARTICLE 4** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, la durée de conservation des images est fixée à 20 jours.
- ARTICLE 5** Des panneaux seront obligatoirement apposés à l'entrée de l'établissement ainsi que dans toute la zone soumise à surveillance pour informer le public de manière claire et permanente, visible et lisible de l'existence d'un système de vidéo protection. Ces panneaux devront également mentionner les références de la loi et du décret susvisés ainsi que la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel s'exerce le droit d'accès aux enregistrements.
- ARTICLE 6** Il sera tenu un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet. Ce registre sera présenté par le responsable du système de vidéo protection à toute réquisition de l'autorité chargée du contrôle de la régularité du système.
- ARTICLE 7** La présente autorisation revêt un caractère personnel. Tout changement notamment dans la personne exploitant l'établissement ou du sous-traitant pour l'exploitation de l'installation, toute modification d'activité dans les lieux protégés, d'extension de locaux protégés par vidéo protection ou tout changement affectant la protection des images devra faire l'objet d'une déclaration.
- ARTICLE 8** La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle sera communiquée au public selon les modalités prévues par le deuxième alinéa de l'article 16 du décret du 17 octobre 1996 susvisé.
- ARTICLE 9** Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier le 6.12.2011

Pour le Préfet  
Le Directeur de Cabinet

Nicolas HONORE

**PREFECTURE DE L'HERAULT**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de l'Environnement

LD/DUPARCEL2 Lattes Lez Lironde

Montpellier le, 7 décembre 2011

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon

**Préfet de l'Hérault**

Officier de la Légion d'Honneur

**ARRETE n°2011-I-2607**

**Communauté d'Agglomération de Montpellier :**

**Aménagement de protection contre les inondations de la Basse Vallée du Lez**

- **Déclaration d'Utilité Publique urgente**

- **Cessibilité**

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** le code de l'expropriation et notamment l'article R15-2 ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le code de l'Environnement;

**VU** la déclaration d'utilité publique initiale prononcée le 29 mai 2007, annulée par décision du tribunal administratif de Montpellier le 16 juillet 2009 ;

**VU** la délibération de la Communauté d'Agglomération de Montpellier du 1<sup>er</sup> avril 2010 demandant la Déclaration d'Utilité publique et la cessibilité des parcelles nécessaires à l'aménagement et à la protection contre les inondations de la Basse Vallée du Lez, sur le territoire des communes de Lattes et Montpellier ;

**VU** les pièces du dossier présenté pour être soumis à la nouvelle procédure d'enquêtes publiques conjointes;

**VU** l'avis favorable tacite du 3 mai 2011 donné par l'autorité environnementale ;

**VU** la procédure d'enquête publique menée par la préfecture de l'Hérault qui s'est déroulée du 27 juin au 29 juillet 2011 inclus;

**VU** les conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur dans son rapport déposé le 5 septembre 2011 suite à la procédure d'enquêtes;

**VU** la déclaration de projet de la Communauté d'Agglomération de Montpellier du 27 octobre 2011 ;

**VU** l'exposé des motifs et des considérations justifiant l'intérêt Général du projet annexé au présent arrêté ;

**Considérant** l'urgence à terminer les travaux ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1er -**

Les travaux d'Aménagement de protection contre les inondations de la Basse Vallée du Lez, sur les communes de Lattes et de Montpellier, par la communauté d'agglomération de Montpellier, sont déclarés d'utilité publique et urgent.

**ARTICLE 2 -**

Sont déclarés cessibles en urgence, au profit de la communauté d'agglomération de Montpellier, maître d'ouvrage, les immeubles bâtis ou non bâtis dont l'acquisition est nécessaire pour l'opération ci-dessus visée et qui sont désignés à l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3 -**

La communauté d'agglomération de Montpellier, maître d'ouvrage, est autorisée à poursuivre la procédure dans les conditions fixées par le code de l'expropriation.

**ARTICLE 4 -**

Si l'expropriation des immeubles est nécessaire, elle devra intervenir dans un délai de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 5 -**

Notification du présent arrêté aux propriétaires concernés sera faite également en vue de l'application des articles L 13.2 et R 13.15 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les dispositions de l'article L 13.2 sont les suivantes : *« en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitier intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.*

Dans le mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

*Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai d'un mois, de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité ».*

**ARTICLE 6 -**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, les Maires de Lattes, Montpellier, Palavas-les-Flots et Pérols, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

**Pour Le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général**

**Patrice LATRON**

**Arrêté n°2011-I-2698**

**Département de l'Hérault**

Aménagement à 2X2 voies de la RD 65 entre le carrefour de la Lyre à Montpellier et le rond point du Fesquet à Clapiers

**Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique  
portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Montpellier, Clapiers  
et Montferrier sur Lez**

*VU* le code général des collectivités territoriales ;

*VU* le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L.11.5 ;

*VU* le code de l'urbanisme ;

*VU* le code de l'environnement et notamment les articles L.122.1 à L.123.16 ;

*VU* l'arrêté préfectoral n°2007-I-060 du 15 janvier 2007 déclarant l'Utilité publique le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 65 entre le carrefour de la Lyre à Montpellier et le rond point du Fesquet à clapiers, et emportant approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme des communes de Montpellier, de Clapiers et de Montferrier sur Lez ;

*VU* le courrier du Président du Conseil Général du 6 décembre 2011 demandant la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique initiale ;

*Considérant* que l'objet de l'opération, le périmètre à exproprier, les circonstances de fait ou de droit n'ont pas fait l'objet de modifications substantielles depuis la date à laquelle a été réalisée l'enquête publique et que tous les aménagements n'ont pas encore pu être réalisés ;

*SUR* proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> –**

La déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la 2x2 voies de la RD 65 entre le carrefour de la Lyre à Montpellier et le rond point du Fesquet à Clapiers, par le Département de l'Hérault est prorogée pour une durée de cinq ans, jusqu'au **14 janvier 2017**.

**ARTICLE 2 –**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le Président du Conseil Général de l'Hérault, le maire de Montpellier, le maire de Clapiers, le maire de Montferrier sur Lez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 19 décembre 2011  
Pour le Préfet,

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par Martine ROQUES

☎ 04.67.61.61.58  
04.67.61.63.24

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

**Arrêté n°2011-01-2719**

**OBJET :** Liste des journaux habilités à insérer les annonces judiciaires et légales pour l'année 2012.  
Tarifs de ces annonces.

- VU** la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;
  - VU** le décret n°55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;
  - VU** la circulaire ministérielle n°4230 en date du 7 décembre 1981 relative à la publicité des annonces judiciaires et légales, modifiée et complétée par celles des 30 novembre 1989 et 16 décembre 1998 ;
  - VU** l'arrêté préfectoral n° 98-I-0060 du 12 janvier 1998 relatif à la constitution de la commission consultative départementale instituée par l'article 2 de la loi du 4 janvier 1955 modifiée susvisée ;
  - VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-01-3674 du 23 décembre 2010 publiant la liste des journaux habilités à insérer les annonces judiciaires et légales pour l'année 2011 et fixant les tarifs de ces annonces ;
  - VU** les demandes d'habilitation au titre de l'année 2012 présentées par les directeurs des journaux intéressés ;
  - VU** l'avis émis par la commission consultative départementale susvisée dans sa séance du 16 décembre 2011 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Sont habilités à publier les annonces judiciaires et légales, au cours de l'année 2012, les journaux désignés ci-après :

## **1 – habilitation sur l'ensemble du département de l'Hérault,**

a) les quotidiens suivants :

- **LA JOURNEE VINICOLE** (Parc d'activité économique, le Creisse Saint-Martin, 34660 COURNONSEC),
- **LA MARSEILLAISE – Edition l'Hérault du Jour** (19, cours Honoré d'Estienne d'Orves, B.P. 91862, 13222 MARSEILLE Cédex 1),
- **MIDI LIBRE** (rue du Mas de Grille à Saint-Jean-de-Védas, S.N.C. Midi Libre publicité – 34438 St-JEAN-DE-VEDAS Cédex ),

b) les hebdomadaires suivants :

- **LA CROIX DU MIDI "Actualités de l'Hérault"** – (28 rue Théron de Montaugé, BP.72137 - 31017 TOULOUSE Cédex 2)
- **LA GAZETTE DE MONTPELLIER** (13, place de la Comédie, CS. 39530, 34960 MONTPELLIER CEDEX 02),
- **LA GAZETTE ECONOMIQUE** (2 Rue Stanislas Digeon, 34000 MONTPELLIER),
- **L'AGGLO-RIEUSE** (15, rue des Loutres, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ)
- **L'HERAULT DE L'ECONOMIE ET DES AFFAIRES** (31, rue Pélisson, 34500 BEZIERS)
- **L'HERAULT JURIDIQUE & ECONOMIQUE** (2, quai du Verdanson, 34090 MONTPELLIER)
- **MIDI LIBRE DIMANCHE** (rue du Mas de Grille à Saint-Jean-de-Védas – S.N.C. Midi Libre publicité – 34438 St-JEAN-DE-VEDAS Cédex ),
- **PAYSAN DU MIDI** (50, rue Henri Farman, Parc Marcel Dassault, BP.249, 34434 SAINT-JEAN-DE-VEDAS Cédex),

## **2 – habilitation sur certains arrondissements seulement,**

les hebdomadaires suivants :

- **L'HERAULT INFORMATIONS HEBDO** (24 bis, rue des Balances, 34500 BEZIERS, dans les arrondissements de *Béziers et Montpellier*),
- **L'AGATHOIS** (3, rue Pierre-Paul Riquet, BP. 40098, 34304 AGDE Cédex), dans le seul arrondissement de *Béziers*.
- **LA SEMAINE DU MINERVOIS** (10 Bd du Midi, 34210 OLONZAC) pour le seul arrondissement de *Béziers*.
- **LE PETIT JOURNAL** (1300 Av. d'Arthus, 82000 MONTAUBAN) pour les seuls arrondissements de *Béziers et Lodève*..



**ARTICLE 2** - Pour l'année 2012, le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales est fixé, taxes non comprises, à trois euros et quatre-vingt quatorze centimes **(3,94 €)** la ligne de 40 signes en moyenne (caractères, ponctuations et espaces entre les mots) en corps minimaux 6 (typographie) ou 7,5 (photocomposition). Le calibrage de l'annonce est établi au lignomètre du corps de filet à filet.

Le prix peut également être calculé au millimètre-colonne, la ligne correspondant à 2,256 mm. Il est fixé à un euro et soixante-quinze centimes **(1,75 €)**.

Il peut être diminué proportionnellement au nombre de lettres, signes ou espaces en moins à la ligne.

Les surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes et alinéas devront répondre aux normes suivantes :

Filet : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif.

L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (miniscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points, soit 1,50 mm.

Paragraphes et alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Dans l'éventualité où l'éditeur retient un corps supérieur, il convient de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

Il ne pourra être dérogé à ces prescriptions que sur la demande expresse de l'annonceur.

**ARTICLE 3** - Les tarifs fixés à l'article 2 du présent arrêté sont applicables aux annonces et publications relatives aux affaires domaniales ou administratives et spécialement en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

- ARTICLE 4** - Par dérogation aux dispositions qui précèdent, ces mêmes tarifs sont réduits de moitié, en ce qui concerne les publications relatives :
- aux faillites, liquidations de biens, règlement judiciaire, convocations et délibérations de créanciers,
  - aux ventes judiciaires dépendant des successions visées par la loi du 19 mars 1917,
  - aux ventes judiciaires d'immeubles prévues par la loi du 23 octobre 1884 modifiée,
  - aux annonces et publications nécessaires pour la validité des contrats et procédures dans les affaires où les parties bénéficient de l'aide judiciaire.
- ARTICLE 5** - Sous peine de retrait de l'habilitation, est strictement interdite toute remise sur les prix perçus par les journaux habilités à l'occasion des insertions. Toutefois, les frais exposés par les intermédiaires qualifiés pour la transmission des annonces pourront leur être remboursés dans la limite de 10 % du prix de la seule annonce toutes taxes comprises.
- ARTICLE 6** - Le prix d'un exemplaire du journal légalisé destiné à servir de pièces justificatives de l'insertion est fixé au tarif normal auquel s'ajoutera le droit d'enregistrement.
- ARTICLE 7** - La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seulement ces annonces.
- ARTICLE 8** - En vue d'assurer le contrôle des dispositions qui leur sont applicables, les journaux figurant à l'article 1er du présent arrêté, sont tenus de déposer à la préfecture de l'Hérault (direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation générale et des élections), un exemplaire de chaque numéro portant insertion d'annonces judiciaires et légales.
- ARTICLE 9** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et les sous-préfets de Béziers et de Lodève sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Montpellier, le 21 décembre 2011**

**Pour le Préfet,  
Le Directeur**

**Paul CHALIER**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2212-5 ;
  - VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;
  - VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;
  - VU le décret n° 92.681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
  - VU le code de la route et notamment l'article R. 130-2 ;
  - VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
  - VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;
  - VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;
  - VU l'avis favorable de la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc Roussillon en date du 23 novembre 2011
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** Il est institué auprès de la police municipale de la commune de **SAINT-MARTIN-DE-LONDRES** une régie de recettes de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L. 121-4 du code de la route.

-2-

**ARTICLE 2** Le régisseur, responsable de la police municipale ou appartenant à la police municipale, peut être assisté d'autres agents de police municipale désignés comme mandataires.

**ARTICLE 3** Le régisseur et ses mandataires encaissent et reversent quotidiennement les fonds à la trésorerie des **MATELLES** La Directrice Régionale des Finances Publiques doit toujours être en possession de la liste exhaustive des mandataires.

**ARTICLE 4** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 21 décembre 2011**

**Le Préfet,**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011/01/ 2733 du portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de **SAINT-MARTIN-DE-LONDRES** ,
- VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc Roussillon en date du 23 novembre 2011

**SUR** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** Melle **Emilie COMBET**, agent de surveillance de la voie publique de la commune de **SAINT-MARTIN-DE-LONDRES** est nommée régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L. 121-4 du code de la route.

**ARTICLE 2** En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 mai 1993 susvisé, le régisseur, jusqu'à 1 220 € montant moyen de recettes encaissées mensuellement, est dispensé de constituer un cautionnement et le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle est fixé à 110 €.

A partir de 1 221 € les montants du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité annuelle sont fixés par le barème prévu par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en vigueur (à ce jour, arrêté du 3 septembre 2001).

**ARTICLE 3** Mme **Annie LEGROS**, est désignée suppléante.

**ARTICLE 4** Les autres policiers municipaux de la commune de sont désignés mandataires.

**ARTICLE 5** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 21 décembre 2011**

**Le Préfet,**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

BUREAU DES FINANCES – PLATEFORME CHORUS

ARRETE N° 2011/01/2737

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la légion d'honneur**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006/01/677 du 21 mars 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de BALARUC LE VIEUX ;
- VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
- VU** l'avis favorable en date du 15 novembre 2011 de la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc Roussillon
- SUR** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** M. **Christophe LAMBERT**, Gardien Principal de la commune de **BALARUC LE VIEUX**, est nommé régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L. 121-4 du code de la route.

**ARTICLE 2** En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 mai 1993 susvisé, le régisseur, jusqu'à 1 220 € montant moyen de recettes encaissées mensuellement, est dispensé de constituer un cautionnement et le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle est fixé à 110 €.

A partir de 1 221 € les montants du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité annuelle sont fixés par le barème prévu par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en vigueur (à ce jour, arrêté du 3 septembre 2001).

**ARTICLE 3** En remplacement de M. Gilles BALESTRIERE, M. Hubert SANTIGOSA brigadier chef principal, est désigné suppléant.

**ARTICLE 4** Les autres policiers municipaux de la commune de BALARUC LE VIEUX sont désignés mandataires.

**ARTICLE 5** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 21 décembre 2011**

**Le Préfet,**

,



**ARRETE N° 2011/01/2745**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault,

Officier de la légion d'honneur

- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18 ;
- VU** le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;
- VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU** l'arrêté du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011/01/1456 du 29 juin 2011 instituant auprès des quatre circonscriptions de police urbaine de l'Hérault, de la Compagnie Républicaine de Sécurité n°56 et de la police de l'Air et des Frontières une régie de recettes ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

.../...

## ARRETE

**ARTICLE 1er** Sont nommés régisseur de recettes et préposé titulaire :

**SPAF Sète :**

- régisseur de recettes : Commandant Philippe LEMAITRE
- préposé titulaire : Capitaine Eric BRES

**ARTICLE 2** Les recettes prévues à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°93-I-4323 du 31 décembre 1993 modifié : droits de chancellerie sont encaissées par les sous-régisseurs ou préposés titulaires et versées aux comptables assignataires suivants :

- Trésorerie de SETE (SPAF Sète)

dès que leur montant atteint 1000 € ou à la fin du mois.

**ARTICLE 3** l'arrêté préfectoral n°2011/01/579 du 16 mars 2011 nommant les sous-régisseur et préposé titulaire au S.P.A.F de Sète est abrogé.

**ARTICLE 4** M. Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, Mme la Directrice Départementale de la Police aux Frontières, Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques du Languedoc Roussillon et de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 22 décembre 2011

**Le Préfet,**

**ARRETE N° 2011-III-131**

**AUTORISANT LA FUSION  
DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX  
DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DE BOUES (SITEUB)  
ET D'ADDUCTION D'EAU DE NEBIAN VILLENEUVETTE (SIAEP)**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la légion d'honneur

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-27 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-III-107 du 3 octobre 2011 fixant le projet de périmètre du syndicat intercommunal issue de la fusion des syndicats intercommunaux de traitement des eaux usées et de boues (SITEUB) et d'adduction d'eau de Nébian Villeneuve (SIAEP) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-I-2491 du 24 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Christian RICARDO, Sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

**VU** l'avis favorable de la commission départemental de coopération intercommunale en date du 5 décembre 2011 ;

**VU** les délibérations concordantes par lesquelles les conseils municipaux de Clermont-l'Hérault (15 novembre 2011), Nébian (3 novembre 2011) et Villeneuve (4 novembre 2011) approuve le projet de périmètre et les statuts du futur syndicat de l'eau potable et de l'assainissement collectif (SEPAC) ;

**VU** les délibérations concordantes par lesquelles les conseils municipaux de Clermont-l'Hérault (15 novembre 2011), Nébian (24 novembre 2011) et Villeneuve (25 novembre 2011) approuve le transfert de la compétence « collecte des eaux usées » au syndicat de l'eau potable et de l'assainissement collectif (SEPAC) ;

**CONSIDERANT** que les conseils municipaux des communes concernées se sont prononcés à l'unanimité sur le projet de périmètre, le projet de statuts et, par voie de conséquence, sur les modalités de répartition des sièges à l'assemblée délibérante du nouveau syndicat intercommunal ;

**SUR** proposition du sous-préfet de Lodève ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la fusion des syndicats intercommunaux de traitement des eaux usées et de boues (SITEUB) et d'adduction d'eau de Nébain Villeneuve (SIAEP).

L'établissement public issu de la fusion est syndicat intercommunal.

Le syndicat intercommunal est composé des communes suivantes :

- CLERMONT-L'HERAULT
- NEBIAN
- VILLENEUVETTE

Le syndicat intercommunal prend la dénomination de :

**« Syndicat de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif »  
(SE PAC)**

**ARTICLE 2** : Le siège de la communauté de communes est fixé à la mairie de Clermont-l'Hérault.

**ARTICLE 3** : Le syndicat intercommunal est constitué pour une durée illimitée.

**ARTICLE 4** : Le syndicat intercommunal est administré par un comité syndical constitué de deux délégués par communes plus un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants au-delà de 2 000 habitants et dans la limite de 7 délégués par communes.

Cette répartition s'établit, à la date de publication du présent arrêté, ainsi qu'il suit :

<b>Nom</b>	<b>Nombre de siège</b>
Clermont l'Hérault	7
Nébain	2
Villeneuve	2
<b>Total général</b>	<b>11</b>

En fonction de l'évolution effective de la population des communes membres du syndicat intercommunal, la répartition des délégués telle que figurant au présent tableau, sera automatiquement revue, dans le respect des modalités ci-dessus visées.

Les communes membres du syndicat intercommunal désignent également des délégués suppléants, appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des titulaires, en nombre identique à celui des délégués titulaires.

**ARTICLE 5** : Les compétences du syndicat intercommunal sont :

**Eau potable**

- la définition des orientations locales de gestion des ressources en eau ;
- la production par captage, pompage, ou tout autre moyen autorisé par la loi ;
- la protection des points de prélèvement ;
- le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;

**Assainissement collectif**

- la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ;
- l'élimination et la valorisation des boues et sous-produits de l'épuration ;
- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte ;
- la mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le Syndicat ;
- la surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc.).

Dans ces deux domaines de compétence, le syndicat est compétent pour :

- initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc.) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc. ;
- choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires ;
- assurer l'exploitation, le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres ;
- assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition ou de mise en conformité des ouvrages privés de raccordement au réseau public ;
- assurer, dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ;
- mener toute campagne de communication, d'information et de sensibilisation dans l'intérêt du service.

En fonction des besoins, le Syndicat exerce ses missions sous la forme de maîtrise d'ouvrage directe ou partagée, selon les règles en vigueur.

Par ailleurs, il peut mettre tout ou partie de ses installations, personnels et matériels à disposition, en particulier pour le transit et le traitement des eaux usées. Il passe pour cela des conventions définissant les tarifs et les conditions d'exécution avec les collectivités concernées.

Le Syndicat est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur. Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

**ARTICLE 6 :** Les fonctions de comptable du syndicat intercommunal sont assurées par le trésorier de CLERMONT-L'HERAULT.

**ARTICLE 7 :** L'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés est transféré au syndicat issu de la fusion.

La fusion emporte transferts de compétences des syndicats au nouveau syndicat, ces transferts s'effectuent dans les conditions financières et patrimoniales prévues aux cinquième et sixième alinéas de l'article L. 5211-17.

Le syndicat issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, dans son périmètre, aux anciens syndicats dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par le syndicat issu de la fusion. La substitution de personne morale dans les contrats conclus par les syndicats n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

La fusion de syndicats est effectuée à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires.

L'ensemble des personnels des syndicats fusionnés est réputé relever du syndicat issu de la fusion dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Les agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**ARTICLE 8 :** La fusion entraîne l'élection de nouveaux délégués au sein du comité syndical du nouvel établissement public.

**ARTICLE 9 :** Un exemplaire des statuts est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 10 :** Le Sous-préfet de Lodève, la Directrice Régionale des Finances Publiques du Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, les présidents des syndicats fusionnés et les maires des communes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Lodève, le 22 décembre 2011.



**PRÉFECTURE DE L'HERAULT**  
SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Bureau du Développement Durable,  
de l'Emploi et de la Cohésion Sociale  
Section Travaux  
NF

**LE PREFET de la Région  
Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**N° TERRITORIAL : 2011357-0003  
Arrêté Préfectoral N° 2011-II-1371**

**Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Zone d'Aménagement Concerté La Méridienne  
sur les communes de BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS**

**Prorogation de Cessibilité**

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
  - VU** le code de l'urbanisme;
  - VU** l'arrêté préfectoral N° 2009-II-1028 en date du 12 novembre 2009 déclarant d'utilité publique le projet de la ZAC La Méridienne, sur les communes de BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS ;
  - VU** l'arrêté préfectoral N° 2010-II-843 en date du 11 octobre 2010, modifiant l'arrêté N° 2009-II-1028 en date du 12 novembre 2009 ;
  - VU** l'arrêté préfectoral N° 2011-II-579 en date du 27 juin 2011 déclarant cessibles les parcelles situées sur les communes de BEZIERS et VILLENEUVE-LES-BEZIERS, nécessaires au projet de ZAC La Méridienne.
  - VU** le courrier de la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) en date du 20 décembre 2011, sollicitant la prorogation de l'arrêté N° 2011-II-579 déclarant la cessibilité des parcelles nécessaires au projet considéré;
- CONSIDERANT** qu'aucun changement dans les circonstances de fait ou de droit n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'enquête initiale;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2011-I- 2611 du 8 décembre 2011 portant délégation de signature ;
  - SUR** la proposition de Madame la Secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Sont déclarées cessibles sur le territoire des communes de BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS, les parcelles mentionnées sur le plan et l'état parcellaire joints au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, maître d'ouvrage, ou son concessionnaire, la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral, est autorisée à acquérir soit à l'amiable soit par voie d'expropriation, les terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet.

**ARTICLE 3 :** La durée de validité de la déclaration de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de la ZAC la Méridienne, objet de l'arrêté préfectoral N° 2011-II-579 en date du 27 juin 2011, est prorogée pour une durée de 6 mois à compter du 26 décembre 2011.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché selon les usages locaux dans les communes de Béziers et Villeneuve les Béziers. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires concernés et sera certifiés par eux.

- Madame la Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Béziers,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération BEZIERS-MEDITERRANEE,
- Monsieur le Directeur de la SEBLI,
- Monsieur le Maire de BEZIERS,
- Monsieur le Maire de VILLENEUVE LES BEZIERS,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

BEZIERS, le 23 décembre 2011

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet de Béziers par intérim

*SIGNE*

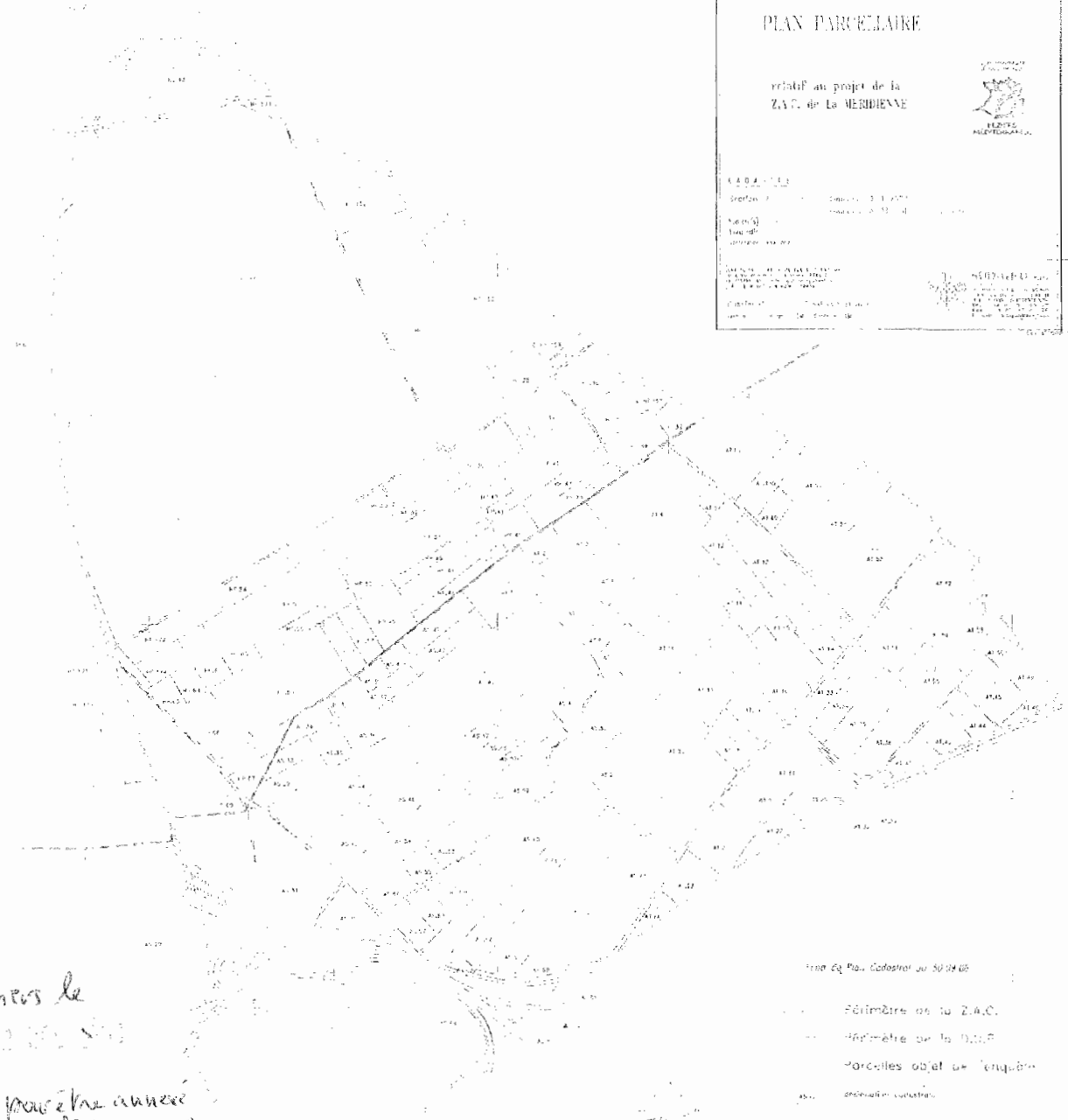
Christian RICARDO




 Département de l'Hérault  
 ECHELLE : 1/2000  
**PLAN PARCELLAIRE**  
 relatif au projet de la  
 Z.A.C. de La MERBIENNE

N° 2011-11-1374  
 Date de l'arrêté : 03/01/2012  
 N° de l'arrêté : 2011-11-1374

Service : Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural  
 Adresse : 1, rue de la République, 34000 Montpellier  
 Téléphone : 04 67 51 20 00  
 Fax : 04 67 51 20 01  
 Courriel : ddt@herault.gouv.fr



Béziers le  
22/01/2012

Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral  
2011-11-1374  
Béziers Le Sous - Préfet

*Christian RICARDO*  
Christian RICARDO



parcelles objet de la demande  
de cessibilité.

ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

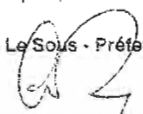

ETAT PARCELLAIRE

N° de propriétaire P 9

CADASTRE				Surface totale en m²	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M²	N° du cadastre	Surface en M²
HP	34	Béziers	Cabrials	2820	Vigne	M. CHISSOS Laurent, Marcel, André Né LE 06/08/1965 à St Etienne (42) demeurant 7, rue Laennec - 42230 ROCHE LA MOLIERE  M. CHISSOS Anasthase né le 05/11/1941 à Roche La Molière (42) époux ROCHETTE, demeurant 39 rue de la République - 42530 SAINT GENEST LERPT  Mme ROCHETTE Marie Louise Jeannine née le 10/08/1941 à Le Chambon- Feugerolles (42) épouse CHISSOS Anasthase, demeurant demeurant 39 rue de la République - 42530 SAINT GENEST LERPT	M. CHISSOS Laurent, Marcel, André Né LE 06/08/1965 à St Etienne (42) demeurant 7, rue Laennec - 42230 ROCHE LA MOLIERE  M. CHISSOS Anasthase né le 05/11/1941 à Roche La Molière (42) époux ROCHETTE, demeurant 39 rue de la République - 42530 SAINT GENEST LERPT	T		2820		0

Vu pour être annexé  
à l'arrêté sous-préfectoral 2011-11-1571

Béziers le  
23 DEC 2011

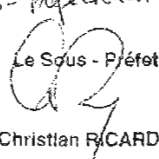

Le Sous-Préfet  
  
Christian RICARDO 

ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

ETAT PARCELLAIRE

N° de propriétaire P 24

CADASTRE				Surface totale en m <sup>2</sup>	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>
AS	59	Villeneuve-Les-Béziers	Saint Victor	2825	Lande	M. VALAT Pierre, Joseph époux de Mme VERGES domicilié chez M. VERGES Jean 8, Imp. Du Viscos - 65100 LOURDES	Propriétaire dont l'identification n'a pu être établie. Application de l'article 82 du décret du 14 octobre 1955 Pour le compte de qui il appartiendra	T		2825		0

Vu pour être annexé  
à l'arrêté Sous-Préfectoral 2011-11-1374  
Béziers, le  
23 DEC 2011  
Le Sous-Préfet  
  
Christian RICARDO  


ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

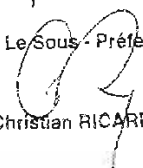
ETAT PARCELLAIRE

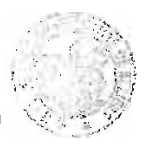
N° de propriétaire P 45

CADASTRE				Surface totale en m <sup>2</sup>	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE			HORS EMPRISE	
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>
AT	53	Villeneuve-Les-Béziers	Les Mathes	1652	Terre	M. GORRETA Jean né le 21/11/1974 à BEZIERS (34) demeurant 2. sq Lionel Terray - 34500 BEZIERS	M. GORRETA Jean né le 21/11/1974 à BEZIERS (34) époux de Mme GIMENEZ Louise demeurant 103 Bid de la Liberté - 34500 BEZIERS	T		1652		0

*Un bon être annexé  
à l'arrêté Sous-préfectoral 2011-11-1373*

Béziers le :  
23 DEC 2011

Le Sous-Préfet  
  
Christian RICARDO



ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

ETAT PARCELLAIRE

N° de propriétaire P 51

CADASTRE				Surface totale en m <sup>2</sup>	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>
AT	54	Villeneuve-Les-Béziers		4280	Terre	M. GORRETA Antoine né le 18/10/1969 à Salon de Provence (13) demeurant 3, sq Lionel Terray - 34500 BEZIERS	M. GORRETA Antoine né le 18/10/1969 à Salon de Provence (13) demeurant 103 bld de la Liberté - 34500 BEZIERS	T		4280		0

Vu pour être annexé  
à l'autre sous-préfectural 2011-11-1394  
BeziERS le  
23 DEC 2011  
Le Sous-Prefet  
Christian RICARDO



ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

ETAT PARCELLAIRE

N° de propriétaire P 52

CADASTRE				Surface totale en m <sup>2</sup>	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>	N° du cadastre	Surface en M <sup>2</sup>
AT	48	Villeneuve-Les-Béziers	Les Mathes	1132	Terre	Melle GORRETA Marie, Sarah, Lourde née le 14/04/1973 à Nantes (44), demeurant 69, bd Frédéric Mistral - 34500 BEZIERS	Melle GORRETA Marie-Sarah, Lourde née le 14/04/1973 à Nantes (44), demeurant 103, bd de la Liberté - 34500 BEZIERS	T				0
AT	49	Villeneuve-Les-Béziers	Les Mathes	2032	Terre			T				0
AT	52	Villeneuve-Les-Béziers	Les Mathes	6125	Terre			T				0

Vu pour être annexé  
à l'acte Sous-Préfectoral 2011-11-1374

Beziers le  
23 DEC. 2011

Le Sous-Préfet  
Christian RICARDO



ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

ETAT PARCELLAIRE

N° de propriétaire P 55

CADASTRE				Surface totale en m²	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M²	N° du cadastre	Surface en M²
AT	30	Villeneuve-Les-Béziers	Les Mathes	902	Terre	SUCCESSION M. HERMAIN Henri. Marius époux de Mme BONNET demeurant 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS	Propriétaire dont l'identification n'a pu être établie. Application de l'article 82 du décret du 14 octobre 1955 Pour le compte de qui il appartiendra	T		902		0

Vu pour être annexé  
à l'arrêté sous-préfectoral 2011-11-1371

Béziers le  
23 DEC 2011

Le Sous-Prefet  
  
Christian RICARDO

ZAC LA MERIDIENNE  
COMMUNES DE BEZIERS et VILLENEUVE LES BEZIERS (34)

ETAT PARCELLAIRE

N° de propriétaire P 65

CADASTRE				Surface totale en m²	Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE			HORS EMPRISE	
Section	N°	Commune	Adresse ou lieu dit			Tel qu'elle résulte des documents cadastraux	Tel qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration	P ou T	N° du cadastre	Surface en M²	N° du cadastre	Surface en M²
AS	38	Villeneuve-Les-Béziers	Saint Victor	1261	lande	M. MARY Anatole époux de Mme LAPETRUSA demeurant 22, av. Marie Louise - La Varenne - 91780 ST-HILAIRE	Propriétaire dont l'identification n'a pu être établie. Application de l'article 82 du décret du 14 octobre 1955 Pour le compte de qui il appartiendra	T		1261		0

Vu pour être annexé  
à l'arrêté sous-préfectoral 2011-11-1374  
Béziers le  
25 DEC 2011

Le Sous-Préfet

Christian RICARDO





**ARRETE n° : 2011-I-2749**

**OBJET : Extension du périmètre du SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault -  
Adhésion de la commune d'ABEILHAN**

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-45 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1937, modifié, portant création du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault, devenu SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1-2571 du 5 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**VU** la délibération du 17 janvier 2008 par laquelle le conseil municipal de la commune d'ABEILHAN sollicite l'adhésion de la commune au SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault, confirmée par délibération du 10 janvier 2011 ;

**VU** la délibération en date du 9 décembre 2010 par lequel le comité du SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault approuve l'adhésion de la commune d'ABEILHAN ;

**VU** les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de CAMPAGNAN (04/03/2011), CAUX (11/03/2011), COULOBRES (15/03/2011), PLAISSAN (03/03/2011) TOURBES (09/03/2011), TRESSAN (07/02/2011), qui approuvent favorablement cette adhésion ;

**CONSIDERANT** l'avis réputé favorable des conseils municipaux des communes membres qui se sont prononcés à l'issue du délai de 3 mois visé à l'article L. 5211-18 du CGCT : ADISSAN (24/03/2011), ALIGNAN-DU-VENT (30/05/2011), AUMELAS (22/03/2011), BELARGA (22/04/2011), CAZOULS D'HERAULT (12/04/2011), MARGON (15/04/2011), NIZAS (28/03/2011), POUZOLLES (28/03/2011), PULACHER (27/06/2011), ROUJAN (20/04/2011), SAINT-PARGOIRE (18/03/2011), USCLAS D'HERAULT (22/03/2011) et VENDEMIAN (16/03/2011) ;

**CONSIDERANT** par conséquent l'accord de tous les membres du SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault sur l'adhésion d'ABEILHAN ;

**VU** l'avis de M. le Sous-Préfet de Béziers en date du 25 novembre 2011 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale en date du 5 décembre 2011 ;

**SUR** la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La commune d'ABEILHAN est autorisée à adhérer au SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault.

**ARTICLE 2** : Le SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault regroupe désormais :

- 12 communes de l'arrondissement de Béziers : ABEILHAN, ADISSAN, ALIGNAN-DU-VENT, CAUX, CAZOULS-D'HERAULT, COULOBRES, MARGON, NIZAS, POUZOLLES, ROUJAN, TOURBES et USCLAS d'HERAULT ;
- 8 communes de l'arrondissement de Lodève : AUMELAS, BELARGA, CAMPAGNAN, PLAISSAN, PUILACHER, SAINT-PARGOIRE, TRESSAN et VENDEMIAN.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, les Sous-Préfets de Béziers et de LODEVE, la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Languedoc-Roussillon et du Département de l'Hérault, le Président du SIVOM et les Maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 23 décembre 2011

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet

signé : Christian RICARDO

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales**  
Bureau de l'Environnement  
DRCL / 3 –BC  
-arrêté indemnisation commissaire enquêteur  
Tel. : 04.67.61.68.62

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

**Arrêté n° 2011-I-2750**  
**Indemnisation du commissaire enquêteur**  
**enquête parcellaire**  
**Projet de rénovation urbaine Cévennes Petit Bard (2ème phase)**

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**VU** le décret n° 94.873 du 10 octobre 1994, relatif à l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2003, modifiant l'arrêté du 25 avril 1995, relatif à l'indemnisation des commissaires enquêteurs assurant les fonctions prévues par la loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 et chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-I-763 du 6 avril 2011 portant ouverture d'une enquête publique parcellaire concernant le Projet de rénovation urbaine Cévennes Petit Bard (2ème phase) ;

**VU** le rapport, les conclusions et l'état de frais du commissaire enquêteur du 12 juillet 2011 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1er -**

L'indemnité due à Madame Patricia LHERMET, domiciliée 2, rue Jules Grévy 34000 Montpellier, est d'un montant de **mille quatre cent cinquante euros et vint centimes (1450,20€)** pour sa mission de commissaire enquêteur lors de l'enquête publique parcellaire ci-dessus mentionnée.

**ARTICLE 2 -**

Cette indemnité est à la charge du maître d'ouvrage, soit le directeur de la société d'équipement de la région montpelliéraine ;

**ARTICLE 3 -**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le directeur de la société d'équipement de la région montpelliéraine sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressée au commissaire enquêteur.

Fait à MONTPELLIER, le 26 décembre 2011  
Pour le Préfet

Arrêté **2011-01-2754**

**Objet** : Composition des Commissions Médicales Départementales Primaires.

VU l'arrêté du 07 mars 1973 modifié de M. le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté du 08 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire, ainsi que des affections susceptibles de donner lieu à la délivrance du permis de durée de validité limitée ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2011 modifié relatif à l'agrément des médecins membres de la commission médicale primaire des permis de conduire;

VU l'avis du médecin inspecteur départemental de la santé en date du 10 novembre 2011

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les commissions médicales primaires chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats aux permis de conduire et des conducteurs sont composées ainsi qu'il suit.

#### **1/ Commission de l'arrondissement de BEZIERS**

Dr ABIAD Bernard  
Dr BOBIN Michel  
Dr CASTELLI-CAMPION Catherine  
Dr COULOUMA Evelyne  
Dr COULOUMA Jean-Paul  
Dr ROCHEL Michèle  
Dr ESTEVE Philippe  
Dr CHU BA Dat

**2/ Commission de l'arrondissement de LODEVE**

Dr HERVE Marianne  
Dr POUS-COULET Véronique

**3/ Commission de l'arrondissement de Montpellier :**

Dr ALEA Jean Roch  
Dr ALBERNHE Jean-Paul  
Dr ALIOTTI Christian  
Dr CHAPPERT-CALIXTE Monique  
Dr CHEVANCE Marie France  
Dr EKELUND Olivia  
Dr FOBIS Brigitte  
Dr GOUJON Alain  
Dr GRAS-VIDAL Marie-Françoise  
Dr GREMY Michel  
Dr HEUZE Philippe  
Dr HERVE Marianne  
Dr LE NGOC THO  
Dr MOLINA Joachim  
Dr SOUSTELLE Christian  
Dr THIERS Bertrand

**ARTICLE 2 :** L'arrêté préfectoral n°2011 01 1710 est abrogé

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, les Sous-Préfets des arrondissements de Béziers et de Lodève, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le 28 décembre 2011

Pour le préfet et par délégation  
Le sous Préfet

Signé Cécile LENGLET

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault

**Arrêté N° 2011-01-2755**

**OBJET** : Composition des Commissions Médicales Départementales d'Appel.

VU le code de la route et notamment le titre II du livre II de sa partie réglementaire ;

VU l'arrêté du 7 mars 1973 modifié de M. le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

VU l'arrêté du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée limitée ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2010 modifié relatif à l'agrément des médecins membres des commissions médicales d'appel ;

VU l'avis du médecin inspecteur départemental de la santé en date du 10 novembre 2011 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :: Les commissions médicales d'appel chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats aux permis de conduire et des conducteurs sont composées ainsi qu'il suit.

**MEDECINS GENERALISTES**

Dr BLANC François ( qualifié spécialiste en médecine interne)  
Dr CAUSSE-HAUMESSER Michèle

MONTPELLIER  
MONTPELLIER

## MEDECINS SPECIALISTES

### Cardiologie :

Dr WOJEWOSKA H el ene  
Dr LACOSTE Jean-Paul  
Dr TER SCHIPHORST Christophe  
Dr PENZANI Alain  
Dr ETTORI Jean  
Dr FOURNIER Pierre  
Dr PAU Jean Paul  
Dr CANAC Michel

MONTPELLIER  
MONTPELLIER  
ST JEAN de VEDAS  
SETE  
SETE  
BEZIERS  
BEZIERS  
LODEVE

### Urologie - Nephrologie

Dr. REBILLARD Xavier

MONTPELLIER

### Ophthalmologie

Dr ESMENJAUD Etienne  
Dr FRAIMOUT Jean Luc  
Dr JOURDES Bernard  
Dr YAGUE Thierry  
Dr BOUJOL Michel  
Dr MERCADIER Bernard

MONTPELLIER  
CASTELNAU le LEZ  
SETE  
SETE  
BEZIERS  
BEZIERS

### O.R.L.

Dr. GALLET de SANTERRE Olivier  
Dr FARRAN Jacques  
Dr VENAULT Brigitte  
Dr. RESSIGUIER Roger

MONTPELLIER  
SETE  
BEZIERS  
COLOMBIERS

### Psychiatrie

Dr. BATLAJ Monique  
Dr PENOCHET Jean Claude  
Dr CHIARINY Jean  
Dr DUQUENNE Jean Guilhem

MONTPELLIER  
MONTPELLIER  
MONTPELLIER  
MONTPELLIER

### Neurologie

Dr TOUCHON Jacques  
Dr DANAN Michel  
Dr SALVAING Pierre  
Dr PRINCE Pierre Jean  
Dr CAMU William

MONTPELLIER  
MONTPELLIER  
MONTPELLIER  
MONTPELLIER  
MONTPELLIER

### Diabetologie-Endocrinologie

Dr CHERIFCHEIKH Thierry

MONTPELLIER



Gastro-Entérologue ( Alcoologie)

Dr POSSOZ Pascal  
Dr DUBOIS Alain

MONTPELLIER  
MONTPELLIER

Pneumologue-Allergologue

Dr DEMOLY Pascal

MONTPELLIER

Orthopédiste

Dr SAUGET Jean-Baptiste

CASTELNAU LE LEZ

Rhumatologue

Dr MOUSSALI Jean François

MONTPELLIER

**ARTICLE 2** : L'arrêté 2010 01 188 modifié est abrogé,

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et pour une durée de deux ans,

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, les Sous-Préfets des arrondissements de Béziers et de Lodève, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le 28 décembre 2011-

Pour le Préfet et par délégation  
Le sous Préfet

Signé Cécile LENGLET

**ARRETE N° 2011-1-2767**

**Syndicat mixte Hérault Energies**  
**Modification de la composition**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-2 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 90-I-2168, du 13 juillet 1990, portant création du syndicat mixte d'électrification et d'équipement du département de l'Hérault (SMEEDH) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 92-I-0231 du 31 janvier 1992, modifié, fixant la liste des membres du syndicat et modifiant ses statuts ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-1-3151, du 27 décembre 2006, portant approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte Hérault Energies - Syndicat mixte d'électrification et d'équipement du département de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-1-1636, du 12 juin 2008, portant modification de la composition du syndicat mixte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-1-1470, du 3 mai 2010, portant modification de la composition du syndicat mixte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1-904, du 21 avril 2011, portant modification de la composition et des statuts du syndicat mixte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1-2571 du 5 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU** la délibération du 15 février 2011, par laquelle le conseil municipal de SOUBES demande l'adhésion de la commune au syndicat mixte Hérault Energies ;
- VU** la délibération, du 7 juillet 2011, du comité syndical du syndicat mixte Hérault Energies approuvant cette adhésion ;
- VU** la délibération, du 26 avril 2011, par laquelle le conseil municipal de PEGAIROLLES DE BUEGES demande l'adhésion de la commune au syndicat mixte Hérault Energies ;
- VU** la délibération, du 28 septembre 2011, du comité syndical du syndicat mixte Hérault Energies approuvant cette adhésion ;
- VU** la délibération, du 24 septembre 2011, par laquelle le conseil municipal de SAINT JEAN DE BUEGES demande l'adhésion de la commune au syndicat mixte Hérault Energies ;

- VU** la délibération, du 28 septembre 2011, du comité syndical du syndicat mixte Hérault Energies approuvant cette adhésion ;
- VU** la délibération, du 19 décembre 2011, par laquelle le comité syndical du syndicat intercommunal d'électrification de la région Nord-Est de Montpellier demande l'adhésion du groupement au syndicat mixte Hérault Energies ;
- VU** la délibération, du 20 décembre 2011, du comité syndical du syndicat mixte Hérault Energies approuvant cette adhésion ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les collectivités suivantes sont autorisées à adhérer au syndicat mixte Hérault Energies :

- Syndicat intercommunal d'électrification de la région Nord-Est de Montpellier
- PEGAIROLLES DE BUEGES
- SAINT JEAN DE BUEGES
- SOUBES.

**ARTICLE 2** : Compte tenu de ces adhésions, le syndicat regroupe désormais les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale dont la liste figure en annexe.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice régionale des finances publiques du Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, le sous-préfet de l'arrondissement de BEZIERS, le sous-préfet de l'arrondissement de LODEVE, le président du syndicat mixte Hérault Energies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à MONTPELLIER, le 29 décembre 2011

Pour le Préfet, par délégation  
Le Sous-Préfet

signé : Cécile LENGLET

## **Liste des membres du syndicat mixte Hérault Energies**

(annexée à l'arrêté préfectoral n° 2011-1-2767 du 29 décembre 2011)

### **⇒ Département de l'Hérault**

### **⇒ Communauté de communes**

Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc (pour les communes de l'Hérault qui en sont membres)

### **⇒ Syndicats intercommunaux**

SIVOM d'Ensérune

SI d'électrification de COURNIOU - LES VERRERIES DE MOUSSANS

SIVU d'électrification de MONS-LA-TRIVALLE

SI d'électrification de la région d'ASSIGNAN

SI d'électrification de la région d'OLARGUES

SI d'électrification de la région de RIEUSSEC

SI d'électrification de la région de TAUSSAC-LA-BILLIERE et du PRADAL

SI d'électrification de la Clamouse

SI d'électrification de la région de LODEVE - LE CAYLAR

SI d'électrification de la région de SALASC – ROQUESSELS

SI d'électrification de la région du PUECH

SI d'électrification de la région Nord-Est de Montpellier.

⇒ **Communes**

*Arrondissement de Béziers (112 communes)*

ABEILHAN	FOUZILHON
ADISSAN	GABIAN
AGDE	GRAISSESSAC
AGEL	HEREPIAN
AIGNE	LA CAUNETTE
AIGUES-VIVES	LA LIVINIERE
ALIGNAN DU VENT	LAMALOU LES BAINS
AUMES	LA TOUR SUR ORB
AUTIGNAC	LAURENS
AZILLANET	LE POUJOL SUR ORB
BASSAN	LES AIRES
BEAUFORT	LESPIGNAN
BEDARIEUX	LEZIGNAN LA CEBE
BERLOU	LIEURAN CABRIERES
BESSAN	LIEURAN LES BEZIERS
BOUJAN SUR LIBRON	LIGNAN SUR ORB
CABREROLLES	MAGALAS
CABRIERES	MARAUSSAN
CAMPLONG	MARGON
CASTELNAU DE GUERS	MARSEILLAN
CAUSSES ET VEYRAN	MINERVE
CAUSSINIOJOULS	MONTADY
CAUX	MONTAGNAC
CAZEDARNES	MONTBLANC
CAZOULS D'HERAULT	MONTELS
CAZOULS LES BEZIERS	MONTOULIERS
CEBAZAN	MURVIEL LES BEZIERS
CERS	NEFFIES
CESSENON SUR ORB	NEZIGNAN L'EVEQUE
CESSERAS	NIZAS
COLOMBIERES SUR ORB	OLONZAC
COLOMBIERS	OUPIA
COMBES	PAILHES
CORNEILHAN	PERET
COULOBRES	PEZENAS
CREISSAN	PIERRERUE
CRUZY	PINET
ESPONDEILHAN	POMEROLS
FAUGERES	PORTIRAGNES
FELINES MINERVOIS	POUZOLLES
FERRIERES POUSSAROU	PRADES SUR VERNAZOBRE
FLORENSAC	PREMIAN
FONTES	PUTISSION
	PUISSALICON

RIOLS  
ROQUEBRUN  
ROUJAN  
SAINT CHINIAN  
SAINT ETIENNE ESTRECHOUX  
SAINT GENIES DE FONTEDIT  
SAINT GENIES DE VARENSAL  
SAINT GERVAIS SUR MARE  
SAINT NAZAIRE de LADAREZ  
SAINT PONS DE MAUCHIENS  
SAINT PONS DE THOMIERES  
SAINT THIBERY

SAUVIAN  
SERIGNAN  
SERVIAN  
SIRAN  
THEZAN LES BEZIERS  
TOURBES  
USCLAS D'HERAULT  
VALRAS PLAGE  
VALROS  
VENDRES  
VIAS  
VILLEMAGNE L'ARGENTIERE  
VILLENEUVE LES BEZIERS

*Arrondissement de Lodève (66 communes)*

AGONES  
ANIANE  
ARBORAS  
ARGELLIERS  
ASPIRAN  
AUMELAS  
AVENE  
BELARGA  
BRIGNAC  
BRISSAC  
CAMPAGNAN  
CANET  
CAUSSE DE LA SELLE  
CAZILHAC  
CEILHES ET ROCOZELS  
CEYRAS  
CLERMONT L'HERAULT  
GANGES  
GIGNAC  
GORNIES  
JONCELS  
LA BOISSIERE  
LACOSTE  
LAGAMAS  
LAROQUE  
LE BOUSQUET D'ORB  
LE POUGET  
LES PLANS  
LIAUSSON  
LODEVE  
LUNAS

MAS DE LONDRES  
MONTARNAUD  
MONTOLIEU  
MOULES ET BAUCELS  
NEBIAN  
NOTRE DAME DE LONDRES  
PAULHAN  
**PEGAIROLLES DE BUEGES**  
PLAISSAN  
POPIAN  
POUZOLS  
PUECHABON  
PUILACHER  
ROMIGUIERES  
ROQUEREDONDE  
ROUET  
SAINT ANDRE DE BUEGES  
SAINT ANDRE DE SANGONIS  
SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE  
SAINT BAUZILLE DE PUTOIS  
SAINT FELIX DE LODEZ  
SAINT GUILHEM LE DESERT  
SAINT GUIRAUD  
**SAINT JEAN DE BUEGES**  
SAINT JEAN DE FOS  
SAINT MARTIN DE LONDRES  
SAINT MAURICE NAVACELLES  
SAINT PARGOIRE  
SAINT PAUL ET VALMALLE  
**SOUBES**  
TRESSAN  
VENDEMIAN  
VILLENEUVETTE  
VIOLS EN LAVAL  
VIOLS LE FORT

*Arrondissement de Montpellier (70 communes)*

ASSAS	MAUGUIO
BALARUC LES BAINS	MEZE
BALARUC LE VIEUX	MIREVAL
BEAULIEU	MONTAUD
BOUZIGUES	MONTBAZIN
BUZIGNARGUES	MURLES
CAMPAGNE	MURVIEL LES MONTPELLIER
CANDILLARGUES	PALAVAS LES FLOTS
CASTRIES	PIGNAN
CAZEVIEILLE	POUSSAN
CLAPIERS	PRADES LE LEZ
CLARET	RESTINCLIERES
COMBAILLAUX	SAINTE AUNES
COURNONSEC	SAINTE BAUZILLE de MONTMEL
COURNONTERRAL	SAINTE CLEMENT DE RIVIERE
FERRIERES LES VERRERIES	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES
FONTANES	SAINTE GENIES DES MOURGUES
FRONTIGNAN	SAINTE GEORGES D'ORQUES
GARRIGUES	SAINTE JEAN DE CUCULLES
GIGEAN	SAINTE JEAN DE VEDAS
GRABELS	SAINTE JUST
GUZARGUES	SAINTE MATHIEU DE TREVIERES
JACOU	SAINTE NAZAIRE de PEZAN
JUVIGNAC	SAINTE VINCENT DE BARBEYRARGUES
LA GRANDE MOTTE	SAUSSAN
LANSARGUES	SAUTEYRARGUES
LATTES	SUSSARGUES
LAURET	VACQUIERES
LAVERUNE	VAILHAUQUES
LES MATELLES	VALERGUES
LE TRIADOU	VALFLAUNES
LOUPIAN	VENDARGUES
LUNEL	VIC LA GARDIOLE
LUNEL VIEL	VILLENEUVE les MAGUELONE
MARSILLARGUES	VILLEVEYRAC

**ARRETE N° 2011-1-2769**

**SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus  
Extension des compétences  
(transport scolaire)**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-17 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 95-I-4086 du 18 décembre 1995 modifié portant création du SIVU du patrimoine de l'Orthus, devenu SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1-2571 du 5 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU** la délibération du 14 novembre 2011 par laquelle le comité du SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus propose d'étendre les compétences du syndicat au "transport scolaire" et de modifier en conséquence les statuts du groupement ;
- VU** les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes de CAMPAGNE (30 novembre 2011), CLARET (30 novembre 2011), FERRIERES LES VERRERIES (26 novembre 2011), GARRIGUES (21 novembre 2011), LAURET (3 novembre 2011), SAUTEYRARGUES (28 novembre 2011), VACQUIERES (18 novembre 2011) et VALFLAUNES (24 novembre 2011) approuvent l'extension des compétences proposée et la modification statutaire correspondante ;
- CONSIDERANT** que les conditions de majorité qualifiée définies par l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales sont remplies ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Les compétences du SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus sont étendues au transport scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ARTICLE 2** : Compte-tenu de cette modification, le syndicat exerce, à la carte, les compétences suivantes :



1/ Premier bloc de compétences : acquisition, aménagement et valorisation du patrimoine intercommunal d'intérêt historique (n'entrant pas dans le champ de l'intérêt communautaire de la communauté de communes de l'Orthus) : domaine de Baumes.

2/ Deuxième bloc de compétences : exploitation, gestion, aménagement et entretien de la maison de retraite intercommunale de l'Orthus à Claret.

3/ Troisième bloc de compétences : aménagement et construction de la maison intercommunale de la petite enfance à Valflaunès.

4/ Quatrième bloc de compétences : transport scolaire Claret, Sauteyrargues et Vacquières (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012)

Les modalités de transfert ou de reprise des compétences sont définies aux articles 6 et 7 des statuts.

**ARTICLE 3** : Les statuts du SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus modifiés, sont annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice régionale des finances publiques du Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, le président du SIVOM à la carte du patrimoine de l'Orthus, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 29 décembre 2011

Pour le Préfet, par délégation  
Le Sous-Préfet

signé : Cécile LENGLET

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES  
BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE  
ET DES ELECTIONS**

Commission départementale d'aménagement commercial

☎ 04 67 61 61 58

✉ 04 67 61 63 24

[Pref-cdac34@herault.pref.gouv.fr](mailto:Pref-cdac34@herault.pref.gouv.fr)

**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

**DECISION**

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault ;

Au terme de ses délibérations en date du 13 décembre 2011 prises sous la présidence de Mme Cécile LENGLET, sous-préfet, secrétaire générale adjointe, représentant le Préfet ;

**VU** la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 102 ;

**VU** la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, dite S.R.U., relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

**VU** le code de commerce ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 5211-9 ;

**VU** le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-I-079 du 16 janvier 2009 instituant la Commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-I-2517 du 10 août 2010 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-01-2428 du 17 novembre 2011 fixant la composition de la CDAC chargée de statuer sur la demande visée ci-dessous ;

**VU** la demande enregistrée sous le n°2011/23/AT le 08 novembre 2011, formulée par la S.A.S. SOGEPROM SUD RÉALISATIONS, 80 Place Ernest Granier – Etoile Richter – C.S. 19501 à Montpellier 34000, qui agit en qualité de promoteur, en vue d'être autorisée l'exploitation commerciale concernant le projet de création d'un ensemble commercial POLYGONE SAINT-ROCH, sur une surface de vente de 3 383 m<sup>2</sup>, situé Rue du Guesclin à Montpellier 34000.

**VU** le rapport présenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission :

**CONSIDÉRANT** que le projet correspond à la vocation de la zone 1U1-7fw du P.L.U. en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que le projet correspond aux orientations définies par le S.C.O.T. de l'agglomération de Montpellier, le P.L.U. communal et le schéma de développement commercial en matière d'aménagement du territoire ;

**A DECIDÉ d'accorder** l'autorisation d'exploitation commerciale par 6 voix "Pour".

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- M. Max LEVITA, représentant le Maire de Montpellier, commune d'implantation ;
- M. Christian QUIOT, représentant le Maire de Castelnau-le-Lez ;
- M. Alain BARRANDON, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier ;
- M. Michel GUIBAL, représentant le Président du Conseil Général de l'Hérault ;
- M. Bruno FRANC, personnalité qualifiée en matière de développement durable ;
- M. Jacky BESSIERES, personnalité qualifiée en matière de consommation ;

En conséquence, est accordée à la S.A.S. SOGEPROM SUD RÉALISATIONS, 80 Place Ernest Granier – Etoile Richet – C.S. 19501 à Montpellier 34000, qui agit en qualité de promoteur, l'autorisation d'exploitation commerciale concernant le projet de création d'un ensemble commercial POLYGONE SAINT-ROCH, sur une surface de vente de 3 383 m<sup>2</sup>, situé Rue du Guesclin à Montpellier 34000.

**Pour le Préfet, et par délégation  
Le Sous-préfet,  
Secrétaire Générale Adjointe,**

**Cécile LENGLET**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

**DECISION**

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault ;

Au terme de ses délibérations en date du 13 décembre 2011 prises sous la présidence de Mme Cécile LENGLET, sous-préfet, secrétaire générale adjointe, représentant le Préfet ;

**VU** la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 102 ;

**VU** la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, dite S.R.U., relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

**VU** le code de commerce ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 5211-9 ;

**VU** le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-I-079 du 16 janvier 2009 instituant la Commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-I-2517 du 10 août 2010 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-01-2429 du 17 novembre 2011 fixant la composition de la CDAC chargée de statuer sur la demande visée ci-dessous ;

**VU** la demande enregistrée sous le n°2011/24/AT le 14 novembre 2011, formulée par la LOCOMA S.A.S. sise Avenue du Général de Gaulle à Lodève 34700, qui agit en qualité de société d'exploitation, en vue d'être autorisée à étendre de 1058 m<sup>2</sup> la surface de vente d'un supermarché à l'enseigne « Super U », de 2 770 m<sup>2</sup> de surface de vente actuelle, soit une surface de vente globale après réalisation de 3 828 m<sup>2</sup>, situé Avenue du Général de Gaulle à Lodève 34700 .

**VU** le rapport présenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission :

**CONSIDERANT** que le projet correspond à la vocation de la zone Uba du P.O.S. en vigueur ;

**CONSIDERANT** que le secteur est classé en zone Ba pour les risques de mouvement de terrain et autorisant les constructions nouvelles ;

**CONSIDERANT** que ce projet d'extension accompagne l'accroissement démographique local ;

**A DECIDE d'accorder** l'autorisation d'exploitation commerciale par 4 voix "Pour" contre 3 abstentions;

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- Mme Sonia ARRAZAT, représentant le Maire de Lodève, commune d'implantation ;
- M. Salvador RUIZ, représentant le Maire de Clermont l'Hérault, commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation ;
- M. Jacky BESSIERES, personnalité qualifiée en matière de consommation ;
- M. Michel GUIBAL, représentant le Président du Conseil Général de l'Hérault ;

Se sont abstenus :

- M. José POZO, Maire de Soubès ;
- M. Bruno FRANC, personnalité qualifiée en matière de développement durable ;
- M. Daniel GUIBAL, Maire de Le Bosc. commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation ;

En conséquence, est accordée à la LOCOMA S.A.S. Avenue du Général de Gaulle à Lodève 34700 qui agit en qualité de société d'exploitation, l'autorisation d'extension de 1 058 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un supermarché à l enseigne « Super U », de 2 770 m<sup>2</sup> de surface de vente actuelle, soit une surface de vente globale après réalisation de 3 828 m<sup>2</sup>, situé Avenue du Général de Gaulle à Lodève 34700.

**Pour le Préfet, et par délégation  
Le Sous-préfet,  
Secrétaire Générale Adjointe,**

**Cécile LENGLET**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES  
BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE  
ET DES ELECTIONS**

Commission départementale d'aménagement commercial

☎ 04 67 61 61 58

✉ 04 67 61 63 24

[Pref-cdac34@herault.pref.gouv.fr](mailto:Pref-cdac34@herault.pref.gouv.fr)

**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

**DECISION**

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault ;

Au terme de ses délibérations en date du 13 décembre 2011 prises sous la présidence de Mme Cécile LENGLET, sous-préfet, secrétaire générale adjointe, représentant le Préfet ;

**VU** la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 102 ;

**VU** la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, dite S.R.U., relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

**VU** le code de commerce ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 5211-9 ;

**VU** le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-I-079 du 16 janvier 2009 instituant la Commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-I-2517 du 10 août 2010 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-01-2427 du 17 novembre 2011 fixant la composition de la CDAC chargée de statuer sur la demande visée ci-dessous ;

**VU** la demande enregistrée sous le n°2011/22/AT le 07 novembre 2011, formulée par la S.C.I. CAPI – Malamont – Chemin de Valette à Nissan-lez-Ensérune 34440, qui agit en qualité de futur propriétaire du foncier et de l'immeuble, en vue d'être autorisée à étendre de 1 340 m<sup>2</sup> la surface de vente d'un ensemble commercial, par création de 4 cellules commerciales et 2 espaces de bureaux et services, situé Z.A.E. CANTEGALS, Rue des Anciennes Carrières à Colombiers 34440 ;

**VU** le rapport présenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission :

**CONSIDÉRANT** que le projet est situé en zone IVNA du P.O.S. en vigueur et correspond à la vocation de ce secteur autorisant l'implantation d'activités ;

**CONSIDÉRANT** que l'extension du bâtiment projetée, assez modérée n'impactera guère la perception actuelle de l'ensemble commercial ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'extension accompagne l'accroissement démographique local ;

**A DECIDE d'accorder** l'autorisation d'exploitation commerciale par 6 voix ;

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- M. Michel BARBE, Maire de Colombiers, commune d'implantation ;
- M. Pierre CROS, Maire de Nissan-lez-Ensérune ;
- M. Michel GUIBAL, représentant le Président du Conseil Général de l'Hérault ;
- M. Michel BOZZARELLI, Président de la Communauté de Communes La Domitienne ;
- M. Jacky BESSIERES, personnalité qualifiée en matière de consommation ;
- M. Bruno FRANCO, personnalité qualifiée en matière de développement durable ;

En conséquence, est accordée à la S.C.I.CAPI – Malamont – Chemin de Valette à Nissan-lez-Ensérune (34), qui agit en qualité de futur propriétaire du foncier et de l'immeuble, l'autorisation d'extension de 1 340 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un ensemble commercial, par création de 4 cellules commerciales et 2 espaces de bureaux et services, situé Z.A.E. CANTEGALS, rue des Anciennes Carrières à Colombiers 34440.

**Pour le Préfet, et par délégation  
Le Sous-préfet,  
Secrétaire Générale Adjointe,**

**Cécile LENGLET**